JuniorCONSULTING
SciencesPo.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Équipement
ÎLE-DE-FRANCE

@d aménagement durable®
Une contribution de la DREIF
et des EPA d'Ile-de-France
à l'aménagement durable de la ville

Maison Carbone

RAPPORT FINAL

Novembre 2009

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

DREIF – JUNIOR CONSULTING (MATHILDE DEDIEU)

EXECUTIVE SUMMARY

Les objectifs portés par le Grenelle de l'Environnement soulignent la nécessité d'une **participation massive de l'ensemble des acteurs dans la lutte contre le réchauffement climatique**. Pour cela, nous devons nous doter d'**outils méthodologiques** à la fois pour évaluer nos émissions de Gaz à Effet de Serre mais aussi pour **mobiliser les multiples décideurs** à l'échelle des territoires. C'est à cette fin que la Direction Régionale de l'Equipement d'Ile de France a lancé l'étude « Maison du Carbone », confiée à Junior Consulting Sciences Po.

La Maison du Carbone se définit comme un lieu d'animation de la politique du Facteur 4. C'est un lieu d'information, de mobilisation, d'échanges et de coopération sur les réductions des émissions de GES, constitué en guichet unique facilement identifiable par tous les acteurs du territoire – élus, chefs d'entreprises, bailleurs et particuliers – et répondant aux enjeux d'une politique territoriale du Facteur 4.

La mission s'est déroulée en deux étapes : une étude comparative des lieux existants dans le domaine des réductions de gaz à effet de serre, aboutissant à une proposition de prototype pour la Maison du Carbone et une étude des acteurs à intégrer au sein de la nouvelle structure.

Le benchmark des structures franciliennes révèle la présence de deux types d'organismes :

- **Les Espaces Info-Energie (EIE)** : créés par l'Ademe en partenariat avec des collectivités locales, ils constituent un réseau national de proximité s'adressant aux particuliers (ainsi qu'aux TPE mais de manière tout à fait marginale). Ils apportent une aide technique pour la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES de l'habitat, et informent sur les aides financières.
- **Les Agences Locales de l'Energie (ALE) :** créées par des collectivités territoriales, elles cherchent à toucher un public plus large et notamment les bailleurs. Il en existe 3 en Ile de France.

On trouve également de nombreux réseaux, correspondant à des labels, des programmes, des initiatives particulières (Energies Cités, etc).
En outre, le nombre de site internet traitant de ces questions est innombrable et ils continuent à se multiplier, leur contenu étant cependant rarement fiable. Les sites institutionnels sont par ailleurs soit inexistants, soit manquent de clarté et de visibilité : un nouveau site internet est créé à l'occasion de chaque nouvelle campagne d'information, ou d'un événement particulier, sans pour autant qu'une information fiable et de proximité, c'est à dire contextualisée, ne soit disponible.

On aboutit finalement à une situation illisible, un enchevêtrement de structures de réseaux et de sites internet, sans coopération, et sans que n'émerge un organisme de référence. Il est impossible de savoir à qui s'adresser.

Au-delà de ce problème majeur, on relève d'autres faiblesses.

- **Les publics sont inégalement touchés**. Les entreprises, les bailleurs restent totalement à la marge des actions menées. Les particuliers qui prennent contact avec les structures comme les EIE ou le ALE sont déjà sensibilisés.

- **Des thèmes pourtant clés ne sont pas abordés** : les transports par exemple ne sont pas traités alors qu'ils correspondent à un pôle majeur d'émission de gaz à effet de serre (en Ile de France, d'après le Bilan Carbone réalisé par l'IAU - novembre 2007 - les émissions sont le fait de l'aérien à hauteur de 37%, des transports routiers à hauteur de 20%, des bâtiments à hauteur de 20%).
- Finalement, le travail réalisé par les structures existantes s'apparente à un **« saupoudrage »,** fait d'actions ponctuelles, conçues avec relativement **peu de moyens**. En bref, les structures existantes sont **loin de répondre aux enjeux de la politique de facteur 4** et des Plans Climat Energie Territoriaux.

A l'échelle européenne, on observe un réseau d'agences à l'initiative d'Energies-Intelligentes Europe qui s'apparentent aux ALE franciliennes. Il existe également quelques initiatives isolées innovantes comme la « GlashusEtt » à Stockholm, maison de quartier sur l'environnement et les réductions des émissions de gaz à effet de serre.

On retire de ce benchmark un ensemble de bonnes pratiques en matière d'information et d'intégration des acteurs du territoire, qui peuvent inspirer la Maison du Carbone, mais aussi des faiblesses (publics, thèmes abordés et hétérogénéité des agences) qui sont autant d'écueils à éviter.

L'enjeu pour la Maison du Carbone est donc de se positionner comme guichet unique identifiable, s'adressant à tous les acteurs et permettant leur mobilisation et leur collaboration, sur tous les thèmes intéressant les réductions de GES.

Notre proposition de Maison du Carbone, pensée comme une lieu d'animation de la politique du Facteur 4, donc un lieu de relais territorial et ensemblier de cette politique, se décline en **3 piliers**. Elle doit tout d'abord assumer un **rôle d'environnement décisionnel** fournissant une information qui pousse les acteurs à s'engager sur le territoire, à titre privé, professionnel, individuel ou collectif. Elle favorise l'échange d'expériences. Elle est organisée pour être un **relais local du** Plan Climat Territorial, auquel elle participe lors de son élaboration, pour la mise en œuvre des actions. Enfin, elle se constitue en **observatoire carbone** du territoire, améliorant le calcul des émissions territoriales de GES, centralisant les données pertinentes et suivant les évolutions.

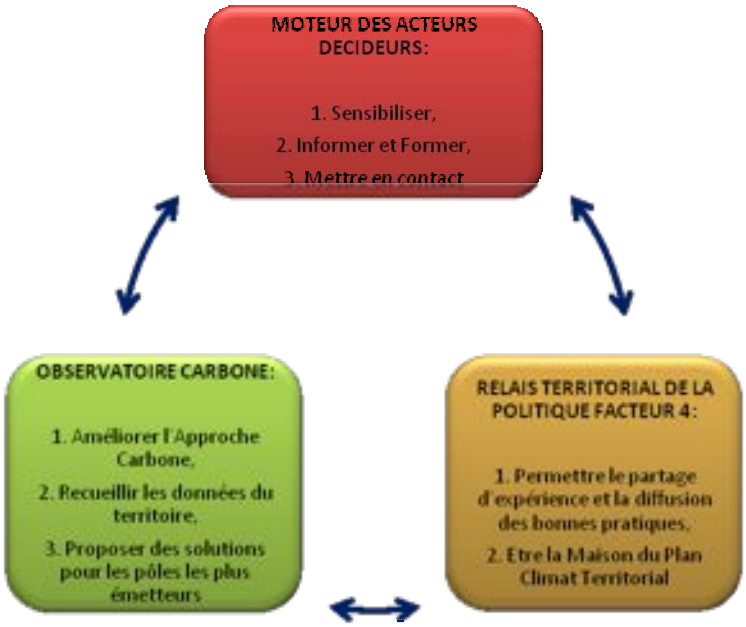

Quant à sa forme, nous recommandons à la fois la **fondation d'un lieu virtuel, soit un site internet** reprenant les missions précédemment indiquées et d'un **lieu physique**, seule manière de véritablement faire collaborer les acteurs et de faire évènement sur le territoire.

A partir de ce prototype, nous proposons l'intégration de trois catégories d'acteurs afin de créer un environnement décisionnel favorable à même de mobiliser le territoire :

- **Des acteurs institutionnels** correspondant aux pouvoirs publics (impulsion, financement, coordination),
- **Un groupe d'acteurs-relais**, à même de représenter la société civile et les forces vives du territoire, et pouvant relayer les actions de la Maison du Carbone (CCI, Réseaux d'entreprises, associations environnementales et de consommateurs, principaux bailleurs et leur représentants, etc.),
- **Un groupe d'acteurs-ressources**, possédant des savoir-faire ou des données pertinents pour la Maison du Carbone et susceptible de collaborer avec la structure (Ademe, …).

A partir de ces deux phases, nous préconisons :

- **Une véritable expérimentation sur un territoire pilote, qui pourrait être la CA e Cegy Pontoise.** Une opportunité existe grâce à la concordance des calendriers des politiques de développement durable de Cergy-Pontoise avec l'état d'avancement du Projet Maison du Carbone.
- **La rédaction d'un cahier des charges destiné à rejoindre la « boîte à outils » de la DREIF en direction des collectivités**, et présentant un double avantage :
    - **pour les territoires** « vides » de structures, une **méthodologie**
    - lorsque des structures existent, une **harmonisation,** en proposant par exemple un label « Maison du Carbone » pour celles qui rassembleraient un certain nombre de critères.

Fait à Paris, le 12.10.09

Pour *Junior Consulting – Sciences Po,*

Quentin Charriaut

Président

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Junior Consulting – Sciences Po *(ci-après appelée JCSP) est une association loi 1901 qui a pour but de permettre aux étudiants de Sciences Po de mettre en application les enseignements qui leur sont dispensés, en réalisant des missions pour des professionnels.*

Depuis 1980, JCSP travaille avec passion et professionnalisme pour ses nombreux clients français et étrangers : entreprises, ONG et administrations publiques.

Junior Consulting – Sciences Po est membre de la ***Confédération Nationale des Junior-Entreprises*** *(CNJE), l'instance nationale qui assure le contrôle régulier de la qualité et de la déontologie des études réalisées par les Junior-Entreprises françaises.*

---

1. Contexte de la mission

A la suite du Grenelle de l'environnement, pour territorialiser les enjeux du développement durable et les objectifs du Grenelle, la *Direction Régionale de l'Equipement d'Ile-de-France* (DREIF) travaille à l'enrichissement d'une « boîte à outils » stratégique élaborée en 2008 avec les 8 établissements publics d'aménagement présents en Ile-de-France, appelée @d aménagement durable®[1]. Elle a été élaborée pour que les collectivités locales et les aménageurs franciliens s'en saisissent et qu'elle contribue à traduire concrètement le concept d'aménagement durable sur les territoires et dans les projets.

En réponse à l'enjeu majeur du changement climatique, il s'agit d'abord de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre des territoires, pour répondre à l'engagement pris au plan national et rappelé à l'article 2 de la loi dite Grenelle 1. Cet objectif fait donc l'objet de la première des lignes d'actions de la méthode @d aménagement durable®. Pour identifier les actions concrètes à mener, puis évaluer les effets de ces actions, il est nécessaire de mesurer les émissions de gaz à effet de serre imputables au territoire. Des méthodes sont disponibles pour ce faire, comme le Bilan carbone de l'Ademe. Pour gagner du temps de recueil de données, l'Approche carbone territoriale développée en 2009 par une équipe d'étudiants de la Sorbonne sur commande de la DREIF est conçue comme une simplification des Bilans Carbone Territoriaux de l'Ademe. Elle permet une mise en œuvre rapide et à moindre frais pour identifier les postes majeurs d'émissions et initier des actions de réductions de ces postes.

Au delà du bilan des émissions de gaz à effet de serre, il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin et de proposer une « Maison du Carbone » dont l'objectif est de répondre aux préoccupations des 5 millions de décideurs en Île-de-France susceptibles de réduire leurs émissions. Cette Maison est conçue comme un lieu d'information et de rencontre plaçant les différents publics (institutionnels, entités privées, particuliers…) dans un environnement favorable à la prise de décision.

C'est dans ce cadre que la DREIF a fait appel à Junior Consulting Sciences Po : l'enjeu de la mission est de définir les caractéristiques d'un prototype de « Maison du carbone » et d'envisager sa concrétisation à Cergy Pontoise, territoire-pilote.

---

[1] Disponible sur le site internet de la DREIF : www.ile-de-france.equipement.gouv.fr

2. Objectifs de la mission

L'objectif de la mission est de proposer une forme optimale de Maison du Carbone, à la hauteur des enjeux de la politique de Facteur 4 et répondant aux nécessités d'une collectivité locale, le cas de la de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) étant pris comme exemple.

Le travail de JCSP permet la formulation d'un prototype qui pourra être expérimenté sur le territoire pilote à la suite de la mission.

DEROULEMENT DE LA MISSION

1. Méthodologie adoptée

Pour répondre parfaitement aux besoins exprimés par la *Direction Générale de l'Equipement d'Ile de France*, *Junior Consulting – Sciences Po* a adopté une démarche axée autour de deux phases.

En premier lieu, afin de proposer à la DREIF une forme optimale pour sa maison carbone, JCSP effectue un benchmark des lieux d'échanges et de communication existant déjà sur le thème du développement durable. Il s'agit de faire ressortir les spécificités des lieux comparables à la maison carbone. Sur cette base, mais aussi en croisant ce travail avec la recherche d'acteurs, est formulé un certain nombre de recommandations. Dans le cadre du benchmark, les responsables d'organismes cités ont été contactés et rencontrés dans la mesure du possible (pour les structures franciliennes en particulier).

En second lieu, et à partir de la méthodologie développée par le projet Approche Carbone Territoriale des étudiants de la Sorbonne, un recensement des acteurs clés de Cergy-Pontoise est effectué, en se focalisant sur la participation des acteurs aux émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur leur rôle dans le processus décisionnel et sur les relations existant entre eux. Pour cela les résultats et les méthodes proposés par les étudiants de la Sorbonne sont pris en compte. Une typologie d'acteurs à intégrer a ensuite été dressée. Enfin, cette typologie a été appliquée au territoire de Cergy-Pontoise et les coordonnées des acteurs à rencontrer ont été recueillies.

2. Difficultés rencontrées

La difficulté majeure de la mission a été de rencontrer les responsables de structures et les acteurs de Cergy-Pontoise, le travail se concentrant sur une période de congés (Août et début Septembre). La nécessité de coordonner la mission avec les services de la CACP a entraîné des retards, qui n'ont pas permis de rencontrer les acteurs à intégrer dans la Maison du Carbone. Les coordonnées ont cependant

I. Conceptualisation de la Maison du Carbone :

Nous proposons dans cette première partie une **étude comparative** des structures et lieux d'échange et de communication existants à l'échelle francilienne, puis européenne (A). Ce benchmark permettra de pointer un ensemble de **bonnes pratiques** mais aussi de **faiblesses** ou de manques, afin de proposer, sur cette base, un certain nombre de recommandations (B). L'objectif est, grâce à ce travail préalable, d'être en mesure de soumettre une **proposition de Maison du Carbone** adaptée aux territoires en question et aux enjeux de la politique de Facteur 4 (C).

A) Benchmark des structures existantes :

Il existe un nombre très important de structures et de réseaux sur le thème des réductions de Gaz à Effet de Serre. Notre parti a été, pour cette étude comparative, de ne retenir que les lieux correspondant à grands traits à la conceptualisation première de la Maison du Carbone : un lieu de mobilisation, d'échanges et de rencontres autour des problématiques climatiques et de développement durable. Ainsi, nous avons retenu des lieux accueillant du public, lui proposant une forme de conseil, d'aide, de sensibilisation, et se définissant eux-mêmes comme des structures traitant du réchauffement climatique et des économies d'énergie.

La même logique a été appliquée pour l'étude des sites internet. Nous nous sommes concentrés sur les sites institutionnels ou correspondant aux lieux précédemment traités. L'idée générale est de se focaliser sur les lieux et sites qui, de par leurs activités, pourraient faire doublons, être en concurrence, ou de manière plus positive être intégrés et collaborer dans le cadre du projet de Maison du Carbone.

Enfin, un point méthodologique est précisé : chaque structure évoquée a fait l'objet d'une étude, complétée par des prises de contact et des visites sur site dans le cas des structures françaises.

1. Une étude à l'échelle régionale :

Un premier benchmark a été effectué à l'échelle régionale. Il s'agit de connaître les structures existantes sur le territoire régional et leurs spécificités afin de proposer une solution optimale à la DREIF. Deux types de lieux sont particulièrement pointés : les Espaces Info-Energie (EIE), et notamment celui de Cergy-Pontoise, placé au cœur du territoire pilote, et les Agences Locales de l'Energie (ALE), en particulier Montreuil et Arc de Seine, dont leurs responsables ont pu être rencontrés. L'étude régionale s'achève par une revue des sites internet existants en direction des Franciliens.

Espaces Info-Energie	Agences Locales de l'Energie	Les sites internet
➔ Un **partenariat** entre l'Ademe et les collectivités territoriales ➔ Un **réseau national de proximité** pour l'information des **particuliers**, sur les réductions des GES et les économies d'énergie de leur **logement** ➔ Des conseillers formés et compétents.	➔ Une tentative de s'adresser à de **nouveaux publics** : collectivités et bailleurs ➔ Des **moyens supérieurs** aux EIE ➔ Un **réseau national et européen** de coopération.	➔ Des outils de communication et d'information cruciaux ➔ Un **site référence** mais parfois trop riche pour être véritablement pédagogique : l'**ADEME**. ➔ Des petits sites institutionnels simples et faciles d'accès (type « Faisons vite, ça chauffe »).
MAIS :	**MAIS :**	**MAIS :**
➔ Des **EIE hétérogènes** en termes de disponibilité, de moyens, de réalisations, de nombre de contacts ➔ **Pas d'action en direction des entreprises, bailleurs, collectivités locales** ➔ **Pas d'action concernant les émissions dues au transport**.	➔ Des structures **peu présentes** en IDF, ➔ Des organisations **fragiles** (budget, emplois) ➔ Une même dénomination pour des réalités très **hétérogènes** ➔ Des **entreprises encore peu touchées** ➔ Peu ou pas d'actions concernant les émissions dues au transport.	➔ Une **multitude de sites et blogs sur le sujet,** avec une **faible fiabilité** des informations données ➔ Une **multiplication des sites institutionnels qui nuit à la lisibilité** de l'ensemble ➔ Une **coordination insuffisante** entre les plateformes virtuelles et les organismes implantés dans les territoires : les sites renvoient peu aux lieux physiques, les structures présentes sur le territoire ont des sites limités ou n'en ont pas.

a. Les Espaces INFO-ENERGIE :

Présentation générale : un réseau national pour une information de proximité des particuliers.

Les Espaces Info-Energie sont des lieux créés à partir de 2001 par l'Ademe, en partenariat avec les Collectivités Territoriales et en particulier les Régions. Ils forment un réseau national « **pour l'information et le conseil de proximité** », « sur les réflexes simples à adopter et les solutions à mettre en œuvre afin de **réduire sa consommation d'énergie** et de contribuer à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** ».

Concrètement, le réseau est constitué (en 2009) de **230 points, animés par 400 conseillers** Info-Energie.

➔ MISSION : Informer et conseiller le grand public gratuitement sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

- **Sensibiliser le public et favoriser le passage à l'acte :**

La mission première des conseillers Info-Energie est de **sensibiliser les individus aux économies d'énergie** (chauffage, isolation, etc.) **et aux énergies renouvelables** (solaire, géothermie, etc.). C'est dans ce cadre qu'ils accueillent les particuliers et leur proposent des diagnostics simplifiés de la consommation de leur habitat (grâce à un logiciel spécifique développé par l'Ademe – « Dialogie » –).

La mission de sensibilisation des EIE s'étend également à **l'accompagnement des professionnels, collectivités et associations pour des actions en direction du grand public** : évènements, conférences, formations de personnels, participation aux ateliers des projets territoriaux (Plan Climat Territorial, Agenda 21, etc.).

Enfin, les conseillers sont le **relais sur le terrain des campagnes de sensibilisation menées par l'Ademe** au niveau national.

- **Dispenser un conseil neutre, gratuit et de qualité :**

Les EIE s'engagent à apporter à leurs contacts un **conseil gratuit, objectif et indépendant**, adapté à chacun. Aucune préférence ne doit être suggérée par le conseiller. Il s'agit de renseigner le particulier sur ce qu'il convient de traiter dans son habitat et des solutions pouvant être trouvées, **sans privilégier une source d'énergie** particulière.

Les conseillers EIE possèdent un **haut niveau de qualification** : 80% d'entre eux possède un bac+3 minimum et 75% ont un profil ingénieur ou scientifique[2]. En outre, ils bénéficient de **formations spécifiques et régulières dispensées par l'Ademe**. Elles leur permettent de connaître les dernières technologies mises sur le marché mais aussi les nouveaux dispositifs d'accompagnement financiers et les modifications réglementaires.

[2] Source : Ademe

➔ ORGANISATION et FINANCEMENT :

L'Ademe est chargée par ses Ministères de tutelle[3] de l'animation et de la coordination des EIE. Elle participe dans ce cadre à leur financement, à hauteur d'un tiers en général[4]. **Le reste du financement est assuré par les collectivités territoriales** : le plus souvent par les Conseils Régionaux, parfois (50% des cas environ) les Conseils Généraux, plus rarement par d'autres collectivités. En échange, les conseillers apportent à ces structures leurs connaissances en matière de maîtrise énergétique.

Le plus souvent, les EIE sont **animés par des associations** : IDEMU[5], Pact Arim, etc. Cela leur permet de structurer leur action et de recevoir, à travers les subventions de l'Ademe, des ressources pour fonctionner.

On observe une **grande disparité dans la disponibilité des EIE**. Celui de Cergy-Pontoise est ouvert tous les jours de la semaine tandis que les autres assurent peu de permanences, voire une seule par semaine.

IMPLANTATIONS DES ESPACES INFO-ENERGIE EN 2009. SOURCE ADEME.

➔ PUBLIC :

Les Espaces Info-Energie s'adressent aux particuliers et parfois aux Très Petites Entreprises. Dans l'ensemble, il s'agit d'un **public déjà sensibilisé** et **qui vient chercher des informations d'ordre technique et financier**. Le véritable travail de sensibilisation s'effectue davantage lors des évènements auxquels les conseillers participent. Chaque année, **15 000 franciliens prennent contact avec un conseiller EIE**[6] dans l'un des 31 EIE existant dans la région. 1600 personnes sont renseignées individuellement. 50% de ces contacts approfondis donnent lieu à un passage à l'acte.

---

[3] Ministères chargés de l'environnement, de la recherche et de l'énergie : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.
[4] Information donnée par Sébastien Hamot, conseiller Info-Energie à Cergy Pontoise.
[5] Institut de l'Ecologie en Milieu Urbain.
[6] Source Ademe Ile de France.

- Tous droits réservés -

L'Espace Info-Energie de Cergy Pontoise :

Afin de compléter la présentation générale du réseau des EIE et de répondre le plus précisément possible aux besoins du territoire de la CACP, nous nous intéressons à l'Espace Info-Energie de Cergy-Pontoise, couvrant la Communauté d'Agglomération ainsi qu'une grande partie du Val d'Oise.

➔ ORGANISATION ET RESSOURCES :

Le Point Info-Energie de Cergy Pontoise a été **créé en Février 2007**. Il est **animé par l'association Pact Arim Val d'Oise**[7], qui milite pour l'amélioration de l'habitat des foyers à revenus modestes, en collaboration avec l'Ademe.
Situé dans la **Maison de l'Habitat**, sa création a été soutenue par le **Conseil Général du Val d'Oise** afin de regrouper en un même lieu les organismes œuvrant à l'amélioration des logements sur le département : ADIL, Pact Arim, Point Info-Energie.
L'espace Info-Energie est **animé par 2 conseillers à plein temps**, ce qui permet de **larges horaires d'ouverture** – 09h – 12h30 ; 13h30 – 17h30 – et garantit la **disponibilité des conseillers**. Ces derniers s'estiment bien formés par l'ADEME et considèrent qu'ils travaillent dans de bonnes conditions pour leurs attributions actuelles.

En ce qui concerne les ressources du Point Info-Energie, la sensibilisation et l'information s'effectuent à travers :

- Des documents et publications de l'ADEME,
- Un **Guide local de l'éco-construction** : en partenariat avec la Chambre des Métiers du Val d'Oise. Il regroupe des fiches explicatives sur les énergies renouvelables et les aides financières, auxquelles la Chambre des Métiers a ajouté un recensement des artisans du département à même de mener ces travaux de performances énergétiques. Les professionnels y sont répertoriés gratuitement, mais au-delà de leurs activités, leur démarche est vérifiée (certification ou non de l'entreprise, volonté de développer les énergies alternatives, etc.). Le Guide répond à une forte demande des particuliers.

SOURCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2007, EIE DE CERGY.

- Une **Malette « éclairage performant et économique »** (Cf. photographies ci-dessous), créée par les conseillers afin de rendre concret le poste de consommation d'énergie au niveau de l'éclairage

[7] PACT : Protection Amélioration Conservation et Transformation de l'habitat.

- Tous droits réservés -

d'une habitation. Il présente des ampoules basses consommation et des ampoules normales, munies d'un mini-compteur électrique.

Source : Rapport d'activité 2007 de l'EIE de Cergy.

Dans le cadre de leurs activités, les conseillers sont en relations avec la DDEA du Val d'Oise et le Parc Naturel Régional du Vexin : sensibilisation lors de salons, accompagnement du projet de reconversion de locaux en logements locatifs à Haute Qualité Environnementale au sein du PNR. **Il n'existe plus cependant de relations directes avec la CACP en tant que telle même si des actions ponctuelles sont parfois menées dans les municipalités membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.**

➔ Activités d'information et de conseil :

- **PUBLIC TOUCHÉ :**

La quasi-totalité du public de l'EIE de Cergy se compose de **particuliers, propriétaires d'une maison individuelle**. Il s'agit d'ailleurs du public cible du Point Info-Energie, qui n'a pas vocation a priori à s'occuper des collectivités et des entreprises. Seules les TPE peuvent être conseillées et leur personnel sensibilisé. Pour les autres entreprises, les conseillers réorientent les demandes vers l'Ademe Ile de France.

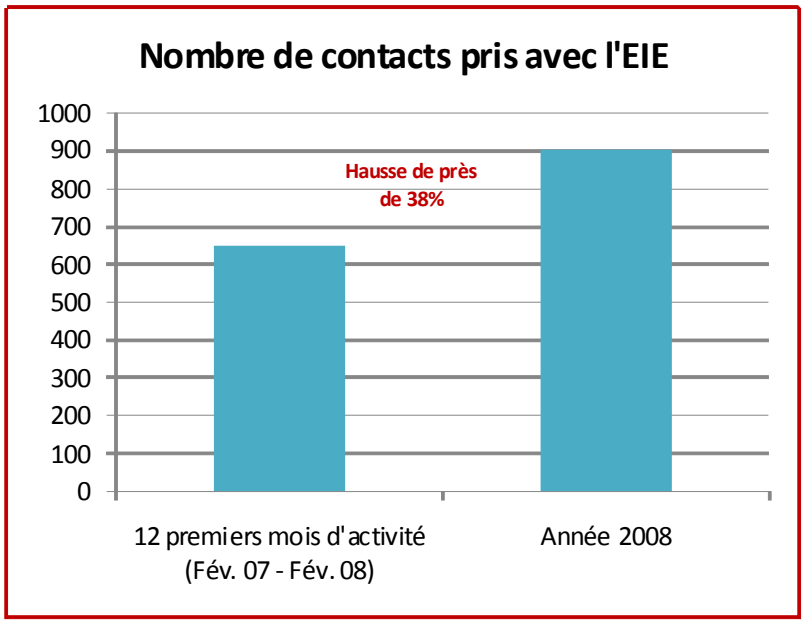

Le Point de Cergy est encore jeune mais il observe une **augmentation du nombre de ses contacts**[8], hausse qui devrait être confirmée en 2009. Les conseillers parlent de **90 à 100 contacts les**

[8] Un contact est une personne qui se met en relation avec l'Espace Info-Energie (que ce soit par téléphone, courriel, visite ou demande de RDV).

- Tous droits réservés -

bons mois. Ils constatent un effet très net des publicités de l'Ademe – « Faisons vite, ça chauffe » – sur le volume de leurs activités.

Les contacts de l'EIE sont variés dans leur degré de sensibilisation et de connaissances sur les économies d'énergie. Les personnes reçues en rendez-vous sont **généralement sensibilisées au thème du réchauffement climatique et se sont déjà renseignées**, via Internet ou via des artisans, sur les équipements permettant les économies d'énergie. Il est à souligner que ces informations sont parfois de **mauvaises informations.**

Cependant, dans l'ensemble, **le public reçu par l'EIE est averti, et les conseillers apportent un conseil plus technique et financier que de la simple sensibilisation**.

- **MODE DE CONTACT :**

La **majorité des contacts est prise par téléphone**. Cependant, **la part des rendez-vous avec les conseillers du Point est en nette progression** en 2008-2009[9], ce qui demande plus de temps mais permet une meilleure information des particuliers.

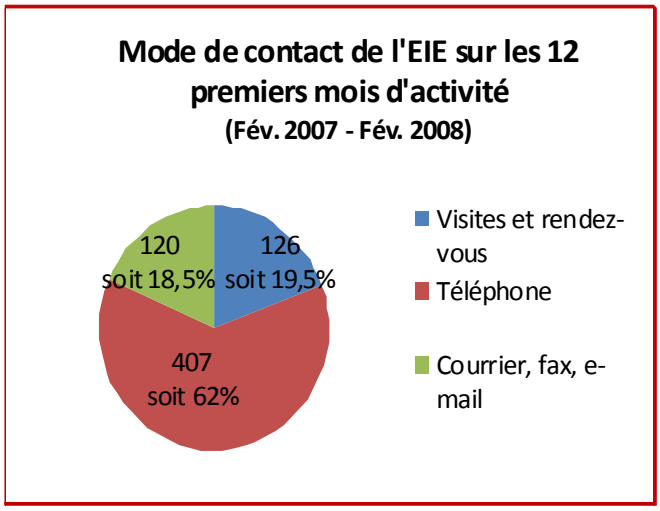

En moyenne, un conseiller passe 25 minutes à traiter la demande d'un nouveau contact. En rendez-vous, cette moyenne s'accroît : **environ une heure de traitement**.

Une partie des contacts est permise par la localisation de l'espace au sein de la Maison de l'Habitat. En effet, les personnes venant voir le Pact Arim ou l'ADIL découvrent l'EIE à l'accueil et prennent des informations.

- **RENDEZ-VOUS TYPE :**

La personne sollicitant l'EIE amène aux rendez-vous le **maximum** de documentation sur son logement (plans, consommations, etc.) et exprime son projet. Il n'y a **pas de visite sur place** par manque de temps. **Le conseil se fait sur la base des informations apportées par le contact**, qui permettent au conseiller d'estimer les consommations et de cerner les problèmes principaux de l'habitation.

Un premier rendez-vous dure en moyenne 1 heure. Le diagnostic de l'habitation est réalisé et les solutions présentées. Cette entrevue est complétée par l'envoi de documentation. Il n'est pas rare qu'un second rendez-vous soit pris, une fois que le particulier a décidé de la marche à suivre, afin de vérifier que le devis de l'artisan reste raisonnable.

Un temps non négligeable est consacré à **l'explication des aides financières existantes** au niveau national comme local, ceci étant une part de l'activité du Point Info-Energie qui ne cesse d'augmenter[10]. Le conseil se fait de moins en moins technique et glisse vers de l'explication sur les aides existantes.

[9] Le rapport d'activité 2008 n'étant pas disponible, nous ne pouvons pas avancer de chiffres. Cependant, les conseillers déclarent l'existence d'une forte augmentation des rendez-vous dans la part des contacts.

[10] Témoignage de Sébastien HAMOT, conseiller EIE à Cergy Pontoise.

- Tous droits réservés -

La seconde demande d'information se concentre **sur les artisans et entrepreneurs locaux** à même de mener les types de travaux envisagés lors des rencontres avec le conseiller.

La majorité des contacts concerne les économies d'énergie, en particulier le mode de chauffage et l'eau chaude sanitaire dans l'habitation.

- **ACTIVITES DE SENSIBILISATION :**

Dans le cadre de leurs attributions, les conseillers de l'EIE sont amenés à effectuer des actions de sensibilisation auprès du grand public ou/et à la demande de collectivités ou d'entreprises.

En premier lieu, **l'EIE intervient en milieu scolaire dans le Val d'Oise pour des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.** Des actions ont par exemple eu lieu en 2007 autour de l'exposition « Chaque fois, ça compte » du Conseil Général dans les collèges du département. D'autres sensibilisations de ce type ont été menées dans des lycées, dans le cadre de la « Semaine de l'Energie », sous forme de projections de films suivis de débats. Enfin, les « plus petits » ont aussi été touchés afin de les familiariser avec le changement climatique et les éco-gestes.

Un seconde type d'actions se déroule lors des **journées spéciales dédiées aux thèmes traités par l'EIE qui y tient alors un stand d'information** (ex : Journée de l'Environnement d'Eaubonne en Juin 2007, Salon des énergies renouvelables de la Foire de Saint Martin à Pontoise, etc.). Des conférences grand public sont également réalisées par l'espace Info-Energie.

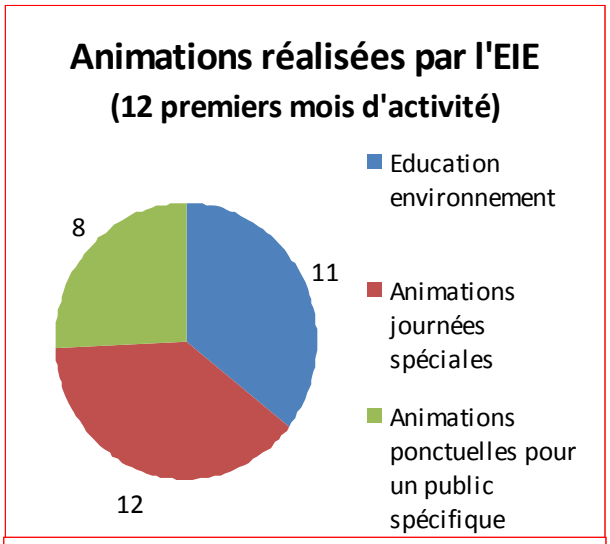

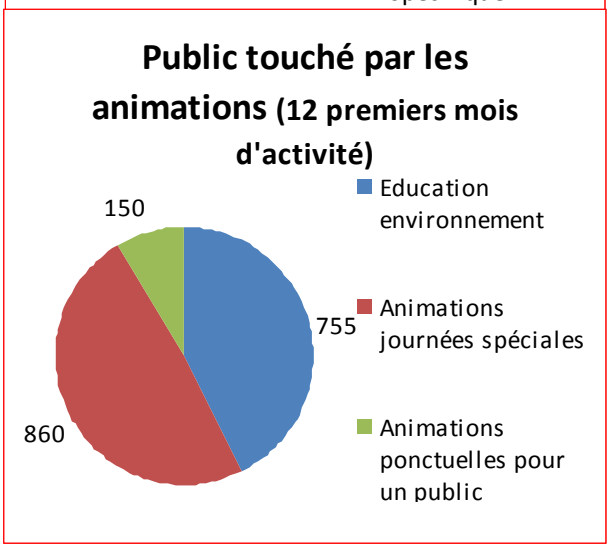

Enfin, des **animations ponctuelles sont effectuées par les conseillers à la demande de divers organismes** (réalisation d'une formation « Energie et responsabilité environnementale » auprès des travailleurs sociaux, pour l'association APUI -Association Pour un Urbanisme Intégré la Villageoise).

D'une manière générale, les conseillers du Point info-Energie de Cergy s'estiment bien sollicités sur la Communauté d'agglomération, même s'ils n'entretiennent pas de relations particulières avec la CACP en tant que telle. Les conseillers sont régulièrement interpellés par les petites collectivités et les demandes sont suffisantes pour qu'il n'ait pas été nécessaire de monter un Plan de sensibilisation.

- Tous droits réservés -

Comparaison avec l'activité d'autres EIE d'Ile de France :

Si nous comparons l'Espace Info-Energie de Cergy à d'autres points d'Ile de France, il apparaît que **les tendances observées se confirment**.

En premier lieu, il y a bien une **augmentation des prises de contacts et des conseils personnalisés** au cours du temps. L'accroissement de la sensibilité du public au réchauffement climatique et la question des économies d'énergie peut expliquer cette tendance. Il faut cependant y ajouter la variable de l'ancienneté de la structure : **plus l'EIE est ancien, plus il est connu et plus les ménages y recourent**. Ainsi, l'ALE-MVE de Montreuil augmente de 13,5% ses contacts entre 2007 et 2008, avec 43% de conseil personnalisé.

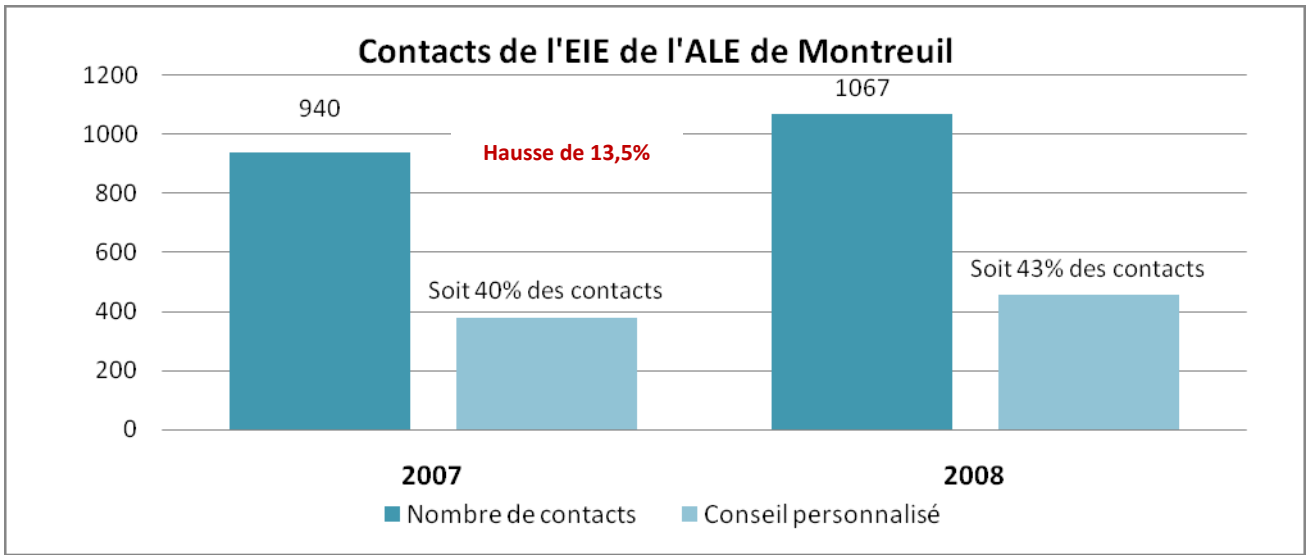

La hiérarchie des **modes de contacts** est similaire. Les contacts personnalisés, c'est-à-dire les personnes sollicitant directement l'EIE – sont **majoritairement pris par téléphone** : entre 50 et 60% des contacts selon les EIE et les années. Cependant, les **organismes bien implantés ont une part de contacts par RDV plus importante**. Ainsi la jeune ALE-Arc de Seine n'a eu que 6% de contacts par rendez-vous en 2008 contre 23% pour l'espace Info-Energie de l'ALE de Montreuil.

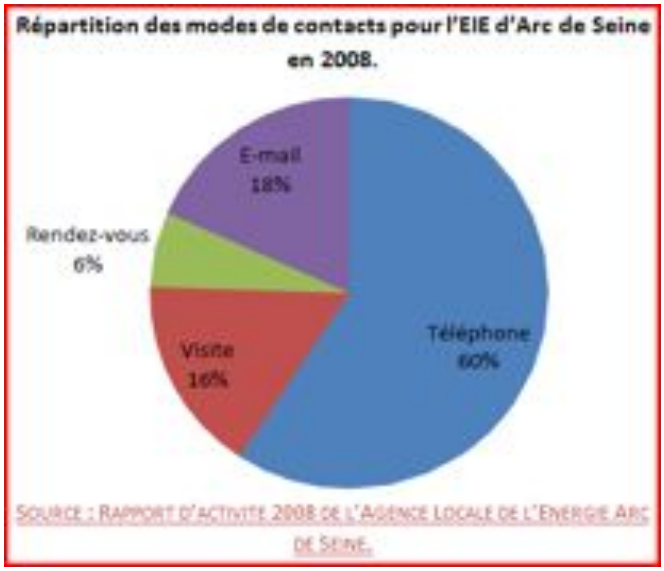

De même, **les visites et rendez-vous augmentent avec le nombre de permanences de l'EIE**. Par exemple, le Point de l'ALE Arc de Seine Energie n'est animé qu'une demi-journée par semaine à son siège, permanence à laquelle s'ajoute la présence du conseiller Info-Energie dans chaque collectivité adhérente de l'association pour être au plus près des habitants (1 journée toutes les deux semaines dans chaque ville). Ainsi, la

- Tous droits réservés -

disponibilité du conseiller est faible et les rendez-vous s'en ressentent. Au contraire, la MVE-ALE de Montreuil a établi 1067 contacts en 2008 dont 457 personnalisés.
Finalement, la **part des rendez-vous semble augmenter dans le temps**, comme le montre la répartition des types de contacts de l'EIE de Montreuil depuis 2006. Entre 2007 et 2008, les rendez-vous ont progressé de 30%.

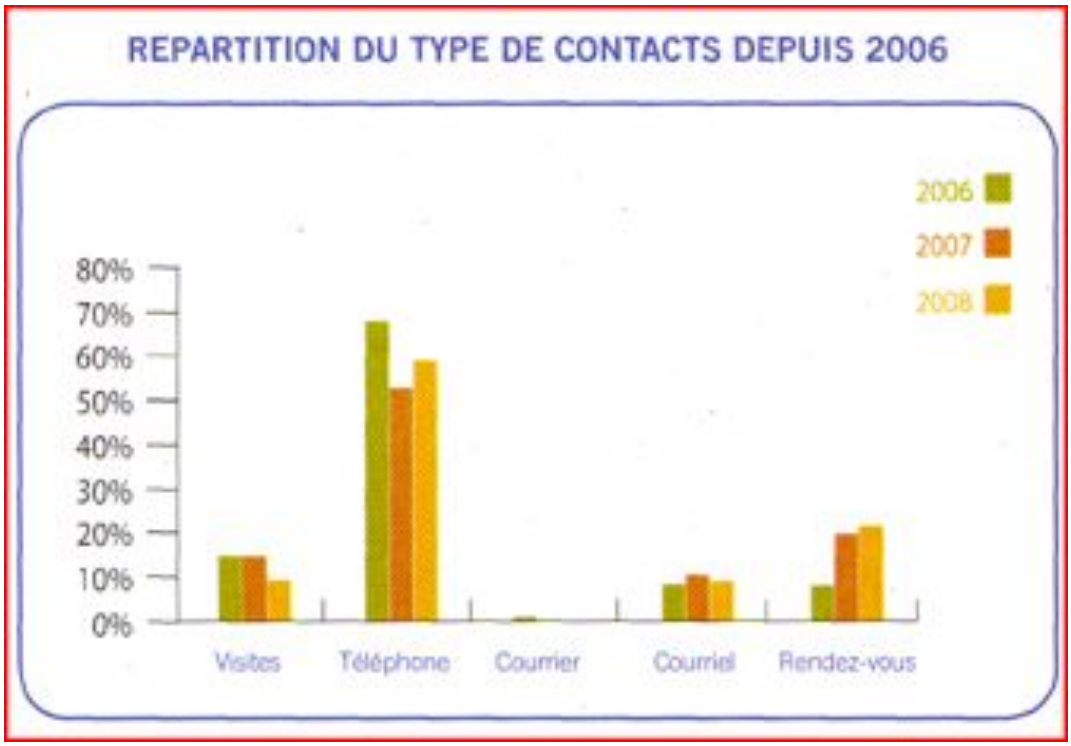

Autre tendance confirmée, les personnes prenant contact avec les EIE sont des particuliers (à 91% pour l'EIE de Montreuil), propriétaires d'une maison individuelle, le plus souvent de plus de 15 ans. Enfin, la durée moyenne d'un RDV se situe autour d'une heure.

On retiendra donc :

➔ LES POINTS POSITIFS :

- **Des renseignements de qualité** : Les EIE fournissent des informations de tout ordre (tant sur des aspects de sensibilisation que sur une demande technique précise). Ils s'appuient pour cela sur un ensemble de documents édités par l'Ademe et parfois sur des supports qu'ils ont eux-mêmes développés.
- **Du personnel formé et compétent.**
- **Une bonne prise en charge des questions relatives à l'habitat des particuliers.**

➔ LES MANQUES ET AMELIORATIONS POSSIBLES :

A partir d'une discussion avec les conseillers de l'Espace Info-Energie de Cergy Pontoise, un certain nombre de faiblesses des Espaces Info-Energie peut être pointé.

- Tous droits réservés -

- **La sensibilisation et l'aide à l'action en matière de TRANSPORTS** :

Les EIE se consacrent aux questions relatives à l'habitat. Les tentatives de sensibilisation en matière de transport ont été des échecs. L'EIE est associé à l'habitat, amalgame renforcé par sa localisation dans la Maison de l'habitat dans le cas de la CACP.

- **Une hétérogénéité des EIE :**

De grandes différences existent en matière de localisation, de territoire couvert (un département, une ville, une intercommunalité), de disponibilité en personnel et en termes d'horaires d'ouverture. Par exemple, l'EIE de Cergy est ouvert tous les jours, avec la présence de 2 conseillers, quand celui de Sarcelles assure normalement 1 permanence d'une personne par semaine et est actuellement au point mort, la conseillère, en congé maternité n'étant pas remplacée.

Des améliorations à apporter sont également pointées par les conseillers :

- **Se déplacer dans les habitations des contacts.**

Une visite de diagnostic chez les habitants permettrait de fournir un conseil encore plus précis et personnalisé. L'aide actuelle est apportée en fonction des données exposées par le propriétaire du logement, qui peuvent manquer de précisions ou être partielles. Mais l'instauration d'une visite ne pourrait se faire qu'avec une augmentation de personnel.

- **Développer les visites dans des habitations ayant été équipées d'énergies alternatives :**

Le but serait de mettre en contact ceux qui hésitent à faire et ceux qui ont déjà fait. En organisant ces visites (de type visites « solaires », etc), on confronte les personnes intéressées aux techniques proposées (panneaux solaires, etc.) Les visites permettent également les rencontres avec les ménages déjà passés à l'acte et favorisent ainsi l'échange d'expériences, leur témoignage.

- **Créer des guides locaux de sensibilisation**

L'objectif serait de toucher plus directement le grand public par une information de proximité à même de plus « parler » aux habitants du territoire couvert par la structure.

Enfin, l'EIE de Cergy-Pontoise réfléchit à des **perspectives de développement** :

Les conseillers de l'EIE aimeraient **évoluer à partir de 2010 vers une structure plus grande**, de type antenne territoriale de l'énergie ou Agence Locale de l'Energie. L'Ademe soutient en effet ce projet et une formation des conseillers est déjà prévue.

Trois axes de développement des activités sont d'ores et déjà privilégiés :

- **Renforcement du conseil aux particuliers,**
- **Approche et conseil des collectivités territoriales,**
- **Travail sur la précarité énergétique dans le Val d'Oise** (du fait des activités du Pact Arim).

- Tous droits réservés -

b. Les Agences Locales de l'Energie :

Présentation générale :

Les Agences Locales de l'Energie présentent une **offre plus ambitieuse** que les Espaces Info-Energie. Il existe aujourd'hui **18 agences en France**, créées à l'initiative d'une collectivité territoriale ou d'une organisation professionnelle – seulement à l'initiative de collectivités pour les 3 qui concernent la région Ile de France. Elles reçoivent en général le **soutien de l'Ademe et du Conseil Régional**. C'est le résultat de la volonté de la Commission Européenne qui impulse ce type de lieux depuis 1994, à travers les **programmes SAVE puis INTELLIGENT ENERGY**.

Localisation des Agences Locales de l'Energie en France. (Source : site internet de la FLAME)

Les ALE sont regroupées au sein de la FLAME, la Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Energie. Elles entretiennent des relations avec leurs homologues européennes, à travers des partenariats.

Trois de ces agences existent déjà en Ile de France : l'ALE Arc de Seine Energie, l'ALE-MVE de Montreuil, et l'ALME de Saint Quentin-en-Yvelines.

Généralement, les ALE ont un statut d'association « loi 1901 ». Elles regroupent « des collectivités territoriales, chambres consulaires, associations de consommateurs ou de protection de l'environnement, fédérations de professionnels, producteurs et distributeurs d'énergie, bailleurs sociaux », etc., c'est-à-dire tous les acteurs volontaires pour participer à l'Agence.

➔ MISSIONS :

Les missions des ALE sont définies par la FLAME. Il s'agit, en premier lieu de « **diffuser de l'information, conseiller et réaliser des formations sur les enjeux, méthodes et techniques efficaces concernant les économies d'énergie et les énergies renouvelables »**. On retrouve ici le rôle des espaces Info-Energie.

La spécificité des ALE apparaît dans ses autres missions. Elles doivent « **mettre en relation les partenaires confrontés aux mêmes problématiques** et enjeux », et « **réaliser des bilans énergétiques permettant l'aide à la décision** » ainsi « **qu'intervenir en amont des projets pour la prise en compte de l'énergie** dans l'aménagement et l'urbanisme, l'organisation des déplacements et des transports » .

- Tous droits réservés -

L'ALE se veut un **acteur de proximité** d'aide à la décision, un **lieu d'échange** entre tous les acteurs de l'énergie – producteurs et distributeurs, autorités concédantes, bailleurs, consommateurs – et un **relais des politiques européennes, nationales et locales** auprès des consommateurs.

➔ PUBLICS :

Quatre publics sont ciblés par les Agences : les **ménages,** les **collectivités territoriales,** les **bailleurs** privés et publics et les **entreprises** de tous secteurs, et ce pour 4 domaines d'activités : l'habitat, les déplacements, le tertiaire public et privé, les activités artisanales, commerciales, PMI / PME et agricoles.

L'Agence Locale de l'Energie « Maîtriser votre Energie » de Montreuil :

➔ MISSION :

L'ALE-MVE se définit comme « un outil au service du développement durable sur le territoire ». Il s'agit d'une **structure locale, qui souhaite se cantonner au territoire de ses contributeurs**. Elle est attachée à une approche de proximité et territorialisée.

➔ ORGANISATION :

L'Agence Locale de l'Energie « MVE » est née en 1999 à l'initiative des villes de Montreuil et Vincennes dans le cadre du programme européen SAVE II, créé par la Commission Européenne afin d'impulser des projets de réduction des GES et d'économies d'énergie. Ces dernières ont été rejointes par Bagnolet (2002) et Bondy (2005). Il s'agit d'une association loi 1901.

Elle est composée de 5 personnes : une directrice, une chargée de communication, deux chargés de projet conseillers EIE et une animatrice environnement conseillère EIE.

➔ PUBLIC :

Trois publics-cibles sont définis par l'Agence MVE : les collectivités territoriales, les particuliers et les professionnels du bâti et de l'habitat.

La MVE conseille et sensibilise en premier lieu les **collectivités territoriales adhérentes** : L'agence est amenée à réaliser des **études techniques, diagnostics, accompagnement de projets et accompagnement sur le Patrimoine communal** (analyse des consommations, plan d'action de hiérarchisation des travaux). Par exemple, l'agence a réalisé le *Bilan énergétique du patrimoine de Bagnolet (2002),* et le *Plan patrimonial énergétique de la Ville de Montreuil (2006-2007).* Cette activité rentre dans le cadre de **Conventions d'objectifs** signées entre le MVE et les collectivités finançant son activité[11]. Les

[11] Les collectivités territoriales adhérentes financent l'association à hauteur de 38 centimes d'euros par habitant.

- Tous droits réservés -

diagnostics et études menés ne **concernent que le patrimoine des municipalités** et en aucun cas leur territoire.
Elle gère également les **animations en direction des écoles et des centres de loisirs**. Ainsi, la MVE réalise chaque année une *« Chasse au trésor environnementale » pour les centres de loisirs de Montreuil,* et réalise des animations auprès des scolaires.
Sa collaboration avec les collectivités adhérentes comprend également une activité de **communication auprès de leur personnel**. Par exemple, en 2006/2007 a été effectuée la *Formation des personnels de la restauration et des équipements sportifs de la Ville de Bondy à la problématique énergétique.*
Enfin, la MVE assure des **actions de sensibilisation des citoyens de ces collectivités**. Elle publie des articles dans les journaux locaux, et réalise des expositions comme la *« La maison économe ».*

L'ALE de Montreuil vise aussi les **professionnels de l'habitat et du bâtiment**.
En premier lieu, elle accompagne les **Maîtres d'ouvrage.** Elle a par exemple co-réalisé, avec l'Office Public de l'Habitat de Montreuil un *plan patrimonial énergétique des bâtiments de l'Office (2003).*
En outre, elle organise des **formations**. Par exemple, dans la continuité du Bilan énergétique, la MVE a réalisé trois *sessions de formation en direction des personnels de l'OPHM en 2004, 2005, 2006 (gardiens d'immeubles, assistantes sociales, etc.).* Cette aide apportée aux bailleurs sociaux est facturée par l'agence mais les tarifs ne sont pas ceux du marché indique la directrice de la MVE. En revanche, il leur est demandé d'adhérer à l'association. Ainsi, l'agence développe ses contacts sur le territoire et instaure des liens de confiance et de fidélité avec les bailleurs.

Par ailleurs, la MVE s'adresse aux **particuliers grâce à son espace Info-Energie**[12]. Dans ce cadre un projet original a été mené : **ECO N'HOME**. Il s'agit d'un projet européen qui a pour objectif d'accompagner des familles volontaires dans une démarche de réduction de ses émissions de CO2 dans les domaines du bâti et des transports. L'expérimentation s'est déroulée sur trois ans (2006-2008) au sein de 6 pays partenaires : France, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Portugal et Italie. 30 familles ont été suivies à l'échelle de la MVE. Des économies d'énergie substantielles ont été obtenues mais l'étude est jugée un peu courte. Il faudrait en fait pouvoir la mener avec des particuliers intéressés venant à l'Espace Info-Energie.
Enfin, la structuration de l'agence en association permet les adhésions individuelles (15 euros par an).

[12] Cf. partie sur les EIE.

- Tous droits réservés -

Cependant, les **liens de l'agence avec les entreprises du territoire sont inexistants à ce jour**. Une expérimentation va être menée, sur le modèle d'Eco n'home, auprès des TPE-PME volontaires dans les mois qui viennent. L'idée est de les sensibiliser, de les former, de leur donner des outils pour réduire leurs émissions. Cette volonté d'approcher les petites entreprises correspond à la stratégie de la MVE de « se situer dans les interstices », là où il n'y a pas de couverture par d'autres structures ou institutions.

➔ FAIBLESSES, AMELIORATIONS POSSIBLES[13] :

La problématique principale, source d'inquiétudes, est celle de la **pérennisation de la structure et de ses emplois**. Le budget de la MVE, qui s'élève à 301 305 euros en 2008, est ultra-majoritairement constitué de subventions publiques (Conseil régional, général, villes adhérentes, Ademe, etc.). Moins de 25 000 euros correspondent à des ressources propres, issues des prestations ou des adhésions. On a donc une fragilité due à la **dépendance de la structure aux subventions publiques et notamment aux emplois aidés**. Actuellement, 3 équivalent temps-plein sont des emplois Tremplin, qui n'ont, par essence, pas vocation à perdurer. Il s'agit donc de trouver le moyen de **renforcer les ressources propres** de la MVE, sans baisser la qualité des services rendus aux collectivités adhérentes.

Second axe d'amélioration, il faut **renforcer la visibilité de la structure**, tant vers les collectivités du territoire, afin qu'elles y recourent plus, que vers les citoyens. Le nombre de contacts, bien qu'élevé dans le cadre des EIE, n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques et de la politique de facteur 4. Il serait nécessaire de renforcer la présence territoriale de l'agence, avec des antennes ou des permanences dans les communes.

Une autre faiblesse est constituée par le **manque de retour d'expérience et de mesure**. Il faudrait s'engager dans une démarche de qualité, avec un suivi à long terme des réalisations et un retour sur les actions menées. Dans la même perspective, le recueil des données et la valorisation des diagnostics réalisés ne sont pas effectués. La MVE construit actuellement un centre de ressources en ligne en « open source » où elle publiera les études qu'elle a pu réaliser durant ces 10 premières années d'existence. Mais elle ne centralise pas les données du territoire.

L'Agence Locale de l'Energie « Arc de Seine Energie » à Meudon :

➔ MISSION :

L'Agence Locale Energie Arc de Seine Energie est une association loi 1901 à but non lucratif. Quatre thèmes d'activités lui ont été confiés :

- Les économies d'énergie,
- L'efficacité énergétique,
- Les énergies renouvelables,
- La construction respectueuse de l'environnement.

L'ALE se destine aux particuliers à travers son Espace Info-Energie ainsi qu'aux professionnels du territoire et aux collectivités locales.

[13] D'après la directrice de la MVE

- Tous droits réservés -

Il est à noter que **l'agence ne s'occupe pas des problématiques de transport et de mobilité**, la Communauté d'Agglomération ne l'ayant pas souhaité.

➔ ORGANISATION :

L'ALE Arc de Seine est l'agence **développée en 2008 par la Communauté d'Agglomération Arc de Seine** (Issy les Moulineaux, Vanves, Meudon, Chaville, Ville d'Avray), répondant à l'appel à projet d'Intelligent-Energy Europe. Elle se situe dans les locaux de la **Maison de la Nature à Meudon.**

Rattachée à la FLAME, elle est **financée par le Conseil Régional d'Ile de France, la Communauté d'Agglomération, l'Ademe et des fonds européens au travers de l'Agence Exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation et son programme** « Energies intelligentes – Europe »[14] durant ses trois premières années d'activité.

L'Agence est animée par quatre salariés : une directrice, une chargée de mission efficacité énergétique, une chargée de communication et un conseiller Info-Energie.

Un point fort de la structure mise en place est sa cohérence territoriale. En effet, son territoire d'action correspond à la structure intercommunale Arc de Seine, qui s'apprête à fusionner avec Val de Seine pour créer « Grand Paris Seine Ouest ». L'ALE agrandira dans ce cadre son territoire pour se conformer aux nouvelles limites administratives. Cette symétrie avec un organe politique qui en outre finance la structure permet une véritable collaboration sur le territoire.

➔ PUBLICS :

L'Agence définit deux groupes de public : les particuliers et les professionnels.

Le service aux particuliers est constitué par un Espace Info-Energie, animé par l'Institut de l'Ecologie en Milieu Urbain, qui anime également les autres points du département des Hauts de Seine. L'Agence organise des actions de **sensibilisation du grand public** parmi lesquelles on peut retenir la participation à la semaine du développement durable, les interventions auprès des lycéens, et, plus innovant, des **visites « solaires »** chez des propriétaires ayant installé des équipements subventionnés.

Les **professionnels ciblés sont variés : entreprises, collectivités, professionnels du bâtiment, bailleurs**, etc. L'objectif est de les faire bénéficier :

- D'une **expertise-conseil** sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables
- D'**outils d'aide à la décision** : fiches techniques, conseils personnalisés…
- D'un **accompagnement des projets** : aménagement de quartiers, construction, rénovation de bâtiments, expérimentations et démarches innovantes…
- D'**actions de sensibilisation** : visites d'installations et de sites innovants, sensibilisation de personnel, organisation de conférences…

[14] Le programme "Energies Intelligentes - Europe" de l'EACI (Agence Exécutive Européenne pour la Compétitivité et l'Innovation) constitue pour l'Union Européenne un outil de financement de projets et d'événements visant à favoriser les économies d'énergie, et le recours aux énergies renouvelables. Il permet notamment d'aider la création d'Agences Régionales et Locales de l'Energie en Europe.

- Tous droits réservés -

Cependant, comme le reconnaît la directrice, son activité est particulièrement centrée sur les particuliers. L'aide aux professionnels est un objectif de développement mais les contacts ne sont pas faciles à établir. Après plus d'un an d'activité, l'ALE Arc de Seine commence à entretenir des contacts avec un quelques professionnels, en particulier des bailleurs.

On note en revanche que l'activité de l'Agence est particulièrement développée auprès des collectivités adhérentes. Elle les accompagne dans leurs projets patrimoniaux à Haute Qualité Environnementale, propose une aide technique sur les politiques énergétiques et environnementales de la Communauté d'Agglomération et réalise la communication auprès des habitants des actions menées par Arc de Seine. De nombreuses questions demeurent sur son éventuel rôle dans le cadre de l'Agenda 21 et de son volet climat qui sera constitué d'un Plan Climat Territorial. Le personnel de l'ALE espère y être intégré et faire de l'agence un partenaire du Plan.

Enfin, de la même manière que la MVE de Montreuil, l'ALE Arc de Seine réfléchit à sa pérennisation au-delà des trois ans de financement européen qui correspond à 30% de son budget. **De nouveaux partenaires sont donc à trouver.**

On retiendra donc :

➔ LES POINTS POSITIFS :

- **L'intégration dans un réseau européen** : La participation au réseau des agences locales de l'énergie permet le portage de projets expérimentaux financés par l'Union Européenne comme Eco n'Home. Elle donne de la crédibilité, « une carte de visite ». Elle rend possible les échanges sur les savoir-faire et les bonnes pratiques.

- **Une collaboration intéressante avec les collectivités** : Le financement de l'agence par les mairies adhérentes à travers les conventions d'objectifs est un fonctionnement gagnant-gagnant. Les municipalités y puisent une expertise, une aide concrète et pratique pour élaborer leurs politiques et actions de développement durable ou/et pour améliorer la performance énergétique de leur patrimoine.

- **Une tentative d'ouvrir le lieu à différents acteurs**. Au contraire des EIE, les agences locales de l'énergie cherchent à sensibiliser et intégrer de nouveaux acteurs du territoire à leurs stratégies. En particulier, les collectivités territoriales et dans une moindre mesure les bailleurs sociaux commencent à travailler avec elles. On a donc une véritable volonté d'élargissement des liens avec les parties prenantes et de mobilisation du territoire.

➔ LES FAIBLESSES :

- **Des structures fragiles** : L'incertitude sur la pérennisation des emplois et donc des structures demeure dans un contexte où les agences n'ont pas ou peu de ressources propres.

- Tous droits réservés -

- **Des structures hétérogènes** : Une même dénomination cache une extrême diversité des ALE, que ce soit en matière de taille, de territoire couvert, d'emplois à plein temps, de public touché et de missions effectuées. Bien que regroupées au sein de la FLAME, le cahier des charges est si large que les structures montées sur le terrain peuvent énormément varier.

- **Une très faible intégration des entreprises** : les publics visés demeurent les particuliers et les collectivités adhérentes, ainsi que, parfois, les bailleurs.

- **Une faible présence sur le territoire régional** : si l'on peut parler d'un maillage relatif du territoire de la part des Espaces Info-Energie, seulement 3 ALE sont présentes en Ile de France.

- Tous droits réservés -

c. Sites Internet :

Une étude comparative sur le thème des réductions des émissions de GES ne saurait être complète sans une observation des sites internet disponibles sur la toile. En effet, internet est bien souvent le premier moyen de s'informer tant sur le réchauffement climatique que sur ses propres possibilités d'actions. Les acteurs rencontrés soulignent bien que le public qui les contacte a préalablement cherché par lui-même des informations sur le web.

Présentation générale :

Les **sites internet sont pléthoriques** en ce qui concerne les économies d'énergie et les réductions des gaz à effet de serre ainsi que le réchauffement climatique. Une petite recherche sur Google donne une idée de la masse d'informations (et de désinformation) qui circule sur le Net : « Economies énergie » donne 6 530 résultats et « réchauffement climatique » fait apparaître 2 550 000 résultats !

On remarque en premier lieu que **les sites apparaissant en premiers ne sont pas les sites institutionnels**, au contenu vérifié, mais une pluralité de **sites privés**, d'entreprises, de blogs, etc, parfois aux **informations douteuses ou pour le moins orientées**. Pour trouver un site au contenu fiable, il faut déjà connaître les organismes : indiquer par exemple Ademe dans le moteur de recherche, ou le nom de sa campagne d'information : « Faisons vite, ça chauffe ».

Les sites Internet des lieux et organismes déjà évoqués :

➔ ESPACE INFO-ENERGIE DE CERGY-PONTOISE :

L'EIE de Cergy ne dispose pas de site internet. C'est d'ailleurs le cas de nombreux points info-énergie, ce qui peut-être dommage dans l'optique de toucher un public local, de sensibiliser les habitants de la CACP et de les inciter à prendre un rendez-vous.

➔ MAITRISEZ VOTRE ENERGIE – AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DE MONTREUIL :

Le site de la MVE a pour unique fonction de mettre en contact les internautes avec l'Agence. A cette fin, il présente ses activités. Il ne contient aucun élément de sensibilisation, aucun document d'information.

Il s'organise en trois entrées, chacune renvoyant à un espace particulier destiné à orienter le public vers les bons interlocuteurs.

- Tous droits réservés -

- **Espace Particuliers** : Renvoi sur les horaires de l'EIE, une plaquette de présentation de l'EIE et le site de l'ADEME.
- **Espace Professionnels de l'Habitat** : présentation de quelques exemples de projets menés par l'ALE-MVE avec des professionnels du secteur.
- **Espace Collectivités** : présentation des différents projets auxquels l'ALE a participé avec des collectivités territoriales et accès sécurisé pour les 4 villes adhérentes.

Le site n'existe que pour orienter le public vers le lieu physique à Montreuil. Il s'agit d'un site simple, clair et restreint, qui va à l'essentiel de ce qu'est la MVE-ALE.

➔ AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE « ARC DE SEINE ENERGIE » :

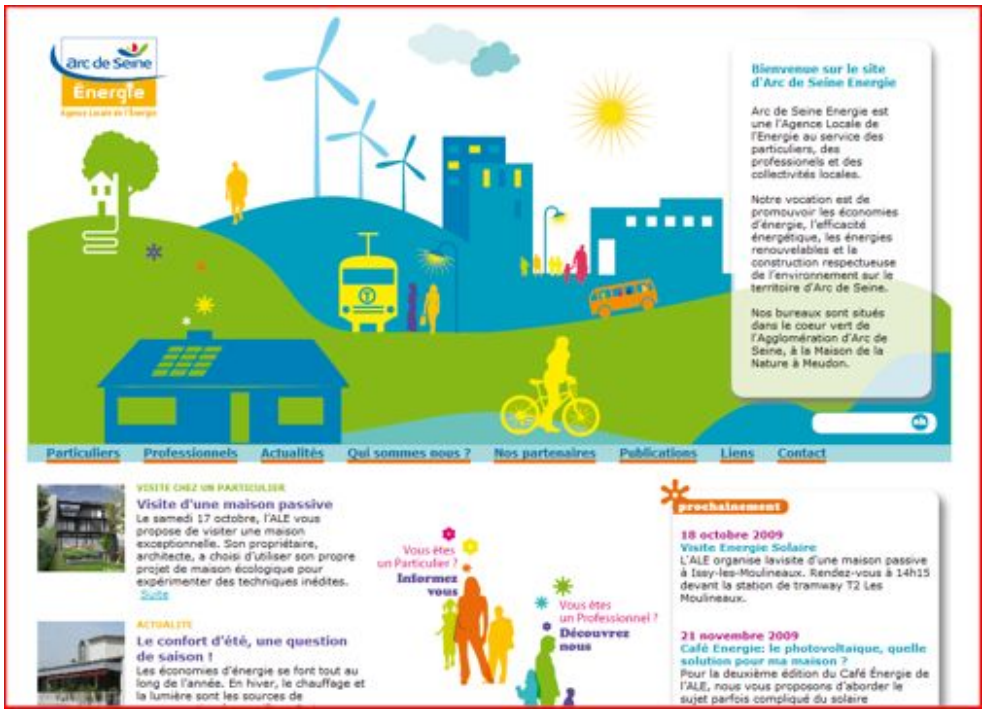

On peut en premier lieu noter que, après plus d'un an de fonctionnement, **le site de l'ALE Arc de Seine Energie présente de nombreuses catégories « en cours de construction »**. On peut donc supposer que le site n'est pas une priorité de l'Agence. Il n'a cependant été mis en ligne qu'en Mai 2009 ce qui peut expliquer les lacunes qui persistent.

D'une manière générale, on sent que le site aurait ou aura **vocation à être plus fourni que celui de la MVE : graphisme attrayant, rubriques actualités, publications,** etc. Il se veut être un espace plus interactif, avec la possibilité de contacter l'Agence directement depuis le site et annonce les évènements à venir.

Le site de l'ALE a deux entrées principales :

- **Particuliers** : la page renvoie aux horaires de l'Espace info-Energie et donne un planning (cependant non actualisé) des permanences du conseiller. Il n'y a pas d'information particulière en direction du public.
- **Professionnels** : la page donne un numéro de téléphone à contacter à l'Agence, sans précision. Le reste du site est en construction.

- Tous droits réservés -

Il n'y a pas pour l'instant de documents de sensibilisation ou d'information. L'internaute n'est pas non plus renvoyé directement sur le site de l'Ademe.

Les sites internet institutionnels :

➔ LE SITE DE L'ADEME :

L'Ademe est un organisme public à caractère industriel et commercial. Elle se voit confier 3 types de mission :

- **d'ordre scientifique et technique**, pour faire émerger des solutions plus respectueuses de l'environnement,
- **d'expertise et de conseil**, pour accompagner les décideurs dans leurs projets et faciliter leurs choix,
- **de "centre de ressources"** capitalisant les résultats des expériences de terrain, pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

Le site Internet de l'Ademe répond à ces trois missions par **l'offre la plus complète existant sur la toile**. Le site de l'Ademe est une véritable **mine d'informations pour tous les publics et acteurs** dans la lutte contre le réchauffement climatique et au-delà. De **nombreux documents pourraient dans ce cadre être utilisés dans le projet Maison du Carbone**.

Le volet pédagogique du site de l'Ademe se **divise en fonction de l'ensemble des missions** qui ont été confiées à l'organisme : la lutte contre le changement climatique, les économies d'énergie, les énergies et matières renouvelables, la qualité de l'air, le développement de transports propres, la

- Tous droits réservés -

réduction de la production de déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués, le développement du management environnemental.

Au-delà, le site propose des **entrées par type de public** : entreprises, collectivités, particuliers, etc. Ces derniers sont privilégiés puisqu'un portail leur est consacré : **l'espace Eco-Citoyens**. Il regroupe :

- Une rubrique « Testez-vous » qui offre un ensemble d'outils pour la prise de conscience du poids de chacun dans les émissions de gaz à effet de serre (mini bilan-carbone personnel, comparateur des émissions par type de transport, etc.).
- 3 autres rubriques complètent le Portail : les solutions pour réduire ses émissions dans l'habitat, les déplacements, et les achats.
- Enfin, une rubrique regroupe l'ensemble des informations sur les aides existantes : « Financez votre projet ».

D'une manière générale, **l'information du particulier est complète. Celle des entreprises et des collectivités est plus partielle et moins attractive**.

➔ SITE INTERNET ADEME ILE DE FRANCE :

Le site de l'Ademe Ile de France est un espace « dédié à l'information régionale au service des entreprises, des collectivités et des particuliers sur les thèmes de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et de la qualité environnementale du bâtiment ».

Dès la page d'accueil « Energie », l'Ademe Ile de France renvoie les particuliers au site général de l'organisme : « Vous retrouverez, sur le site national de l'ADEME, toutes les informations d'ordre général concernant les économies d'énergie et les énergies et matières renouvelables ».

Pour les collectivités et entreprises, le site propose une information d'ordre plus local pour compléter les informations du site national :

- Une rubrique présentant les aides Ademe-Région Ile de France,
- Des dossiers de demande de subvention à télécharger,
- Des modèles de cahier des charges (trames de cahiers des charges élaborés par l'ADEME pour guider les maîtres d'ouvrage dans l'établissement de leur propre cahier des charges),
- Enfin, des documents de références, utiles pour compléter les dossiers de demandes.

- Tous droits réservés -

On est donc ici en présence d'un **site technique, qui n'assume pas de fonction de sensibilisation ni d'information contextualisée**.

➔ LE SITE DE LA CAMPAGNE «FAISONS VITE, CA CHAUFFE » :

« Faisons-vite, ça chauffe » est un site de **sensibilisation du grand public** qui approfondit la campagne de publicité diffusée à plusieurs reprises ces dernières années. Il s'agit d'un bon outil, ludique, pour une première approche. Le site est **simple** et présente les **informations essentielles** sur le thème qui nous intéresse. Il ne renvoie pas, et c'est dommage, sur la page des tests de l'Ademe.

Le site est divisé en 3 entrées :

- « Pourquoi agir » ? : résumé sur le réchauffement climatique, ses conséquences pour la planète et le Grenelle de l'Environnement,
- « On peut agir » : divisée en 4 thèmes :
  - Se loger
  - S'équiper,
  - Se déplacer,
  - Consommer au quotidien,

Chaque thème se divise ensuite entre les « mesures pour agir » (incitations financières, diagnostics existants, etc) et des conseils pour réduire ses émissions (isoler sa maison, …).

- « Tout sur la campagne » qui permet de revoir les clips video, écouter les pubs audio, etc.

- Tous droits réservés -

Le site renvoie enfin vers les Espaces Info-Energie, à travers un numéro Azur qui permet de localiser l'EIE le plus proche de chez soi.

Ainsi, il existe une **multitude de sites, au contenu variable tant en volume quand fiabilité**. L'un d'entre-eux constitue la **référence : le site de l'Ademe**. Il permet à tous les acteurs de trouver une information pertinente, adaptée à son profil. Cependant, son immensité et le caractère technique des renseignements qu'on y trouve peut le rendre parfois abscond.

Les lieux existants en Ile de France possèdent des sites internet limités ou n'en possèdent pas.

A l'inverse, **les sites internet institutionnels sont de grands outils de sensibilisation mais renvoient peu sur les lieux physiques**, même s'ils tendent à le faire de plus en plus, sous l'impulsion du Grenelle de l'Environnement …

- Tous droits réservés -

2. Une étude à l'échelle internationale :

Les ALE européennes	GlashusEtt	« I Herning »
➔ Un **programme européen** de **380 agences locales** traitant des thèmes des économies d'énergie et des réductions d'émissions de GES ➔ Un **réseau** qui fédère ces agences, permet leur **coopération,** des **expérimentations** à l'échelle communautaire et des **retours d'expérience** ➔ Une ouverture à l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, pouvoirs publics, particuliers, etc.)	➔ Une réalisation dans le cadre de la fondation d'un **éco-quartier** à Stockholm ➔ Un **centre d'information** sur les économies d'énergie (éducation, formation, lieu d'échange, etc.) ➔ Un centre de **communication** et de **centralisation des données** ➔ Une **caractéristique originale : Maison Témoin** pour découvrir les techniques et matériaux alternatifs.	➔ Un **réseau d'acteurs** initiés par la municipalité de Herning ➔ Une **variété de parties prenantes exemplaire** (entreprises, associations, médias locaux, université, pouvoirs publics, etc.) ➔ Une **dynamisation du territoire amorcée** (projets en cours, objectifs communs, effets sur la cohésion des entreprises et leur orientation sur le développement durable).
MAIS :	**MAIS :**	**MAIS :**
➔ Une **grande hétérogénéité des agences**, tant au niveau de la **taille**, du **territoire couvert**, que des **publics visés**, du **volume d'activité** ou encore des **actions menées**. Encore une fois, un nom est posé sur des structures très différenciées en réalité. ➔ Un manque de systématisation des agences et de **maillage du territoire**.	➔ Peu de sensibilisation aux questions de transport, ➔ Un modèle unique structuré par le projet d'éco-quartier.	➔ Un réseau regroupant les forces vives qui ne débouche pas sur une structure physique. Il n'y a pas de lieu d'information, pas de participation des habitants du territoire.

- Tous droits réservés -

a. Le réseau des Agences du Programme Intelligent Energy :

Présentation générale :

Le programme Intelligent Energy Europe est géré par l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI) pour la Commission Européenne. Son objectif premier et général est de combler le fossé entre les politiques communautaires et leur impact sur le terrain. S'étendant sur 2007 -2013, et distribuant 730 millions d'euros sur la période, il vient en continuité des programmes SAVE I et II. Dans ce cadre, il soutient l'établissement d'agences régionales ou/et locales permettant à la communauté et aux autorités publiques d'un territoire d'améliorer leur efficacité énergétique et de les diriger vers les énergies renouvelables afin d'atteindre un développement durable.

Au cours du temps, un réseau de **380 agences** s'est créé partout en Europe. Certaines caractéristiques leur sont communes. Tout d'abord, elles se constituent en **organisations indépendantes**, garantissant la **neutralité politique** de leurs activités. Elles ont un **statut d'association** à but non lucratif et visent l'ensemble des acteurs-décideurs de leur territoire. Elles doivent :

AGENCES LOCALES DE L'ENERGIE CREEES APRES 2004 GRACE AU PROGRAMME INTELIGENT-ENERGY EUROPE (SOURCE SITE INTERNET D'INTELLIGENT ENERGY).

- Effectuer de l'information, du conseil et de la formation sur les questions de gestion de l'énergie,
- Aider à la fondation et à la mise en œuvre de plans climats aux échelles auxquelles ils se réalisent,
- Effectuer des audits énergétiques sur des bâtiments publics et privés,
- Sensibiliser sur l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et les questions de transport,
- Rechercher et s'inscrire dans les fonds nationaux ou locaux en faveur des économies d'énergie et des réductions des émissions de GES,
- Chercher à se financer au plus vite à partir des diverses parties prenantes (stakeholders) du territoire sur lequel elles opèrent.

Dans la réalité, **les agences ne respectent pas l'ensemble de ces critères** comme nous allons le voir, mais ces quelques indications permettent de fournir un cadre général d'action.

- Tous droits réservés -

Quelques agences en Europe :

Pour compléter cette présentation générale, nous détaillons quelques agences membres du réseau. Les informations sont moins complètes puisqu'il n'était pas possible de les rencontrer.

→ Inland Norway Energy Agency :

L'agence couvre le territoire de la région des comtés de Hedmark and Oppland qui en sont à l'initiative, initiative partagée avec la compagnie régionale d'énergie « Eidsiva Energi ». L'objectif défini lors de la conception de la structure est : **"Inland Norway carbone neutral before 2030 ».** Il s'agit donc d'atteindre la neutralité carbone pour 2030, un objectif fixé par la Norvège et décliné dans les territoires.

Les principaux objectifs de l'organisme sont :

- Apporter une information neutre, de qualité et actualisée sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement d'énergies renouvelables,
- Stimuler les initiatives privées de rénovation énergétique et diffuser les bonnes pratiques sur le territoire,
- Sensibiliser les ménages, les entreprises et les autorités publiques.

Sur ce même modèle, on retrouve la Regional Energy Agency of Värmland, en Suède.

→ Agencia Local de Energía y cambio climático de Murcia : ALEM

L'ALEM est le consortium de l'énergie **de Murcia (Espagne) et de ses communes agrégées**. Née en 2007, son objectif est de guider les politiques municipales d'efficience et d'économie énergétiques, ainsi que de faciliter la mobilité durable des citoyens. Ses buts affichés sont :

- Contribuer à l'échelle locale à la réduction des consommations de combustibles fossiles,
- Améliorer l'efficacité énergétique des installations municipales, doter la municipalité des moyens juridiques pour introduire des critères de développement durable dans les nouvelles constructions et urbanisations sur le territoire couvert,
- Promouvoir les économies d'énergie.

Sa structure décisionnelle intègre à la fois et majoritairement les pouvoirs publics (mairie de Murcia, services techniques d'urbanisme, transports, etc .) et des représentants de la fondation CajaMurcia ainsi que d'Iberdrola, entreprise du secteur de l'énergie.

A la différence d'autres agences, celle-ci possède des pouvoirs qui lui ont été délégués : gestion du patrimoine municipal en matière énergétique (éclairage public, etc.), audits environnementaux des bâtiments publics, travail sur l'amélioration de la performance énergétique des feux de circulation. Elle gère également l'animation auprès des publics scolaires et des ménages et fonctionne comme un **générateur d'idées auprès de la municipalité**. Ainsi, elle propose des instruments juridiques aux pouvoirs publics, qu'ils reprennent parfois comme c'est le cas pour les Ordonnances de captation solaire, qui obligent les nouvelles constructions à intégrer des panneaux

- Tous droits réservés -

photovoltaïques, sous certaines conditions. Enfin, elle joue le rôle d'**assesseur technique** et a notamment porté le Plan de Mobilité Urbaine Durable en 2008.

Sur le modèle, on retrouve **l'Agence d'Energie de Barcelone** (objectifs, attributions, réalisation, etc.). Elle diffère cependant en deux points : en premier lieu, elle s'établit **à une échelle métropolitaine** puisqu'elle couvre l'ensemble du territoire de l'Entité Métropolitaine de Barcelone, une forme de « Grand Barcelone ». De plus, sa composition est plus ouverte aux acteurs du territoire : Mairies et services municipaux en charge de ces thèmes, Institut Catalan de l'Energie, Institut pour la Diversification et l'Economie d'Energie, Université Autonome de Barcelone et Université Polytechnique de Catalogne.

➔ EMMA : Die EnergieManageMentAgentur für die Region Elbtalaue, Prignitz und das Wendland (Allemagne):

Emma est l'agence de management de l'énergie des régions Elbtalaue, Prignitz et Wendland. Parmi ses membres figure la circonscription Lüchow-Dannenberg.

Le constat menant à la fondation de l'Agence est la nécessité d'une utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que de se tourner vers des énergies renouvelables. Par exemple, l'objectif du Lüchow-Dannenberg est d'atteindre une autosuffisance en énergie.

Les missions d'Emma sont :

- le soutien de projets concrets dans les domaines de l'efficacité énergétique, le biogaz et la filière bois
- la diffusion des connaissances en matière d'efficacité énergétique et de biogaz,
- un travail public sur les thèmes des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique,
- la construction d'un réseau régional, suprarégional et international (grâce aux partenariats avec d'autres agences)
- le transfert des connaissances à d'autres régions européennes confrontées à des problématiques similaires.

Au-delà de ses missions, Emma a développé un réseau de partenaires, les « amis d'Emma » regroupant divers types d'acteurs.

On retiendra donc :

➔ LES POINTS POSITIFS :

- **<u>Un réseau européen :</u>**

Le principal avantage des ALE européennes est sans aucun doute la présence d'un réseau communautaire qui permet des collaborations entre structures. Les bonnes pratiques sont échangées, chaque projet fait l'objet d'un retour d'expérience.

L'appartenance au réseau fournit une certaine crédibilité, un positionnement.

- **<u>Une ouverture relative à de nouveaux acteurs :</u>**

Dans le cadre des agences locales, une véritable réflexion sur les acteurs, les forces vives des territoires, a été menée. Leur intégration demeure à géométrie variable, d'une simple présence comme adhérents de l'association à un siège au Conseil d'Administration. Des réseaux et groupes de projets voient également

- Tous droits réservés -

le jour au sein de ces agences, qui permettent une coopération formelle de l'ensemble des acteurs sur des initiatives concrètes et autour de la fixation d'objectifs.

- **La recherche de bonnes pratiques à travers des expérimentations innovantes :**

Enfin, le programme Intelligent-Energy Europe impulse des expérimentations sous la forme d'appels d'offres. Elles permettent de développer des initiatives innovantes, comme ce fut le cas d'Eco n'Home. C'est également le moyen de développer un ensemble de bonnes pratiques.

➔ LES FAIBLESSES ET LES AMELIORATIONS POSSIBLES :

- **Une grande hétérogénéité des agences :**

La plus grande faiblesse réside dans la disparité, la différenciation des agences, malgré la présence d'un cadre initial commun. En premier lieu, les structures se différencient de par leur organisation (quel statut, quel CA). Leur taille varie également, certaines agences employant de nombreuses personnes (Agence de Murcia, etc.) alors que d'autres fonctionnent avec seulement 2 salariés.

Les publics ciblés sont extrêmement variés mais surtout non exhaustifs. Ils dépendent des moyens financiers et humains de chaque organisme. Généralement, les particuliers et les pouvoirs publics sont intégrés alors que les entreprises et les autres acteurs privés ne sont pas touchés.

Enfin, le territoire couvert (régions, départements, villes, regroupements de villes, ou territoire non défini) est très variable ainsi que le volume d'activité.

- **Un manque de systématisation des Agences :**

D'une manière générale, les agences sont des initiatives locales qui trouvent un financement dans le programme Intelligent-Energy. Le résultat en est une série de structures-champignons, installées au gré des volontés locales, sans réflexion en termes d'échelle, d'organisation de l'espace. On a finalement des implantations peu régulées, peu rationnelles. De plus, les agences ont vocation à trouver elles-même leur financement après une période d'aide par le programme européen ce qui les rend fragiles et pose la question de la pérennité d'un certain nombre d'entre-elles.

- **Un faible maillage du territoire :**

En conséquence, les territoires sont inégalement concernés par les agences. De nombreuses zones sont oubliées et on ne discerne pas de logique d'implantation.

- Tous droits réservés -

b. L'initiative originale de la « GlashusEtt » suédoise :

Présentation :

La GlashusEtt, ou « Maison de Verre » est le **centre d'information sur l'environnement** du quartier écologique de Hammarby Sjöstad en Suède, un **éco-quartier développé par la ville de Stockholm** sur une ancienne zone portuaire, connue pour ses problèmes d'insalubrité et d´insécurité.

Tout dans le nouveau quartier (infrastructures, gestion de l´eau et des déchets, approvisionnement en énergie, etc.) a été pensé dans une perspective de **développement durable**. Hammarby Sjöstad est aujourd'hui l'un des éco-quartiers les plus connus de par ses réalisations novatrices et performantes d'un point de vue environnemental. Les travaux de transformation devraient s´achever en 2016.

Le quartier est conçu comme une solution à la pénurie de logements à Stockholm. Le projet vise à rebâtir une zone à haute densité, écologique et mixte, tant du point de vue de ses activités que de ses

habitants. L´objectif global est de construire un quartier dont **l´impact sur l´environnement soit de 50% inférieur à celui des aires d´habitation construites au début des années 1990**. Pour ce faire, les concepteurs d'Hammarby s'appuient sur **« l'Hammarby Eco-cycle approach » (Cf. schéma ci-contre)** : l´énergie consommée par les habitants provient essentiellement de sources renouvelables :

- Tous droits réservés -

soleil, eau et vent. Les bâtiments ont été conçus dans un souci de performance énergétique (panneaux solaires, isolation, etc.). Le réseau urbain de chaleur et de froid est alimenté par une centrale thermique utilisant du bio fuel et de l´eau purifiée issue de la station de traitement des eaux usées de la ville. Les déchets sont triés par les habitants. Ils sont ensuite aspirés au point de dépôt par un système pneumatique d´évacuation souterraine et acheminés selon leur nature vers le point de traitement adapté. Enfin, le traitement des eaux usées permet la production de biogaz qui sert actuellement à alimenter les gazinières domestiques mais qui devrait à l´avenir uniquement servir à alimenter les bus de la ville de Stockholm.

C'est dans le cadre de la construction de l'éco-quartier que la GlashusEtt a été conçue comme centre d'information et de communication sur l'environnement.

➔ MISSION :

GlashusEtt est le centre d'échanges sur l'environnement du quartier d'Hammarby Sjöstad. Deux types de missions lui sont attribués.

En premier lieu, elle **regroupe les informations, données et projets** de l'éco-quartier. Elle est chargée de la **communication** sur le développement du site, de l'accueil des visiteurs internationaux (personnalités politiques, chefs d'entreprise, etc.) et de la **diffusion des bonnes pratiques** initiées à Hammarby.

Par ailleurs, elle a une **vocation pédagogique**, d'**aide** à **la décision** des habitants, de **formation et de centre d'échanges** sur les réductions des émissions de Gaz à effet de serre. Elle renseigne les résidents sur les techniques, gestes et habitudes à prendre pour participer à cette réduction et plus largement, à un développement durable de la ville, ainsi que sur les technologies disponibles pour améliorer la performance énergétique de son habitat.

➔ FONCTIONNEMENT :

La GlashusEtt est avant tout un centre d'échanges. Elle reçoit les visiteurs, organise des rencontres thématiques, des échanges entre acteurs sur la lutte contre le réchauffement climatique.

Convertie en **lieu de toutes les réunions sur le thème du développement durable** de la ville, elle offre un **espace de conférence** aux associations, partis politiques ou tout autre acteur désirant faire une réunion publique sur ce thème.

Afin de mobiliser le quartier, la Maison de verre dispose de divers **outils innovants**. Ainsi, elle propose des **animations multimédia** (vidéos, images, écrans tactiles de navigation, etc.) afin de faire comprendre le cycle écologique du quartier et l'importance de la participation de chacun dans la réussite du projet. A ces outils pédagogiques s'ajoutent des outils plus ludiques afin de **calculer son impact environnemental, ses émissions de GES annuelles**, et les comportements « eco-friendly » à adopter. Enfin, des initiatives sont menées dans **les domiciles de particuliers volontaires**. Des compteurs

- Tous droits réservés -

d'eau, d'électricité, d'eau chaude et froide, de chauffage, etc., sont installés afin de calculer les consommations de chaque type sur la base de chaque appartement. Les participants expérimentent ainsi divers comportements et peuvent mesurer leur impact sur les consommations.

GlashusEtt s'est également imposée comme **centre d'enseignement**. Elle organise des formations en direction des professionnels de la planification urbaine environnementale, des salariés, mais aussi des écoles de la ville.

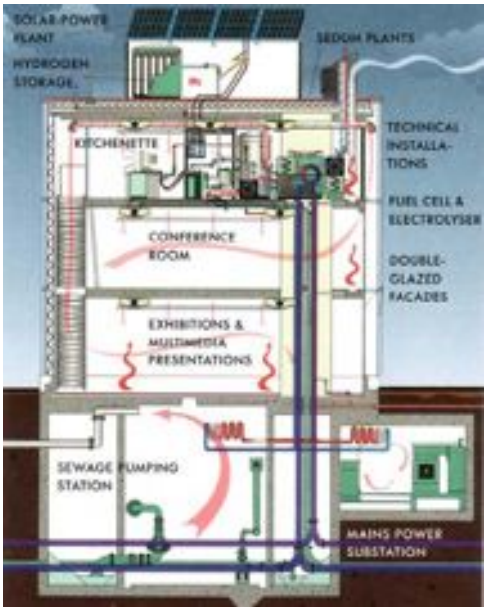

Enfin, c'est un **« showroom » des nouvelles technologies vertes**. Immeuble de Haute Qualité Environnementale, elle est neutre et vise l'autosuffisance. Elle est équipée de panneaux solaires, de façades en verre (double-vitrage) pour la luminosité, et son plancher de verre laisse voir les installations souterraines de chauffage urbain. Elle expose les technologies environnementales appliquées dans le quartier ainsi que les produits à éviter ou à privilégier en fonction de leur impact sur l´environnement. Elle fonctionne ainsi comme une **maison témoin, où les habitants peuvent s'approprier nouveaux matériaux et nouvelles techniques.** Dans ce cadre, elle organise également des visites gratuites dans les structures de gestion de l´environnement (traitement des eaux usées, incinération des déchets…).

➔ ACTEURS INTEGRES DANS LA STRUCTURE :

La GlashusEtt regroupe à la fois des **acteurs institutionnels** – City of Stockholm Development Administration, Stockholm Waste Management Administration, Stockholm Local Investment Agency, Stockholm environmental Administration, Stockholm Business Region, etc. – et des **entreprises**. Celles-ci proviennent tant du secteur de l'énergie – FORTUM, Morphic, …, – que des hautes technologies (ABB) mais sont aussi des promoteurs immobiliers et bailleurs (JM entre autres).
Elle dispose d'un site web : www.hammarbysjostad.se

Finalement, la Maison de Verre du quartier d'Hamarby à Stockholm est une **source d'inspiration** intéressante de par les outils de sensibilisation innovants qu'elle propose (Maison Témoin, visites des réalisations durables, outils de calcul des émissions personnelles, etc.) et de par **l'attrait qu'elle exerce**. Son architecture et son concept en font un **lieu incontournable** de la zone.

Elle est également **au plus près de la vie quotidienne** des habitants du quartier en s'investissant dans les écoles, les formations pour adultes, en offrant des espaces de rencontres et en mettant en place des animations. La GlashusEtt apparaît comme une structure véritablement intégrée au quartier.

- Tous droits réservés -

c. « I Herning » (Danemark) : un réseau d'acteurs locaux pour la réduction des émissions de GES

Présentation :

Herning Climate Network, appelé également « I Herning » est une structure créée en 2007 par la municipalité d'Herning, dans la région du Jutland au Danemark. Le réseau, visant la réduction des émissions de carbone de la ville, comprend aujourd'hui plus de **35 acteurs de toute nature**.

➔ MISSION :

Le réseau se veut un **organe participatif, un générateur d'idées**, d'initiatives afin d'atteindre l'objectif que s'est fixé la ville : **réduire ses émissions de carbone de 25% pour 2015** et ses émissions de GES de 15% pour la même année et 35% pour 2035.

En parallèle, le réseau **permet aux différents acteurs de travailler ensemble à des projets, d'échanger leurs expériences et bonnes pratiques, d'encourager la création d'entreprises vertes et de stimuler la recherche et l'éducation** sur le thème du développement durable.

➔ FONCTIONNEMENT :

Les différents acteurs se réunissent chaque mois afin de suivre l'avancée de leurs projets et de faire vivre leur réseau.

Une de leurs réalisations les plus abouties à l'heure actuelle est le projet de **Studsgård Climate Village**. Il s'agit d'un quartier où les habitants se sont engagés à réduire les émissions de leur territoire de 25% pour 2012 grâce à l'évolution de leurs comportements et avec l'aide du réseau (travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, réduction des consommations d'énergie, développement d'alternatives en matière de transports, de modes de vie). D'autres initiatives ont vu le jour : formation au développement durable des entreprises du secteur de l'industrie, journées de sensibilisation des habitants, opération « We cycle to work », etc.

➔ ACTEURS :

Le réseau se compose d'**acteurs institutionnels** (Mairie d'Herning), de **partis politiques**, de l'**Université** de la Ville (Aarhus University) et des **centres de recherche privés** (H2Logic and Hydrogen Innovation Research Centre), mais aussi d'**organisations** et **associations** (La Croix-Rouge). Il est complété par de nombreuses **entreprises**, du **secteur de l'énergie** (Dong Energy), de **consulting** (COWI), d'**architectes** et d'**ingénieurs**, du **secteur de la construction**, de l'**agriculture**, d'entreprises de location de voitures, etc. Les **médias locaux** et des librairies sont également inclus dans le réseau.

Le cas du Herning Climate Network est exemplaire en matière d'intégration des acteurs du territoire dans un objectif commun de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. Il permet à un large spectre de parties prenantes de collaborer à des projets et stimule les activités de la zone (recherche, etc.), tout en dynamisant les entreprises.

Ainsi, après avoir fait un tour d'Europe des structures d'échanges et de collaboration autour des réductions de GES et des économies d'énergie, nous nous proposons de faire le point. Que retirer de ce Benchmark ?

- Tous droits réservés -

B) Apports de l'étude comparative :

Après avoir présenté les structures étudiées durant le benchmark il s'agit d'en analyser les résultats. En premier lieu, un ensemble de bonnes pratiques apparaît qui peut inspirer la Maison du Carbone. Par ailleurs, des faiblesses voire des manques ont été identifiés qui sont autant d'écueils à éviter. Finalement, l'étude comparative dessine des opportunités de développement pour la Maison du Carbone.

1. De bonnes pratiques dont on peut s'inspirer :

Les organismes présents aux échelles européenne et régionale présentent un ensemble de caractéristiques originales, de « best practices » qu'ils ont produites et qui sont présentées en filigrane dans le benchmark. Il est néanmoins intéressant de les rappeler. Nous les regrouperons selon trois axes : les formes d'intégration et de mobilisation des acteurs du territoire dans la démarche, les outils développés pour accompagner les différentes étapes de la décision et enfin, la relation des structures avec les pouvoirs publics.

Mobilisation des acteurs	Outils innovants	Expertise, conseil aux pouvoirs publics
➔ Une **intégration** sous forme de comités, de réseaux, d'adhésions ➔ Une définition commune des objectifs, un **portage collectif** des réalisations, un dialogue régulier et continu ➔ Une démarche indispensable pour faire véritablement **évènement sur le territoire**.	➔ Des **modes de sensibilisation originaux et attractifs** ➔ Des manières innovantes de **démultiplier l'information des publics** ➔ L'utilisation **d'outils multimédias, permettant l'interaction**.	➔ **Apport d'une aide pratique et accompagnement de projets** ➔ Un **mode de financement** des structures ➔ Une **expertise aux service des élus**, un générateur d'idées.

- Tous droits réservés -

a. L'intégration de l'ensemble des acteurs du territoire à une démarche partagée :

Les réseaux, les comités : la mobilisation de tous les acteurs pour faire levier sur le territoire :

L'intégration des acteurs du territoire reste à l'état embryonnaire dans les structures franciliennes. En revanche, à l'échelle européenne les décideurs du territoire sont associés aux agences. Cette mobilisation est conçue comme la condition sine qua non de leur fondation. L'idée est de définir une **stratégie commune** de réduction des émissions de carbone, auxquelles souscrit l'ensemble des forces vives du territoire. Nous avons déjà cité l'objectif de neutralité carbone de la région de l'Inland Norway pour 2030, porté par l'agence locale.

A partir de cette étape préliminaire (mais cruciale), les entreprises, associations, collectivités, etc., associées formulent des **projets de collaboration concrets** qu'ils pilotent ensemble. C'est l'exemple du Studsgård Climate Village développé par le réseau d'acteurs « I Herning » au Danemark. Mais il peut s'agir de programmes de formation, d'organisation de journées de sensibilisation, etc., l'idée étant de continuer la **coopération transversale entre acteurs** pour ne pas laisser retomber la dynamique initiée lors de la fondation.

Dans le cadre de la Maison du Carbone, et dans la perspective de la mise en place de Plans Climat Territoriaux, il apparaît donc déterminant de mettre en place des mécanismes de collaboration entre acteurs de ce type.

Quant aux modalités d'intégration des acteurs, on observe que des voies différentes sont expérimentées. Certaines structures associent les acteurs par une **adhésion à l'association** et en les faisant participer à son Conseil d'Administration. D'autres adoptent une forme plus souple de **réseau**, comme I Herning, qui s'accompagne d'une **Charte d'engagement de l'acteur** à la démarche commune.

En un mot, **l'intégration des décideurs du territoire permet de mobiliser durablement le territoire** et d'engager tous les acteurs autour d'une stratégie commune. C'est le levier principal pour engager l'ensemble des forces vives.

Une démarche qui fait évènement sur le territoire :

Autre caractéristique essentielle, la **structure fondée doit être reconnue par les acteurs** du territoire. Il est important que la démarche de réduction **fasse « évènement »,** marque les esprits. Elle démontre la volonté des décideurs et des pouvoirs publics de s'engager pour atteindre ces objectifs.

C'est par exemple le cas de la GlashusEtt à Stockholm. La « Maison de verre » est une pièce clé du nouveau quartier d'Hammarby. Elle est connue de l'ensemble des habitants et constitue un lieu de rencontre familier puisqu'elle fonctionne à la manière d'une maison de quartier. On y trouve de l'information, les enfants y vont avec l'école, on y rencontre nos interlocuteurs. GlashusEtt est un **lieu de la vie quotidienne, localisé sur un emplacement central et très visible .**

Au-delà, elle fait évènement sur son territoire à travers une architecture originale, qui attire l'œil et suscite la curiosité. Son concept particulier de maison témoin en fait également un lieu attractif. Finalement, la GlashusEtt est le symbole de la démarche mise en place à Hammarby : « Hammarby Model ».

- Tous droits réservés -

b. Des outils innovants à toutes les étapes de la chaine de décision :

Des moyens de sensibilisation attractifs et originaux :

Le moyen le plus communément utilisé est la **sensibilisation des scolaires**. Plusieurs initiatives vont au-delà de l'animation de classes dans les écoles, par exemple les sorties ou chasses au trésor réalisées par la MVE de Montreuil. Lorsqu'elle sont volontaires, on retrouve également un levier vers les entreprises et les collectivités au travers de la formation de leurs salariés.

Des moyens pour informer et **démultiplier la sensibilisation** des acteurs ont été trouvés, par exemple à Samsø, au Danemark, où des **« Ambassadeurs-Climat »** (particuliers, chefs d'entreprise) volontaires sont formés puis chargés de faire circuler les bonnes pratiques, l'information sur les objectifs de la collectivité, etc. C'est donc une manière de répondre aux acteurs individuels qui peineraient à intégrer les réseaux déjà évoqués et qui trouvent leur place dans cet engagement auprès de la structure.

Enfin, la sensibilisation « classique » des acteurs est rendue plus attractive grâce à des **outils multimédias, basés sur l'interaction avec l'individu**. Ainsi, on retrouve plusieurs initiatives de calcul d'émissions personnelles, de comparateur de trajets, ou de jeux (quiz, jeux où le gagnant est celui qui réagit de manière la plus écologique à des situations données, etc.). L'idée est d'apprendre en s'amusant.

La preuve par l'exemple :

L'aide à la décision à travers la **mise en contact direct** des acteurs avec les matériaux et technologies alternatives constitue une autre best practice. Il s'agit de faire toucher du doigt aux publics les aménagements concrets qui peuvent être réalisés. On trouve dans cette perspective des **« visites solaires »** organisées par toutes les structures visitées. L'agence propose aux acteurs intéressés de visiter l'installation d'un particulier ou d'une entreprise ayant déjà réalisé des travaux de performance énergétique.

Dans la même perspective, la GlashusEtt se conçoit comme un showroom des solutions pouvant être proposées aux particuliers.

Enfin, les organismes tentent de favoriser le partage d'expériences à travers les témoignages d'entreprises ou de ménages s'étant engagés dans des démarches de réduction de leur impact environnemental.

- Tous droits réservés -

c. Un outil d'expertise, de conseil aux pouvoirs publics :

Une aide pratique apportée :

Un premier volet développé par les structures existantes consiste à proposer **aux pouvoirs publics** un **accompagnement de leurs projets**. Il peut s'agir de réaliser des diagnostics énergétiques du patrimoine des collectivités adhérentes, de les guider dans leurs réalisations de bâtiments à Haute Qualité Environnementale, ou encore de préparer un Plan d'actions prioritaires à mener sur leur bâti existant. Cette aide technique est très appréciée d'après les responsables des organisations rencontrées. Elle constitue également un moyen de financement sûr des structures (MVE,…).

De plus, les agences sont en général chargées de **l'information et de la communication** sur les politiques de développement durable et d'énergie des collectivités territoriales.

Un générateur d'idées et de solutions innovantes :

Au-delà d'une aide technique aux porteurs des projets, les structures apportent une **expertise** aux élus et leur proposent idées, solutions et politiques. Il peut s'agir d'une intégration aux commissions d'Agenda 21 ou de Plan Climat Territorial, ou d'un dialogue plus régulier et moins formel, comme c'est le cas dans l'agence de Murcia, qui joue le rôle de générateur d'idées, impulsant les actions de la collectivité en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

- Tous droits réservés -

2. Des faiblesses auxquelles il est crucial de remédier :

Si les organismes étudiés présentent des aspects innovants intéressants à imiter, ils ont également de nombreuses faiblesses qu'il serait important de corriger dans la perspective de la Maison du Carbone.

Des acteurs inégalement touchés	Manque de lisibilité des structures	Traitement partiel des enjeux
Une **concentration de l'offre sur les ménages**, pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement	Une **multiplicité de structures,**	Une **offre concentrée sur l'habitat,** le logement des ménages, qui **oublie les autres pôles d'émissions** et notamment le pôle majeur : les transports
	Des **organismes hétérogènes** en tous points de vue (public, actions menées, budget, volume d'activité, disponibilité, etc.)	Une **absence d'objectifs** concrets pour les structures existantes
	Un **enchevêtrement de réseaux**	Une **aide ponctuelle, un saupoudrage** sur les acteurs volontaires
Les **collectivités territoriales et les bailleurs de plus en plus concernés**	Des **sites internet innombrables**	**Pas ou peu d'évaluations des résultats obtenus**, de l'impact des actions menées en termes de passage à l'acte, peu de retours d'expérience
	Pas de maillage du territoire	
	Finalement, une situation où l'acteur-décideur ne peut se repérer, s'orienter vers un organisme compétent.	
Des **entreprises quasiment exclues** de l'offre actuelle.		Un volume d'activité qui demeure bien **en deçà des enjeux de la politique de facteur 4 et des Plans Climat Territoriaux**
	Nécessité de rationnaliser ce système autour de la Maison du Carbone comme Guichet unique.	Des remarques à replacer dans le contexte des moyens dont disposent les organismes actuels.

- Tous droits réservés -

a. Des acteurs inégalement touchés :

Une concentration de l'offre sur les ménages :

D'une manière générale (échelle européenne), et d'autant plus au niveau francilien, l'action de toutes les structures existantes se focalise sur les ménages. **Les particuliers constituent en effet le public cible de toutes les agences**.

Ce choix s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, il s'agit d'un public plus facile d'accès de par l'existence d'un ensemble d'aides financières et de campagnes de publicité en direction des habitants. Ces deux variables jouent un rôle très important dans la prise de décision des particuliers de recourir à des travaux de performance énergétique. De plus, la sensibilisation des ménages demande des moyens logistiques et humains moins importants que dans le cas d'entreprises ou de collectivités. Enfin, le réseau de structures le plus développé est constitué par les Espaces Info-Energie qui ne s'adressent qu'aux particuliers. Paradoxalement, la multiplication des structures ne permet pas une ouverture aux publics autres que les particuliers.

Collectivités et bailleurs modestement intégrés, entreprises oubliées

Cette concentration de l'offre sur les ménages n'est pas sans poser problème puisque les **collectivités territoriales, les entreprises ou les bailleurs** constituent également des acteurs de premier plan dans la lutte contre le réchauffement climatique mais qu'aucun organisme ne s'adresse vraiment à eux. Ceux qui les intègrent le plus dans leur stratégie les ciblent plus comme objets d'expérimentation ou de développement futur de leur offre que comme public-cible. Quelques actions sont menées, par exemple à Montreuil avec les bailleurs sociaux publics des villes adhérentes. Les entreprises demeurent en marge de ces actions, alors même que le thème de la Responsabilité Sociale des Entreprises est en pleine expansion.

La création de guides spécifiques (entreprises, bailleurs, etc.) pourrait accroître leur prise de conscience et les pousser à s'investir dans les réductions de GES et les économies d'énergie.

Enfin, il semble important d'apporter une aide concrète au public visé : Internet et les professionnels du bâtiment par exemple fournissent déjà des informations aux décideurs – plus ou moins pertinentes. Les besoins et les demandes concernent plus une aide au niveau du suivi des projets, un référent une fois la décision prise. Cela s'accentue avec des acteurs comme les collectivités et les entreprises. Il peut donc être pertinent d'avoir des conseillers capables de faire des bilans carbone simplifiés et d'aider les décideurs dans leurs projets.

- Tous droits réservés -

b. Un manque de lisibilité :

Une multiplication des structures hétérogènes :

En premier lieu, il est frappant de constater le nombre d'organismes, associations, agences, en un mot, structures, existants dans le domaine de la réductions des émissions de GES et des économies d'énergie. Sur le seul territoire de la région Ile de France, cohabitent des Espaces Info-Energie et des Agences Locales de l'Energie. Viennent s'ajouter des « Antennes territoriales de l'Energie », une forme à mi-chemin entre l'EIE et les ALE, et des lieux qui, sans toujours correspondre dans la réalité à une structure dédiée au réchauffement climatique, sont à même de **créer de la confusion dans l'esprit des acteurs** de par leur nom évocateur : Maison de l'Environnement, Maison de la Nature, etc. Par exemple, la Maison de l'Environnement d'Issy les Moulineaux se trouve être une bibliothèque sur les thèmes de la nature et du développement durable. On trouve également des agences rattachées à des niveaux de collectivité comme l'ARENE, Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies[15]. Si l'on ajoute à ces organismes institutionnels **l'ensemble des associations** revendiquant une expertise dans le domaine, on comprend bien que le paysage est saturé par ces structures multiples.

De plus, **ces organismes se caractérisent pas un fort isolement**. Si les EIE franciliens entretiennent des liens de part leur soutien financier de l'Ademe et les ALE du fait de leur intégration à Intelligent-Energy, chaque type de structure n'entretient aucun rapport avec les autres. Il n'y a **pas de communication**, d'actions menées en commun, d'échanges sur des enjeux communs.

A cela vient s'ajouter **l'extrême hétérogénéité des lieux existants**. Malgré leur dénomination commune – Agence locale de l'Energie ou Espaces Info-Energie, les structures proposent une offre diversifiée, s'adressent à des publics différents, ont un volume d'activités et des initiatives totalement différenciés. L'EIE de Cergy par exemple est particulièrement dynamique et ses 2 conseillers sont disponibles tous les jours de la semaine, lorsque les autres EIE proposent en moyenne deux permanences hebdomadaires et que certains ne peuvent accueillir les ménages qu'une demi-journée par semaine. Dans la même perspective, là où l'EIE de Montreuil travaille en étroite collaboration avec les villes adhérentes, proposant des bilans énergétiques des patrimoines municipaux, réalisant des formations des salariés, aidant les Maîtres d'Ouvrage, etc., l'ALE Arc de Seine et celle de Saint Quentin en Yvelines ont des activités bien plus limitées.

Enfin, la **donne est complexifiée par deux phénomènes : la multiplication des réseaux autour des réductions de GES et celle des sites internet**.

La question des sites internet a déjà été évoquée. La multiplicité des sites web, et leur contenu plus ou moins fiable, ne font qu'accentuer les problèmes de lisibilité des structures.

La multiplication des réseaux, sans être négative au sens où elle apporte des connaissances, est également une source de confusion. On retrouve par exemple, et sans prétendre à l'exhaustivité, le Réseau d'Observation Statistique des consommations d'Energie d'Ile de France (ROSE), le RARE (Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement), FEDARENE (le réseau européen des agences régionales de l'environnement), mais encore le TEDDIF (Territoires, Environnement et Développement

[15] L' ARENE est un organisme associé au Conseil Régional d'Ile de France. Ses missions s'articulent autour de deux axes : sensibiliser à l'environnement ; évaluer l'intérêt de nouvelles pratiques et aider à leur expérimentation. Elle met à disposition des collectivités territoriales des informations nouvelles à caractère opérationnel et stratégique.

- Tous droits réservés -

Durable en Île-de-France), un réseau d'acteurs en Île-de-France pour faciliter l'appropriation du développement durable et favoriser l'émergence d'agendas 21, l'EKOPOLIS[16] et tous les réseaux créés par les labels (Eco-cités, …), etc. **En un mot, on finit par ne plus savoir qui est qui, qui fait quoi et vers qui se diriger**.

Un maillage hétérogène du territoire :

Au-delà des faiblesses pointées ci-dessus, un autre problème émerge : celui du **maillage du territoire**. Les structures existantes sont le fruit de volontés locales. En conséquence, une minorité de territoires reçoit une offre quand les autres sont vides de ce type d'organismes. Il est frappant de voir que **des résidents du Val d'Oise s'adressent à l'ALE de Montreuil. De la même manière, l'ALE Arc de Seine reçoit plus de 50% de personnes ne résidant pas dans l'une des communes contribuant à son fonctionnement**.

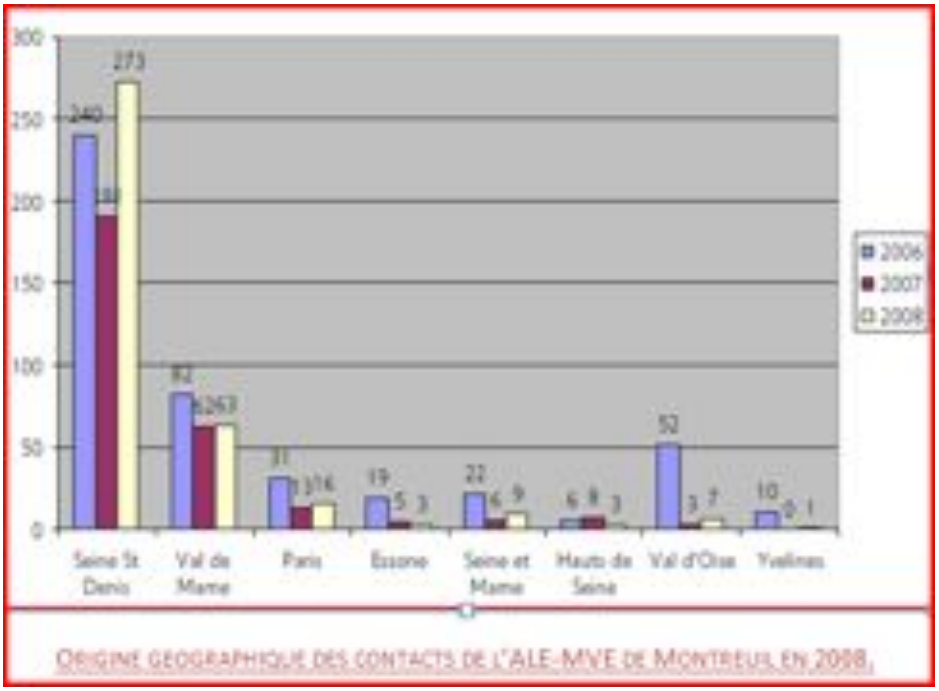

[16] Pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables.

- Tous droits réservés -

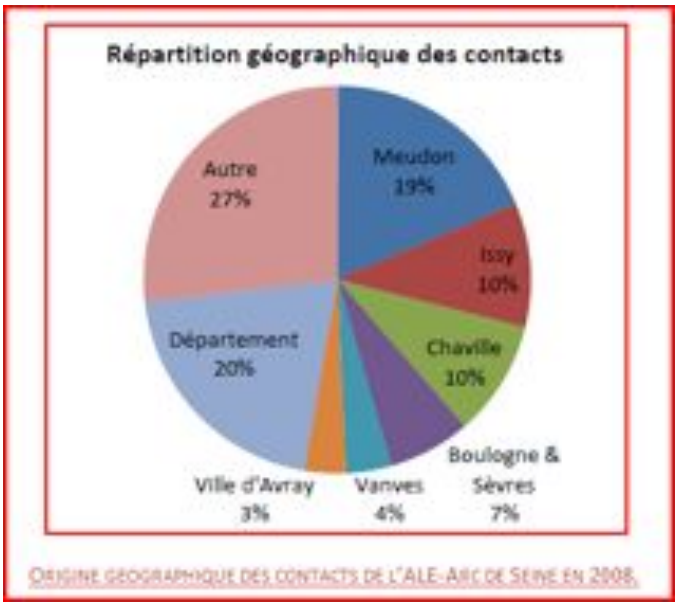

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CONTACTS DE L'ALE-ARC DE SEINE EN 2008.

Au-delà de la preuve de l'absence de maillage et des difficultés de réponse aux demandes des acteurs des territoires sans structure, un problème apparaît, pointé également la directrice de la MVE de Montreuil : **les villes qui ne créent pas d'organismes et dont les habitants viennent dans l'agence d'un autre territoire ne participent pas au fonctionnement de ces agences**. Finalement, ce sont les communes fondatrices qui financent l'information et l'aide de résidents vivant sur un autre territoire, ce qui n'est pas sans poser de problèmes politiques et de fonctionnement. De plus, si les EIE acceptent de recevoir toute personne pour l'informer, les ALE ne le font pas s'il s'agit d'acteurs privés de types entreprises, bailleurs ou pour les collectivités. Ces trois publics pourtant majeurs dans les décisions pouvant influer sur les réductions de GES ne sont donc pas aidés si aucune structure n'existe sur leur territoire.

In fine, **l'addition de la multiplicité des structures, de leur hétérogénéité sur de nombreux plans, associée à leur faible présence sur le territoire francilien produit un système illisible ou l'acteur-décideur intéressé par une démarche de réduction ne sait plus à qui s'adresser.** Si l'on prend en plus en compte les divers réseaux et les associations environnementales travaillant sur le sujet, on obtient une **situation d'une grand complexité, faite d'éléments isolés pour une part, mais aussi de réseaux enchevêtrés de diverses échelles.** On aboutit à un ensemble incompréhensible pour le citoyen ou le chef d'entreprise.

- Tous droits réservés -

c. Un traitement partiel des enjeux liés à la réduction des émissions de GES :

Une action centrée sur l'habitat et les économies d'énergie :

Au-delà du public, on observe également une **non couverture de certains pôles d'émission** sur lesquels il serait pourtant crucial de diriger les efforts de réduction de GES. L'exemple le plus frappant est **le secteur des transports**, qui n'est abordé par aucune structure en Ile de France, et par relativement peu d'organismes en Europe. Alors qu'il est l'un des deux pôles d'émissions les plus forts pointés lors des bilans carbone et qu'il est de loin le premier émetteur de GES sur le territoire de l'IdF, il ne fait pas l'objet d'une sensibilisation particulière. Les actions se concentrent sur le logement des particuliers. Afin de véritablement s'inscrire dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Maison du Carbone devra donc impérativement se saisir de ce problème.

Enfin, si une information de qualité peut être fournie, notamment par l'Ademe et les structures qui en dépendent, on peut noter que cette information se dirige encore une fois vers les particuliers. Les autres acteurs manquent de guides dédiés, spécifiques, pour accéder à une véritable information sur leurs responsabilités et leurs possibilités d'action, les émissions dues à leurs activités, etc. De la même manière, les informations, toujours très générales, situées à une échelle nationale, mériteraient d'être territorialisées. Une sensibilisation sur des arguments locaux pourrait en effet toucher de manière plus importante les acteurs des territoires. C'est un point sur lequel se retrouvent les acteurs rencontrés (EIE, ALE).

Un manque d'envergure : l'absence d'objectifs, de vision structurante :

Tout d'abord, malgré les actions fort intéressantes qui peuvent être développées dans les structures existantes, force est de noter une **absence de vision** structurante de l'activité des organismes étudiés. Les responsables des structures évoquent eux-même un **« saupoudrage »**, une aide ponctuelle apportée à des ménages déjà intéressés par une démarche de performance énergétique. **L'action des EIE comme des ALE ne répond pas à des objectifs de réduction concrets, à une vision stratégique se déclinant en actions auprès des divers publics. Les réflexions en termes de Plans Climat Territoriaux ou de politique de facteur 4 ne sont pas prises en compte.** Il s'agit de répondre à une demande avec des moyens limités, en hommes et en temps. La directrice de la MVE de Montreuil évoque même un travail de « positionnement dans les interstices », pour toucher les acteurs qui n'ont aucun moyen d'être sensibilisés ou qui n'ont pas les ressources pour s'engager dans des démarches de développement durable. On est donc loin d'une organisation permettant la convergence des acteurs et des actions sur le facteur 4.

Autre point sur lequel s'accorde un grand nombre de responsables des structures visitées, il est regrettable de ne pas effectuer de mesure des résultats obtenus. **Il n'y a pas de retour sur les actions mises en place** : dans quelle mesure mes actions de sensibilisation ont conduit à un passage à l'acte ? La formation des personnels du bailleur social X a-t-elle entraîné un changement des comportements, etc. ? Les différentes structures franciliennes demeurent donc dans un certain flou concernant leur degré d'influence, leur « performance » en quelque sorte.

- Tous droits réservés -

Enfin, on peut dire que les organismes existants et notamment leur volume d'activité reste bien en deçà des enjeux des Plans Climat Territoriaux et de la politique de facteur 4. Les acteurs formés ou conseillés sont noyés dans la population : 15 000 franciliens prennent contact avec un EIE dans l'année, mais seulement une partie accède à une information précise dans le cadre d'un rendez-vous, quelques milliers de salariés sont formés, quelques écoles reçoivent des animations. Mais ces résultats, bien qu'honorables de part les moyens dont disposent les structures existantes, sont marginaux au regard des efforts et des changements qu'il faut effectuer pour réduire nos émissions de carbone à la hauteur des objectifs de Facteur 4. La directrice de la MVE de Montreuil souligne à ce propos les interrogations des ALE sur la mise en place des PCT. Selon elle, la capacité de sensibilisation et de conseil des structures existantes n'est pas en mesure de produire les transformations de comportement nécessaires aux réductions prévues.

- Tous droits réservés -

C) Proposition de Maison du Carbone :

A partir du benchmark effectué ainsi que des avis recueillis tout au long de la mission, nous avons tiré un certain nombre de conclusions. Il existe à la fois de bonnes pratiques dont on peut s'inspirer et des faiblesses auxquelles la nouvelle structure se doit de répondre et qui constituent autant d'opportunités pour son développement. Nous pouvons donc à présent proposer un « prototype » de Maison du Carbone prenant en compte ces remarques.

1. Trois piliers pour assurer la mobilisation du territoire :

Notre proposition construit la base des missions de la Maison du Carbone en **trois pôles complémentaires**.

Le premier pilier est constitué par une fonction de **« moteur » territorial** en direction des acteurs-décideurs. Il s'agit pour la Maison du Carbone de fournir un environnement permettant la prise de décision des acteurs. Il s'agit de leur fournir une information permettant de les mobiliser et de les engager dans une démarche de réductions de leurs émissions, et ainsi de faire levier sur les forces vives du territoire.

Le second pôle **– relais territorial** – vise à être concrètement un lieu d'embrayage de la politique de facteur 4 sur le territoire, par une intégration forte au sein des Plans Climat Territoriaux. Il s'agit de favoriser une limitation des émissions à la hauteur des enjeux, en particulier par des échanges entre acteurs qui permettent d'esquisser des solutions.

Enfin, le dernier pilier consiste à doter la Maison d'un **observatoire carbone**, permettant de centraliser les informations carbone du territoire, de faire office de centre ressource sur les méthodes et les données.

- Tous droits réservés -

Moteur territorial des acteurs-décideurs	Relais territorial de la Politique de Facteur 4.	Observatoire Carbone
Faire levier sur les acteurs du territoire grâce à un environnement décisionnel adapté, au travers de : ➔ **Leur information, sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les enjeux** ➔ **Leur formation,** l'apport d'une **information technique, l'accompagnement de leur projet.** ➔ **Leur mise en contact :** la Maison du Carbone comme interface entre ceux qui veulent agir, et ceux qui peuvent répondre à leur demande (artisans, etc.).	Constituer un Guichet unique pour tous les acteurs-décideurs, relayant les objectifs de réduction pour 2050. ➔ **Maison du PCT** : participer à toutes les étapes du Plan Climat Territorial, en assurer la communication et le suivi. ➔ Etre un **lieu incontournable du territoire** pour la collaboration des acteurs en matière de réduction des émissions de GES. ➔ **Diffuser les bonnes pratiques des acteurs**, leurs actions innovantes, pour esquisser des solutions appropriables et envisageables localement.	***Se constituer en Centre-ressource :*** ➔ **Améliorer, actualiser, enrichir le calcul des émissions territoriales de gaz à effet de serre.** ➔ Recueillir et centraliser l'ensemble des données « carbone » du territoire, intéressant les politiques énergétiques et de Climat. ➔ Mettre à dispositions des données.
OBJECTIF : former, informer, mettre en contact	***OBJECTIF : porter des projets motivants sur une stratégie partagée***	***OBJECTIF : fournir les données pour penser carbone à chaque prise de décision***

- Tous droits réservés -

a. Moteur du territoire : faire levier sur les acteurs-décideurs :

La Maison du Carbone doit être un **instrument de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire**. Par la création d'un environnement décisionnel approprié, elle doit pousser les décideurs à s'investir dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et ce quel que soit le type d'acteur : particuliers, entreprises, collectivités, bailleurs sociaux, etc.

Trois axes d'action sont proposés, élaborés à partir des conclusions de l'enquête comparative et notamment des faiblesses des structures existantes.

Informer les acteurs :

La sensibilisation ciblée doit être une activité de la Maison du Carbone, mais **elle doit aller au-delà et dispenser une information qui permet un passage à l'acte**. En outre, les structures existantes reçoivent plus qu'ils ne vont de leur propre initiative au devant du public. Il faut donc déjà se sentir concerné et vouloir agir pour les rencontrer. Or, afin de mobiliser les décideurs, il est important de pouvoir les informer et de leur **faire prendre conscience de leur poids dans les émissions de GES** ainsi que de leur présenter les mesures d'incitation existantes. Il s'agit, en résumé, d'augmenter le nombre de personnes, entreprises, organismes divers, etc. approchés sur le thème des émissions de GES et des économies d'énergie pour multiplier l'accès à **une information à la hauteur de la politique de Facteur 4**.

Dans ce cadre, deux axes de travail peuvent être adoptés : **amplifier les actions déjà amorcées par les structures existantes** (l'EIE de Cergy dans le cas de la CACP) et **créer des outils locaux pour l'information (et la sensibilisation)**.

En premier lieu, les **initiatives auprès des scolaires** paraissent cruciales : on sensibilise ainsi les futurs citoyens en même temps qu'on « fait entrer » l'information dans les foyers, par exemple à travers la distribution de documentation que les enfants ramènent chez eux à la fin de la journée. De la même manière, les actions menées lors de **journées spéciales et les expositions** (Semaine du développement durable, …) peuvent amener un public nouveau. Il s'agit cependant de trouver des emplacements stratégiques pour toucher un maximum de personnes (Gare RER, lieux de passage, supermarchés, etc.). Ce type d'actions est déjà mené par les conseillers Info-Energie de Cergy Pontoise. Il faut cependant étendre ce type de démarches en les systématisant (cas des scolaires par exemple) et amplifier les initiatives ponctuelles.

D'autre part, afin de convaincre les acteurs-décideurs, des **guides locaux**, propres à chaque territoire, pourraient compléter utilement les guides généraux de l'Ademe : présentation des résultats des calculs des émissions de gaz à effet de serre (Approche Carbone ou Bilan Carbone), information sur les émissions dues aux transports des habitants (il y a par exemple beaucoup à faire sur les modes de mobilité des Cergypontains), guide en direction des entreprises du territoire, etc. L'idée est de **convaincre les acteurs ciblés par une information de proximité contextualisée et propre à chaque territoire**. Trop souvent, les enjeux du réchauffement climatique paraissent globaux, à une échelle internationale. Il est donc important de trouver des outils basés sur les caractéristiques propres de chaque territoire, pour véritablement « parler » aux divers publics.

- Tous droits réservés -

Un **site internet** serait, dans ce cadre, un outil privilégié pour la sensibilisation du grand public. Pour les autres acteurs, on peut envisager le **concours d'organismes-relais**, par exemple de la Chambre de Métiers et de l'artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie en direction des entreprises, des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux, etc.

Former les acteurs sur les problématiques qui leur sont propres :

La seconde activité à développer pourrait être **l'information technique** et la **formation des acteurs par rapport à leur problématique propre**. Cette activité concernerait tous les postes d'émission de gaz à effet de serre, présenterait les différentes solutions techniques envisageables pour les réduire et mettrait en place l'animation nécessaire à l'échange de bonnes pratiques. La matériauthèque de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de la Seine est une illustration de ce que pourrait par exemple contenir la Maison Carbone sur le thème des éco-matériaux.

Pour l'habitat des particuliers, et bien que ce secteur ne représente qu'une partie des domaines sur lesquels il faut travailler, l'activité apparaît bien menée par l'Espace Info-Energie de Cergy Pontoise et il serait certainement judicieux d'**intégrer l'EIE au sein de la Maison du Carbone**, dans un lieu physique unique. Il est en effet essentiel, tout en profitant de l'expertise et de la compétence des conseillers déjà formés par l'Ademe, de ne pas faire de « doublon », qui créerait de la confusion auprès du public. Il faudra cependant ajouter à leurs prérogatives des nouveaux secteurs d'activité, tels que la branche des transports, qu'ils ne développent pas aujourd'hui. Des pratiques innovantes ont été menées, comme nous l'avons dit, par exemple au Danemark avec les ambassadeurs-climat qui informent et forment le reste de la population pour démultiplier le travail des agences. Une expérimentation de ce type pourrait être menée auprès des copropriétés, et en particulier sur le territoire de la CACP, auprès des Associations Syndicales Libres.

Pour les professionnels et les collectivités territoriales, il est nécessaire, au-delà de l'information, d'axer les activités de la Maison du Carbone sur **l'aide à l'émergence de projets et leur accompagnement**. Dans le domaine du bâtiment, cela pourrait aller du diagnostic énergétique du patrimoine à la réalisation des travaux d'amélioration énergétique, ou porter sur des réalisations particulières (construction HQE, etc.). On pourrait par exemple s'inspirer des actions menées par les Agences Locales de l'Energie auprès des collectivités : bilan énergétique du patrimoine, plan d'actions prioritaires, etc.

Pour faire levier sur les entreprises, on peut penser à informer sur et développer les programmes de certifications existants (ISO 14001 par exemple), les labels et autres marques (« Envol » pour les petites entreprises, …) en les aidant à s'engager dans ce type de projet. Non seulement ce type d'action permet d'avoir un impact significatif sur les émissions de GES mais il pourrait permettre à la Maison du Carbone de réaliser des prestations afin de disposer de quelques ressources propres.

Mettre en contact les acteurs :

Enfin, il est crucial que la Maison du Carbone, pour réellement faire levier sur le territoire, se concentre sur le rapprochement des différents acteurs.

- Tous droits réservés -

Il s'agit dans un premier temps de **mettre en contact ceux qui veulent faire et ceux qui peuvent faire**. Par exemple, il existe déjà un guide des artisans du Val d'Oise à même de mener des travaux d'amélioration énergétique, se situant dans le secteur de l'éco-construction, etc., créé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise en partenariat avec l'EIE de Cergy. Ce guide répond, d'après les conseillers, à l'une des préoccupations majeures des particuliers rencontrés : trouver un artisan de confiance pour réaliser les travaux envisagés. En reprenant cette idée, un répertoire des bureaux d'études, des organismes de certification, etc., pourrait être créé en direction des entreprises. Il s'agit en un mot de **ne pas faire peser le poids de la recherche de personnes compétentes sur les acteurs-décideurs** s'engageant dans une démarche de réduction des émissions mais au contraire de **faciliter et accélérer leur rencontre**. **Ainsi, on aide les décideurs tout en favorisant le développement des entreprises locales et les synergies sur le territoire**.

Dans un autre registre mais toujours autour d'un souci de mise en contact, afin de réduire les émissions de GES des transports, il pourrait être intéressant de créer, sur le site web de la Maison du Carbone, une page destinée au **covoiturage**, rassemblant les liens vers les sites existants, ou proposant un nouveau service si les services en place ne sont pas suffisamment satisfaisants. Sur le territoire de Cergy-Pontoise, où les trajets se font ultra-majoritairement en voiture et de manière individuelle, un succès dans ce domaine réduirait considérablement les émissions de la Communauté d'Agglomération.

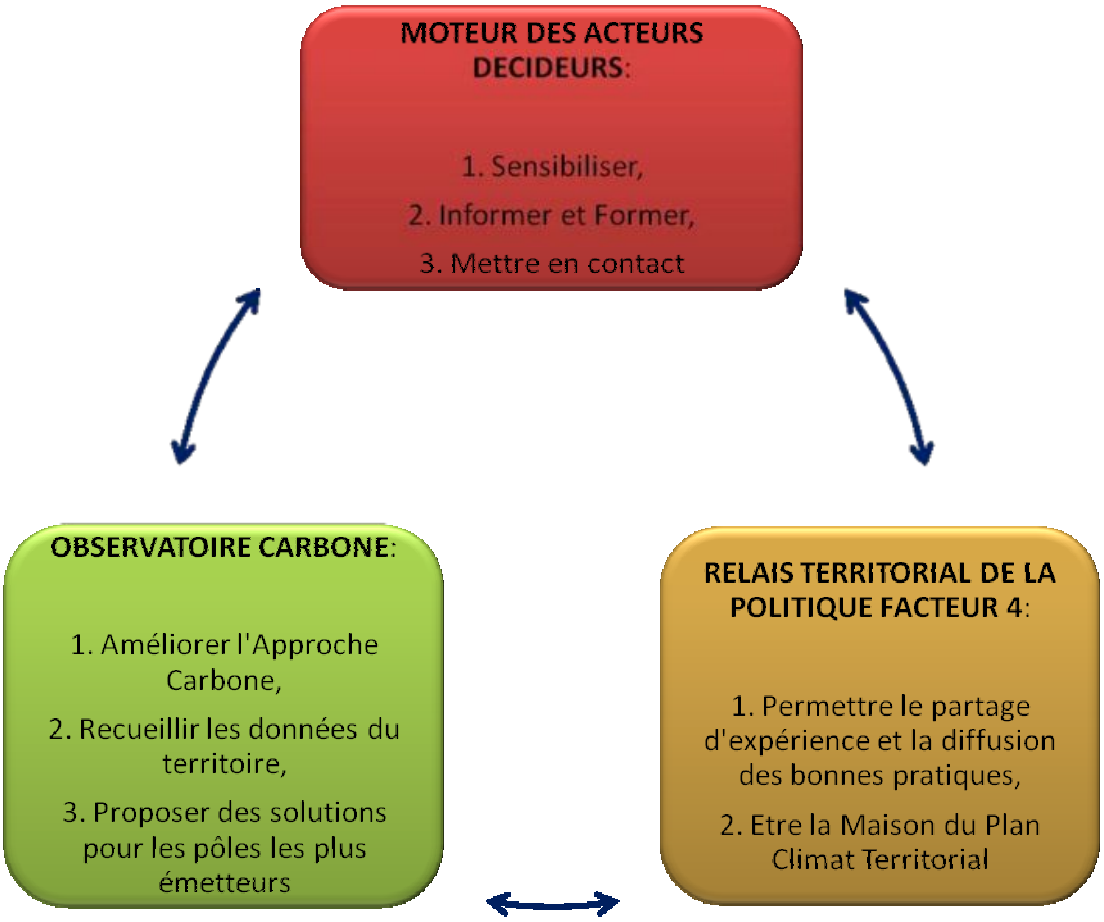

- Tous droits réservés -

b. Relais territorial de la politique de facteur 4 :

Au-delà d'un rôle d'information, sensibilisation et mise en contact des acteurs-décideurs du territoire, la Maison du Carbone se constituerait en relais territorial des politiques de réduction des émissions de GES, un lieu d'embrayage avec les acteurs, afin de les encourager mais aussi les coordonner au travers d'une participation au Plan Climat Territorial, de son élaboration jusqu'à son suivi.

Permettre le partage d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques :

Afin de permettre de véritables interactions entre acteurs et une transmission des bonnes pratiques sur le territoire, il est important que la Maison du Carbone soit **un lieu d'échanges incontournable**.

En premier lieu, elle doit fournir le **cadre de rencontres régulières** entre les acteurs volontaires. L'ALE de Grenoble, particulièrement dynamique a ainsi créé les « Jeudi de l'ALE » qui permettent une programmation de rendez-vous à un rythme régulier et leur donne une visibilité. On peut imaginer une structuration des rencontres par type d'acteur ou, de manière plus judicieuse, autour de thèmes qui se verraient traités par des commissions transversales, regroupant des représentants des différents acteurs.

Toujours dans l'optique de créer des synergies sur le territoire, un volet de ce rôle de relais pourrait se matérialiser par la **création d'outils et de bases de données** permettant de **connaître, suivre et diffuser les projets en cours** et les initiatives intéressantes. La Maison du Carbone se transformerait ainsi en un centre d'échanges sur les bonnes pratiques élaborées sur le territoire et permettrait le partage d'expérience.

De nombreuses initiatives existent dans ce domaine, comme nous l'avons vu dans l'étude comparative. Il serait intéressant de s'en inspirer : répertoire des actions en cours, base de données des réalisations exemplaires, visites de sites équipés (particuliers, entreprises, etc.) en énergies renouvelables pour pousser au passage à l'acte... Cette activité permettrait de **créer une dynamique** de réduction des émissions sur le territoire, de **favoriser les rencontres et les témoignages** pour inciter les acteurs-décideurs à s'investir dans le mouvement.

Toujours dans la même perspective, on pourrait imaginer des **formes de parrainages** entre acteurs déjà engagés dans des démarches de réduction et de nouveaux acteurs intéressés. On valoriserait ainsi les entreprises, bailleurs, etc. déjà passés à l'acte tout en rassurant les nouveaux venus.

Participer au Plan Climat Territorial :

Pour couronner ce rôle de relais de la politique de Facteur 4 sur le territoire, la Maison du Carbone aurait un fort rôle à jouer dans le cadre de l'élaboration et du suivi du Plan Climat Territorial. La structure pourrait en effet **apporter une expertise** tant au niveau du diagnostic que de la définition du Plan, aider les élus et les acteurs associés à fixer des objectifs cohérents, en accord avec les objectifs nationaux. Cette participation à la formation des politiques énergies et Climat semble fort bien fonctionner dans les lieux où elle a été mise en place : ALE Arc de Seine avec la Communauté d'Agglomération éponyme, agence de Murcia et de Barcelone, etc.

Un exemple de réussite de cette collaboration au PCT se trouve à Grenoble et à Lyon. Ces deux villes possèdent en effet deux Agences de l'Energie dotées de forts moyens économiques et humains (12

- Tous droits réservés -

personnes travaillent à celle de Grenoble par exemple). Elles sont très fortement intégrées aux réflexions sur les PCT de ces deux collectivités et possèdent en leur sein un **Chargé de mission PCT**. L'ALE de Grenoble est membre du comité de pilotage mais surtout est en charge du pilotage des intervenants extérieurs s'engageant dans le PCT (les bailleurs en particulier mais aussi quelques entreprises). Elle gère également la communication sur le Plan Climat et en organise l'évènementiel.

Au-delà d'une aide dans le processus du PCT, **la Maison du Carbone se conçoit comme la Maison du Plan Climat**. Elle permet à tous les acteurs de le consulter, le rend public, en assure la communication. Elle pourrait également se charger de son suivi, d'en mesurer les avancées et de rendre des rapports réguliers à la collectivité et aux instances participatives (Comité Consultatif de Développement Durable d'Agglomération dans le cas de Cergy-Pontoise).

En complément des échanges qui seront organisées entre acteurs du territoire, la Maison Carbone peut se concevoir comme un lieu de rencontres et de débat qui permettraient de partager des expériences avec d'autre territoires, pour esquisser des solutions à mettre en œuvre dans le cadre du PCT.

c. Observatoire Carbone du territoire :

Directement en lien avec le paragraphe précédent, le troisième pilier de la Maison du Carbone complète la logique de la structure : un pôle rassemble, sensibilise et informe pour stimuler les acteurs-décideurs, l'autre en assure l'efficacité et l'embrayage, la cohérence, donne une vision, des objectifs et l'intègre dans la politique de Facteur 4. Enfin, le dernier mesure les avancées, les résultats, recueille et centralise les données aujourd'hui dispersées sur le territoire afin de nourrir les deux premiers pôles, mais aussi d'assurer un retour d'expérience sur les actions menées.

La proposition d'un pilier Observatoire pour la Maison du Carbone **répond à deux difficultés exposées par les étudiants de la Sorbonne** lors de la réalisation en 2009 de leur Approche Carbone sur le territoire de la CACP: la **nécessité de compléter** et de **préciser l'Approche**, notamment en termes méthodologiques, et celle de **favoriser l'accès aux données** et de **collecter les données manquantes**. Elle constituerait le **Centre-ressources** du territoire.

Améliorer le calcul des émissions territoriales de GES :

Les méthodes de calcul des émissions de GES d'un territoire, pour être appliquées, ont besoin de disposer des données les plus précises possibles, et surtout spécifiques au territoire en question. A défaut, des approximations sont faites, correspondant souvent à des estimations ou des moyennes régionales, voire nationales. Les hypothèses qui sont prises par les bureaux d'étude ont donc besoin d'être connues, et discutées, pour leur assurer un maximum de fiabilité, même si la cohérence entre les calculs des émissions des divers territoires ne pourra jamais être totale. La transparence sur les hypothèses prises par les bureaux d'études est cependant un gage de progression de l'ensemble du dispositif, et une assurance de posséder un bilan fiable qui permette d'agir sur les postes réellement les plus émetteurs.

- Tous droits réservés -

Recueillir les données carbone du territoire :

Une seconde attribution de la Maison du Carbone serait la collecte des données carbone du territoire qu'elle couvre, tâche ingrate mais nécessaire à l'établissement d'un calcul fiable des émissions territoriales de gaz à effet de serre. Les données sont souvent collectés par des services qui ne les partagent pas entre eux. Les services techniques des collectivités locales, souffrent, comme dans la majorité des structures, d'un manque de coopération et de peu de transversalité.

La Maison du Carbone pourrait donc se charger de retrouver les données intéressantes au sein des services, auprès des acteurs volontaires, de pointer les valeurs manquantes et d'organiser leur calcul, d'actualiser celles qui sont datées, etc. Des initiatives intéressantes ont été menées dans ce sens par la GlashusEtt qui propose par exemple aux ménages volontaires de mesurer leurs consommations énergétiques.

Toujours dans l'esprit de la fondation d'un guichet unique, l'Observatoire constituerait la référence en termes de données intéressant les politiques énergétiques et de climat du territoire.

Mettre des données à disposition des acteurs :

On peut enfin envisager un rôle de mise à disposition de données, auprès des différents acteurs : que ce soit une entreprise qui a besoin de données locales pour compléter son propre bilan carbone, un bailleurs qui établit son plan de patrimoine ou une commune qui cherche à agir sur ses bâtiments communaux.

- Tous droits réservés -

2. Organisation, financement :

Après avoir proposé un certain nombre de missions pour la Maison du Carbone, nous examinons les aspects plus pratiques de son organisation et de son financement.

Afin de répondre aux enjeux posés par la politique de Facteur 4, la Maison du Carbone se déclinerait sous deux formes : un site internet pouvant éventuellement constituer une première étape dans sa mise en place et un espace physique, un second pas nécessaire pour aller au-delà d'une simple sensibilisation. Enfin, la question de son financement est seulement traitée sous l'angle des subventions et aides auxquelles la structure pourrait probablement prétendre. Il va de soi que la question d'un budget ou du nombre d'emplois nécessaires ne peuvent pas être traitées à ce stade du projet et dépendra de chaque territoire d'implantation.

Site internet	Lieu physique	Organisation et financement
➔ Une **plate-forme virtuelle**, un instrument indispensable pouvant être envisagé comme une **première étape** dans le projet, ➔ Une **interface** entre les publics et la Maison du Carbone, ➔ Un **outil attractif, pédagogique,** organisé en fonction des trois missions de la structure.	➔ Un second pas indispensable pour remplir les missions de la Maison du Carbone, ➔ Une manière de concrétiser le projet et de faire évènement sur le territoire, ➔ Un lieu de rencontre, accueillant le public, lieu d'expositions et de conférences.	➔ Des avantages trouvés dans le statut d'association loi 1901 par les structures existantes, ➔ Des financeurs publics à mettre à contribution, selon des modalités à déterminer, ➔ La question du développement de ressources propres et notamment de prestations.

- Tous droits réservés -

a. Un site internet : le premier pas :

Nécessité d'une plate-forme virtuelle :

L'étude comparative fait clairement ressortir que les espaces d'information et d'échanges de proximité sur les réductions des émissions de CO2 et les économies d'énergie disposent de sites internet « basiques », visant à une simple mise en contact avec les conseillers. C'est le cas des Agences Locales de l'Energie. Quant au Point Info-Energie de Cergy Pontoise, il n'en possède pas. A l'inverse, le site national de l'Ademe est une mine d'informations mais reste à une échelle bien supérieure à celle des territoires auxquels la Maison du Carbone aurait vocation à s'installer. On n'a donc pas d'information ou de sensibilisation au niveau local via Internet.

Pourtant, comme le soulignent les acteurs en contact avec les particuliers, Internet est le premier moyen utilisé par les ménages pour se renseigner sur les actions qu'ils pourraient entreprendre. Au-delà de ce fait, un site internet est un moyen simple et rapide de mettre en contact des personnes ou entités intéressées avec la Maison du Carbone et de leur présenter la structure. Ainsi, la plate-forme virtuelle sert d'interface entre elle et ses publics potentiels. Elle peut permettre en outre une approche plus ludique de la Maison : il est bien moins contraignant de « surfer » quelques minutes pour la connaître que de faire la démarche d'aller sur place. En un mot, un site internet réussi est une formidable porte d'entrée dans la Maison du Carbone.

De plus, l'étude des sites web existants a montré que les informations sur la toile sont souvent pour le moins orientées, voire simplement fausses. Il est donc important de mettre à disposition des acteurs-décideurs une source d'information fiable en laquelle ils peuvent avoir confiance.

Enfin, l'existence d'un site internet permet de démultiplier les actions de sensibilisation.

Proposition concrète d'organisation :

Ci-dessous nous développons une présentation succincte de ce que pourrait être le site internet de la Maison du Carbone, et notamment de son contenu qui s'organise à partir des trois missions formulées.

- Tous droits réservés -

➔ MISSION 1 : Faire levier sur les acteurs-décideurs :

- **Un outil de prise de conscience du poids de ses émissions :**

Etre informé

Un axe primordial est de permettre à chacun de calculer rapidement et de manière ludique ses émissions de GES. Il faudrait voir si dans ce cadre il est possible de reprendre les tests développés par l'Ademe sur son site : un test très rapide : Climact' : http://www.ademe.fr/climact/ ; un test beaucoup plus long et complet pour lequel des documents doivent être à portée de main : Le Bilan Carbone Personnel : http://www.calculateurcarbone.org/index.php?type_page=questionnaire&page=general%1

Un second axe est constitué par un ensemble d'outils locaux développés : comparer des trajets types effectués par les habitants du territoire suivant le mode de transport utilisé, présenter les résultats du calcul des émissions territoriales de gaz à effet de serre, et pourquoi pas créer une « famille virtuelle » type afin de présenter les bonnes pratiques quotidiennes à mettre en place ; idem avec une entreprise « certifiée ».

⇨ **ENJEUX** : Lier l'information des acteurs sur le réchauffement climatique et l'impact des gestes et comportements quotidiens et individuels pour **favoriser le passage à l'acte**. Idée : renforcer l'impact **par la présence d'informations de proximité et une approche attractive**.

S'engager et bien choisir

- **Un outil d'aide à la décision :**

Il s'agit d'apporter une information technique (du type de celle que les EIE fournissent aux particuliers sur leur logement, mais en direction de tous les publics cibles et sur tous les secteurs d'émissions de gaz à effet de serre). Il faudrait aborder les techniques, matériaux, coûts et les aides financières existantes pour chaque type d'acteur. Des documents sont déjà disponibles (Guides de l'Ademe, Guide de l'éco-construction de l'EIE de Cergy et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise, etc.).

⇨ **ENJEUX** : Donner une **information FIABLE et de QUALITE**, accessible et attractive concernant chaque type d'acteur.

Savoir à qui s'adresser

- **Un outil de mise en contact : rapprocher ceux qui veulent faire de ceux qui peuvent faire** :

Le site doit renvoyer les internautes vers les permanences qui leur sont dédiées s'ils souhaitent approfondir leur réflexion.Une base de données des artisans à même de réaliser des travaux d'amélioration énergétique (on peut ici partir du Guide de l'éco-construction), des bureaux d'études, organismes de certification, etc. pourrait être mise en ligne.

⇨ **ENJEUX** : **« Baliser » le terrain** pour les acteurs s'engageant dans les réductions de GES, leur permettre de trouver facilement des **interlocuteurs compétents**. Faire levier sur ces derniers en les poussant à adopter des démarches de qualité au travers de ce répertoire.

- Tous droits réservés -

➔ MISSION 2 : Être le relais territorial de la politique Facteur 4 :

- **<u>Un outils d'échanges et de partage d'expériences :</u>**

Il est important que le site présente des témoignages d'acteurs engagés dans les réductions de GES : utiliser divers supports (vidéos, témoignages écrits, etc.) pour transmettre les expériences de personnes ou organisations étant passées à l'acte. On peut penser à des mini-reportages sur les installations alternatives chez des particuliers, des interviews d'entrepreneurs engagés dans des processus de management environnemental…. On a ainsi un triple avantage : une approche attractive, qui permet de mesurer les effets concrets des solutions proposées et qui peut inciter certains acteurs à s'investir de par la promotion qui est faite de leur engagement. De plus, le site pourrait disposer d'un forum, outil virtuel d'échange par excellence. Une réflexion serait à mener sur la modération à y appliquer (Qui peut écrire, avec quelles procédures, etc).

⇨ **<u>ENJEUX</u>** : fournir un **espace virtuel d'échange** entre les acteurs de la Maison du Carbone, en attendant un lieu physique ou en complément de celui-ci.

- **<u>Un outils de diffusion des bonnes pratiques :</u>**

Le site présenterait une base de données des projets en cours et des réalisations exemplaires sur le territoire. Il s'agit de permettre aux acteurs de savoir « ce qui se fait » près d'eux et de créer une émulation tout en faisant connaître les réussites qui peuvent inspirer les autres décideurs. Des zooms sur des projets et actions innovants sur d'autres territoires complèteraient la base de données.

Enfin, afin d'informer, de lier les acteurs et de garder un contact régulier avec eux, une Newsletter serait souhaitable. Elle permettrait d'annoncer les initiatives de la structure. Un bon exemple de ce que pourrait être cette lettre d'information est constitué par la lettre mensuelle Eco-acteurs de l'Ademe.

⇨ **<u>ENJEUX</u>** : **Garder un lien régulier** avec l'ensemble des acteurs, **entretenir la dynamique de mobilisation**.

- **<u>Un outil de participation et de communication sur le Plan Climat-Energie Territorial :</u>**

Dans le cadre de la réalisation d'un PCT, la Maison du Carbone pourrait être le support virtuel de la participation des habitants, entreprises, structures associatives et autres, au processus (forum). La construction du plan et ses étapes seraient diffusées sur le site, conçu comme un outil de transparence. Une fois le plan défini, la Maison du Carbone se transforme en outil de communication, informe sur les objectifs, les avancées et les efforts demandés à chacun.

⇨ **<u>ENJEUX</u>** : **Favoriser la participation** des acteurs au Plan Climat Territorial, permettre la **transparence du processus**, communiquer sur le projet final, susciter l'**intérêt des divers acteurs, dont les habitants.**

- Tous droits réservés -

➔ MISSION 3 : Se constituer en Observatoire Carbone du territoire :

- **Mettre à disposition la méthode utilisée et les hypothèses retenues pour mesurer les émissions de GES :**

Le site de la Maison du Carbone pourrait permettre de publier en ligne le détail de la méthode utilisée pour mesurer les émissions territoriales de gaz à effet de serre, ainsi que les hypothèses de calcul retenues pour ce faire, que ce soit une simple approche Carbone ou un Bilan Carbone complet.

Le site pourrait en outre répertorier les obstacles auxquels s'est confrontée la collectivité pour réaliser ce calcul, indiquer les solutions trouvées et les points de blocage qui demeurent. De cette façon, les différentes collectivités réalisant un Bilan Carbone ou une Approche carbone pourraient profiter des expériences des autres collectivités[17].

⇨ **ENJEUX** :faire connaître les méthodes permettant de calculer les émissions territoriales de gaz à effet de serre, les hypothèses de calcul choisies, communiquer sur les difficultés rencontrées et les solutions trouvées.

- **Recueillir les données :**

Une partie du site serait affectée à la collecte des données du territoire. Ainsi, les acteurs et administrations disposant d'indicateurs affinés, ayant effectué un Bilan Carbone de leur organisation, etc. , pourraient déposer leurs données afin qu'elles permettent de préciser celles de l'Approche Carbone ou du Bilan Carbone.

⇨ **ENJEUX** : **permettre une meilleure connaissance du territoire** par le **concours de chaque acteur** possédant des données intéressantes pour la mesure des émissions de GES du territoire.

- **Etre une source de données sur le territoire :**

La Maison Carbone fournirait en premier lieu le détail des émissions territoriales telles qu'elles résultent du calcul opéré. En complément logique du recueil des données, le site de la Maison du Carbone proposerait, dans le cadre de l'Observatoire, un certain nombre de « données carbone » aux internautes. Comme nous l'avons souligné, l'accès aux données est difficile et la plate-forme virtuelle permettrait un accès simple et rapide aux indicateurs pertinents.

Une réflexion reste à mener sur le degré de précision de ces données, celles pouvant faire l'objet d'un accès public, et celles demandant une identification préalable de l'internaute. Ainsi, une partie du site pourrait être à accès restreint.

⇨ **ENJEUX** : **Faciliter l'accès aux données**, éviter les pertes de temps. Constituer une base de données des indicateurs pertinents du territoire à disposition des acteurs intéressés.

[17] Un site internet monté par l'Ademe est censé remplir ce rôle pour partie, mais il est en accès restreint et ne semble pas fonctionner pour l'instant

- Tous droits réservés -

b. Un lieu physique :

Un second pas indispensable :

La Maison du Carbone, dans la perspective du Facteur 4, ne peut se contenter d'être une plate-forme. Il faudrait, éventuellement dans un second temps si la concomitance n'est pas possible, fonder un lieu physique. En effet, les responsables des lieux d'échange existants soulignent tous que la rencontre avec les publics les contactant est primordiale. On ne donne pas la même information par internet ou par téléphone que lors d'un rendez-vous, d'un échange direct. De plus, l'accompagnement des décideurs dans leur projet ne peut se faire à distance. Il est donc nécessaire de disposer d'un local pour y assurer des permanences et matérialiser le « guichet unique » que constitue la Maison du Carbone.

Enfin, la mise en place d'une structure physique acte la démarche de Maison du Carbone, fait évènement sur le territoire par une présence visible dans la collectivité et les évènements associés qui vont marquer les esprits : inauguration, expositions temporaires, réunions dans l'enceinte, etc.

Quel lieu ?

Le choix du lieu dépendrait bien entendu de divers facteurs : décision politique, type de territoire, etc. Quelques remarques peuvent cependant être faites.

En premier lieu, il apparaît que la Maison du Carbone devrait avoir un lieu qui lui permette d'affirmer son identité propre. Il ne faut pas créer de confusion. Par exemple, les conseillers de l'EIE de Cergy ont bien souligné que leur localisation dans la Maison de l'Habitat, si elle apportait des contacts, les empêchait également de traiter des transports car le public ne les associait qu'aux questions de logement.

Deuxièmement, il est important que la Maison du Carbone soit facile d'accès. Elle devrait donc être située dans un lieu central, de passage, et surtout très accessible en transports en commun. Par exemple, l'ALE de Montreuil se situe à côté de la Mairie et à la sortie de la bouche de métro « Mairie de Montreuil ». Sa situation est idéale.

Surtout la Maison du Carbone doit permettre d'accueillir du public. Il ne s'agirait pas seulement d'un bureau. Elle doit pouvoir être un espace d'interaction, et ne pas seulement favoriser les rencontres entre un seul acteur et le personnel.

- Tous droits réservés -

c. Quelle structure ? Financement et organisation :

Organisation :

Une fois encore, il est tôt pour envisager réellement les aspects organisationnels et financiers de la Maison du Carbone. Cependant, les conclusions du benchmark montrent les avantages d'un statut d'association Loi 1901.

En premier lieu, ce statut permet une intégration souple des acteurs dans la structure. Ce peut être par exemple sous la forme de collèges diversifiés au sein du CA, comme c'est le cas à l'ALE de Montreuil.

En outre, une organisation sous forme d'association permet de recevoir des subventions (UE, etc.) et de financer, à travers les cotisations des adhérents, une partie du budget en ressources propres.

D'une manière générale, le statut des Agences Locales de l'Energie semble adéquat et pourrait inspirer la Maison du Carbone.

Financement :

Une grande partie du budget des structures existantes pour ne pas dire la totalité est constituée de subventions publiques. On retrouve trois grands financeurs :

- **L'Union Européenne, via le programme » Intelligent-Energy »**.

Les subventions sont suspendues pour l'année en cours afin d'évaluer cette politique de la Commission Européenne, mais devraient a priori reprendre. Ce financement dure 3 ans à compter de la fondation de la structure et représente entre 20 et 30% des recettes.

Une autre source de fonds européens se trouve dans les appels à projet que lance l'UE, comme le projet Eco N'home que nous avons évoqué. C'est une manière pour les structures existantes de se financer tout en participant à des expérimentations riches en enseignements. Par exemple, Eco N'home a apporté près de 11% de ses recettes à la MVE en 2008.

BUDGET 2008 DE L'ALE-MVE DE MONTREUIL. (SOURCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2008).

- **Les collectivités territoriales :**

Les deux principaux contributeurs sont le Conseil Régional d'Ile de France et les collectivités adhérentes. Le Conseil Régional participe au financement des ALE rencontrées de manière directe mais

- Tous droits réservés -

aussi via les emplois aidés et notamment les Emplois-tremplin, présents par exemple à l'ALE de Montreuil. Quant aux autres collectivités, les mécanismes sont plus diversifiés. Les départements financent pour l'instant à la marge ce système (1000 euros pour la MVE et pas de financement pour Arc de Seine).

Le gros du financement est finalement porté par la ou les collectivités fondatrices des structures, qui en sont également les premières bénéficiaires. Ainsi, 36% des recettes d'Arc de Seine Energie sont issues de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine. On remarque ici que les villes adhérentes ne contribuent pas directement au budget, mais la question est à l'ordre du jour dans la perspective de la fin des financements européens.

Au contraire, l'ALE de Montreuil bénéficie d'une aide des collectivités adhérentes à hauteur de 23% de ses recettes, une aide qui n'est cependant pas inconditionnelle. Les subventions sont en effet données dans le cadre de Conventions d'objectifs entre les municipalités et la MVE, qui réalise alors des prestations pour les mairies.

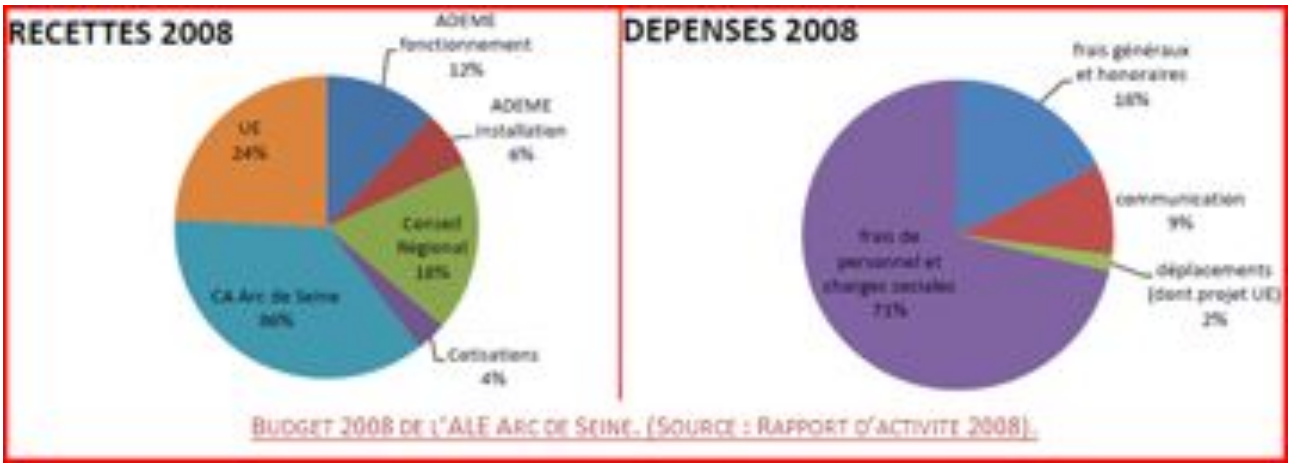

BUDGET 2008 DE L'ALE ARC DE SEINE. (SOURCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2008).

- **L'Ademe :**

Dernier financeur de grande ampleur, l'Ademe fournit 18% de ses recettes à Arc de Seine et Energie et 30% de celles de la MVE. Il s'agit donc d'un financeur considérable.

Les prestations des structures et les cotisations sont à la marge.

L'ensemble de ces financeurs sont des partenaires possibles de la future Maison du Carbone. La question du mode de financement (Conventions d'objectifs, subventions directes, etc.) est à développer.

L'autre thème de réflexion concerne la pertinence et la proportion de ressources propres qu'il serait souhaitable que la structure possède. Devrait-elle assurer un nombre important de prestations ou plutôt travailler sur des niveaux de cotisations de ses adhérents ? Ou peut-elle simplement vivre de subventions publiques ?

Ainsi, le Benchmark nous a permis de relever les bonnes pratiques et les faiblesses des structures existantes, ce qui nous a permis de proposer un prototype de Maison du Carbone. Il est temps maintenant de s'intéresser aux acteurs à y intégrer.

- Tous droits réservés -

II. Acteurs, expérimentation et perspectives de la Maison du Carbone :

Cette seconde partie vise à présenter les **réflexions menées sur les acteurs à intégrer au sein de la Maison du Carbone**, tant à un niveau méthodologique que concrètement, sur le territoire de la CACP. Après avoir présenté la Communauté d'Agglomération et développé la question des décideurs à associer à la nouvelle structure, nous conclurons sur les perspectives du Projet Maison du Carbone et les questions qui demeurent en suspens.

- Tous droits réservés -

A) La CACP, territoire pilote :

1. La mise en œuvre d'une Approche Carbone sur le territoire de Cergy-Pontoise :

Afin de s'engager plus avant dans l'étude des acteurs à intégrer au sein de la Maison du Carbone, il est nécessaire de connaître les principales caractéristiques du territoire d'expérimentation. Nous présentons les caractéristiques essentielles de la CACP et les principaux résultats de l'Approche Carbone menée sur la structure intercommunale.

La CACP	L'Approche Carbone
➔ Une **ancienne Ville Nouvelle**, située en seconde couronne, transformée en **Communauté d'Agglomération** en 2004, **regroupant 12 communes** : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Neuville, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal.	➔ Une **méthode mise au point par 7 étudiants de la Sorbonne, à la demande de la DSDD-DREIF**, et en collaboration avec un territoire volontaire : la CACP.
➔ **187 389 habitants, environ 2% des décideurs d'Ile de France** en matière de réductions de GES.	➔ Un calcul des émissions de GES correspondant à une **simplification du Bilan Carbone de l'Ademe, réalisé plus rapidement et avec moins de moyens**.
➔ Des **compétences** à la fois obligatoires et déléguées de manière volontaire qui **couvrent les enjeux climatiques et fournissent des leviers d'action à la collectivité.**	➔ Une **étape conçue dans la perspective de la conception de Plans Climat Territoriaux**.
	➔ Les résultats pour la CACP : **159 041 355 Kg eq C, avec deux pôles : transports de personne (voitures) et logements**.

- Tous droits réservés -

a. La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise :

Présentation générale :

Une **brève présentation du site pilote** est nécessaire à ce stade, afin de comprendre les raisons du choix de certains acteurs à intégrer, et les difficultés rencontrées tant lors de l'Approche Carbone que de notre mission. Nous reprenons ici à grands traits la description de la CACP réalisée dans le rapport réalisé par les 7 étudiants de la Sorbonne : « Projet Maison Carbone : agir sur les émissions de carbone à l'échelle du territoire ».

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise est située en **seconde couronne de Paris**, à 30 km au Nord-Ouest de la capitale. **Préfecture du Département du Val d'Oise**, elle regroupe sur ses 7 774 hectares de territoire, une population de **187 389 habitants**, soit une densité de 2327 hab/km² (recensement 2006). On peut ainsi dire qu'elle représente **près de 2% des décideurs d'Ile-de-France** en matière d'émissions de GES.

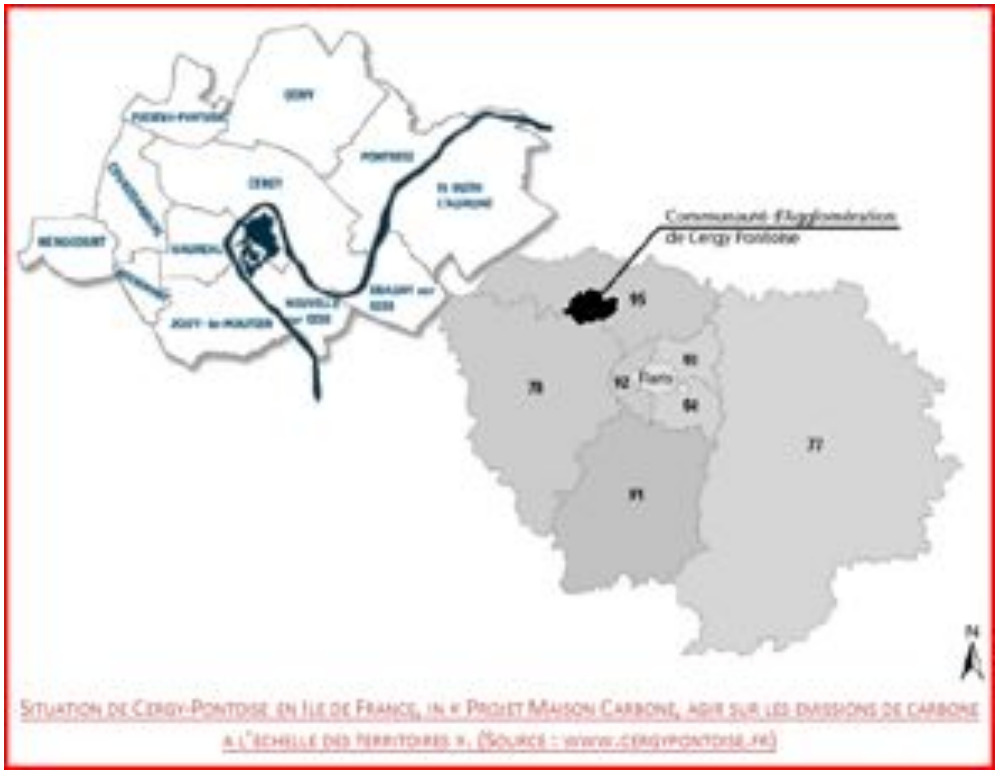

Situation de Cergy-Pontoise en Ile de France, in « Projet Maison Carbone, agir sur les émissions de carbone à l'échelle des territoires ». (Source : www.cergypontoise.fr)

La CACP s'est développée comme **Ville Nouvelle dans les années 1960**, comme résultat d'une politique de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale. L'idée est alors, face à l'engorgement croissant de Paris, de développer des zones d'urbanisation nouvelles afin d'équilibrer le bassin parisien et d'absorber la croissance démographique de la capitale. En 1969 naît l'Etablissement Public d'Aménagement qui perdure jusqu'en 2003, date d'achèvement de la ville nouvelle. Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle, structure intercommunale de la Ville nouvelle se transforme alors en **Communauté d'Agglomération « Cergy-Pontoise Energies Ouest ».** Elle regroupe sur son territoire **12 communes** : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Neuville, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal.

- Tous droits réservés -

Compétences de la Communauté d'Agglomération :

En tant que Communauté d'Agglomération, la CACP possède **5 compétences obligatoires qui rendent son échelle particulièrement pertinente pour être le siège d'une Maison du Carbone** :

- **le développement économique,**
- **l'aménagement du territoire,**
- **l'équilibre social de l'habitat,**
- **la politique de la ville**
- **l'organisation des transports urbain.**

Quatre compétences optionnelles lui ont été conférées qui confirment cette pertinence: la **voirie d'intérêt communautaire**, les parcs de stationnement d'intérêt communautaire, **l'eau, l'environnement et le cadre de vie**. Enfin, elle dispose de 13 compétences facultatives :

- la politique de soutien au sport, à la culture, à l'éducation et aux échanges internationaux,
- **la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs,**
- **l'entretien et l'aménagement d'espaces naturels majeurs,**
- la programmation, la construction et l'aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage,
- **la politique de soutien aux communes pour la réhabilitation des équipements communaux,**
- **l'éclairage public sur l'ensemble du territoire,**
- **le chauffage urbain,**
- le cimetière intercommunal,
- les eaux pluviales,
- **les équipements liés au réseau de transport public de l'agglomération,**
- le soutien à l'enseignement et à la recherche, ainsi qu'à la vie étudiante,
- l'assainissement collectif des eaux usées,
- l'investissement pour la réalisation des équipements nécessités par l'urbanisation nouvelle.

Ainsi, la CACP dispose d'une multitude de leviers pour agir en matière de développement durable et de réduction des émissions de GES. Par exemple, ces compétences en matière d'aménagement du territoire lui permettent d'agir sur l'emplacement des zones d'activités, mais aussi sur les transports, etc. Elle peut aussi agir sur son patrimoine (5% des émissions selon l'Approche Carbone) et inciter ses municipalités membres à faire de même.

- Tous droits réservés -

b. L'Approche Carbone et ses résultats sur le territoire pilote :

L'Approche Carbone, une commande de la Direction Régionale de l'Equipement d'Ile de France :

La DREIF a une double mission d'observation du territoire et de force de proposition pour l'élaboration de politiques d'aménagement de la Région. C'est dans ce cadre qu'elle s'est récemment dotée d'une Direction de la Stratégie et du Développement Durable (DSDD). Son but est d'animer la conduite du changement nécessaire à la mise en œuvre de la politique de Facteur 4 nationale et plus largement, à la mise place de politiques de développement durable par les différents acteurs.

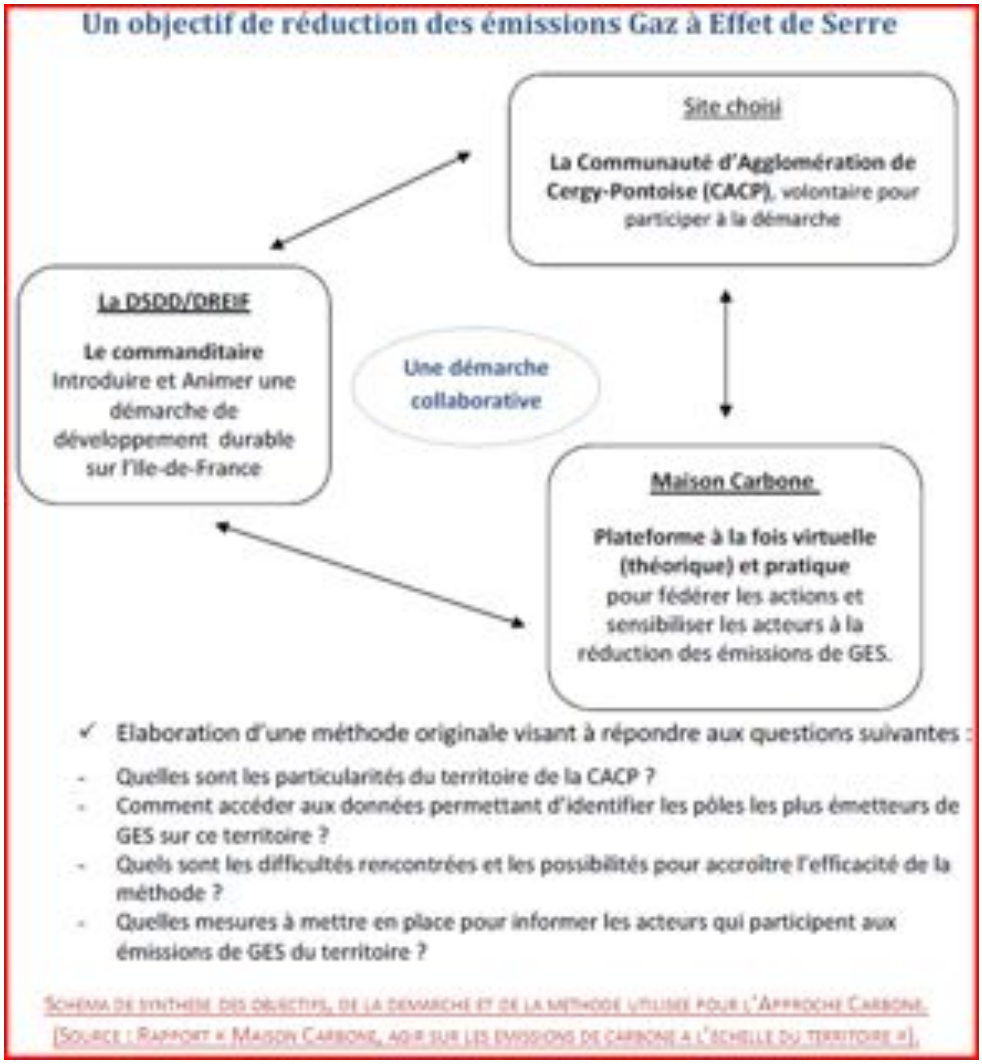

Schéma de synthèse des objectifs, de la démarche et de la méthode utilisée pour l'Approche Carbone. (Source : Rapport « Maison Carbone, agir sur les émissions de carbone à l'échelle du territoire »).

L'objectif de l'Approche Carbone, projet commandé à une équipe de 7 étudiants de la Sorbonne sur le territoire volontaire de Cergy-Pontoise, est de **« proposer une méthodologie reproductible visant à identifier les postes fortement émetteurs de GES et les acteurs pouvant influencer les changements de comportements sur un territoire donné »**[18].

La méthode de calcul élaborée pour l'Approche Carbone permet de produire une **version simplifiée du Bilan Carbone de l'ADEME, réalisable avec moins de moyens et rapide à mettre en place**. Elle permet **l'identification des pôles de GES les plus émetteurs sur un territoire donné et constitue une démarche reproductible à d'autres territoires**. Enfin, elle se veut une première étape dans la perspective des Plans Climat Territoriaux.

[18] « Projet Maison Carbone : Agir sur les émissions de carbone à l'échelle du territoire ».

Les principaux résultats de l'Approche sur la CACP :

L'Approche Carbone se concentre sur les **deux pôles les plus émetteurs du territoire : les transports et le bâti existant**. Si l'on prend en compte le secteur aérien, les émissions atteignent **310 235 355 Kg eq C.**

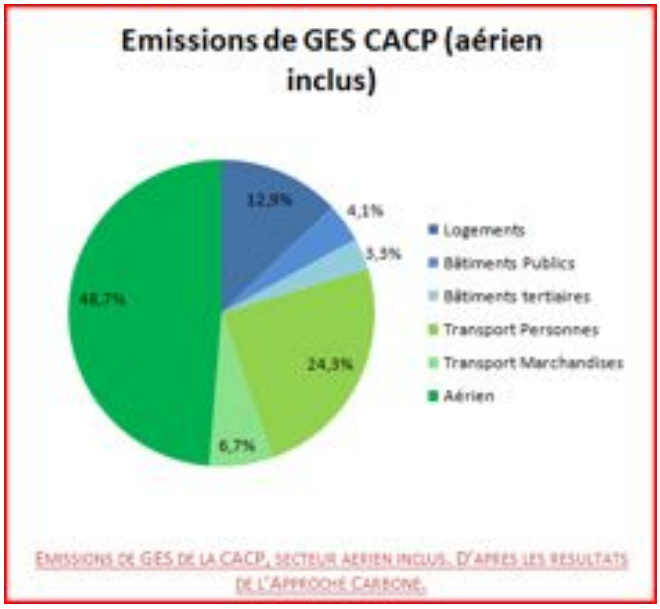

EMISSIONS DE GES DE LA CACP, SECTEUR AERIEN INCLUS, D'APRES LES RESULTATS DE L'APPROCHE CARBONE.

Cependant, les étudiants soulignent tous les biais que comporte le calcul des rejets du secteur aérien en Carbone. De plus, une seconde étude, portant sur cette problématique a été réalisée par *Junior Consulting Sciences Po*, dont les résultats doivent maintenant être intégrés à la méthodologie de l'Approche Carbone. Enfin, l'Approche Carbone désire souligner les émissions sur lesquelles les collectivités territoriales ont un pouvoir direct de réduction. Pour toutes ces raisons, il apparaît judicieux dans ce premier temps de ne pas comptabiliser les émissions du secteur aérien dues à la CACP. On obtient alors un **total de 159 041 355 Kg eq C.** On peut ici observer la **prédominance des rejets dus au transport de personnes (dont 95,5% sont directement liées à l'usage de la voiture) et ceux dus au logement**.

	BATIMENTS			TRANSPORTS	
	Logements	Bâtiments publics	Bâtiments tertiaires	Personnes	Marchandises
	40 068 007	12 747 811	10 104 188	75 282 912	20 838 437
	25,2 %	8 %	6,4 %	47,3 %	13,10 %
	39,6 %			60,4 %	
Total CACP	***159 041 355 Kg eq C***				

BILAN DE L'APPROCHE CARBONE : EMISSIONS DE GES DE LA CACP (SANS LE SECTEUR AERIEN)

2. Les spécificités du territoire :

Dans la perspective de l'expérimentation de la Maison du Carbone au sein de la CACP, il est nécessaire de connaître les spécificités du territoire pilote. Il s'agit d'abord de rappeler ses faiblesses et ses atouts, définis lors de l'Approche Carbone, puis de présenter les politiques et stratégies de développement durable mises en place par la Communauté d'Agglomération.

Particularités	Stratégie de développement durable adoptée
➔ Un territoire **dynamique, bien doté en équipements**,	
➔ Un **espace hétérogène**, marqué par une **fracture urbain/rural**, avec un habitat polarisé entre logements collectifs et vastes quartiers pavillonnaires,	➔ Un **engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable** avec un objectif de rédaction **d'Agenda 21 pour 2009/2010,**
➔ Une **structuration de la CACP autour de la voiture**, source de 95% des émissions relatives au transport de personne,	➔ Un **Bilan Carbone du territoire en cours** de réalisation pour permettre la création d'un **Plan Climat comme volet de l'Agenda 21**.
➔ Des **leviers d'action en matière de réduction des émissions de GES**, avec un fort taux de **logements sociaux**, une politique énergétique structurée par un système de **chauffage urbain** performant, et une volonté de la CACP de s'orienter vers des **transports plus durables**.	➔ La création d'un **Comité Consultatif de Développement Durable d'Agglomération**, pour Novembre 2009.

a. Des particularités pointées par l'Approche Carbone :

Le diagnostic territorial porté par l'Approche Carbone permet de relever les particularités de la CACP. Parmi ses faiblesses sont pointées son hétérogénéité, avec des espaces à la fois urbains et ruraux, mais surtout son organisation par et pour les déplacements en voiture, typique des Villes Nouvelles. Cependant, le territoire possède également des atouts, des leviers pour la réduction des émissions de GES, notamment son fort taux de logement social et un chauffage urbain se dirigeant vers les énergies renouvelables.

Un territoire hétérogène, conçu pour la voiture :

- **Un fort contraste rural/urbain :**

La première caractéristique de la CACP est son extrême diversité. On retrouve en son sein de grands centres urbains (Cergy, Pontoise, etc.) et de petits bourgs ruraux (Boisemont, etc.). Ainsi, si la population de la communauté d'agglomération est en constante augmentation depuis 1962 (avec un ralentissement de la croissance depuis la fin des années 1990), cette dernière n'est pas distribuée sur tout le territoire.

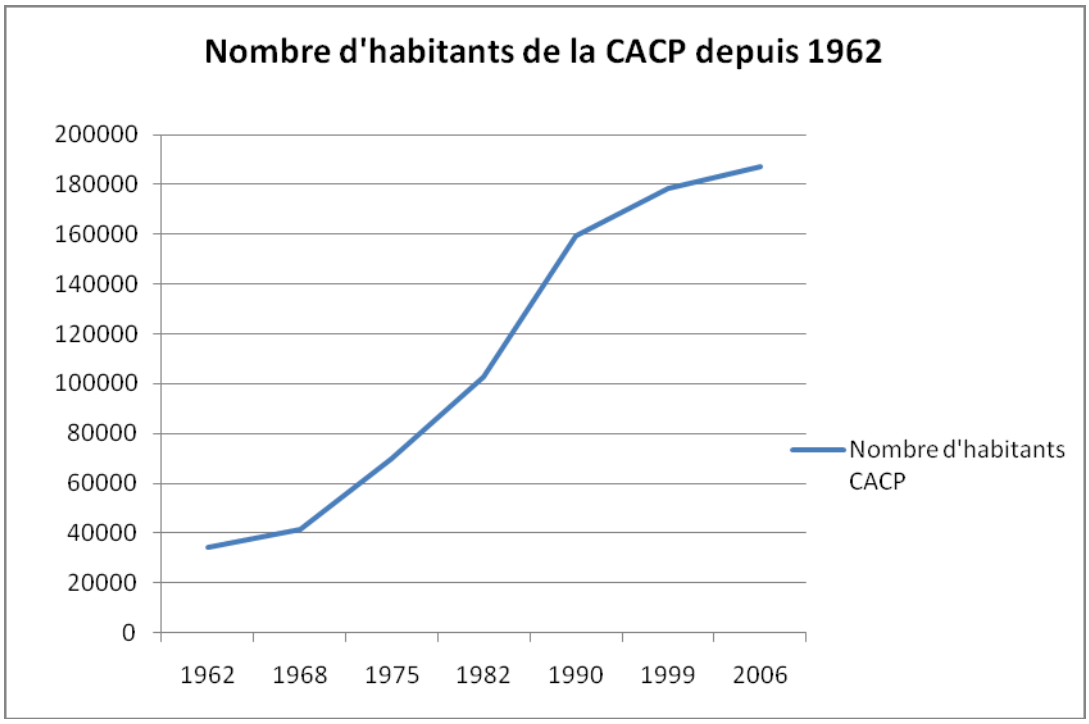

EVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 1962. SOURCE : INSEE.

Cergy domine nettement les communes voisines avec 56 873 habitants (chiffres RGP 2006), alors que Boisemont reste à l'écart de la croissance démographique avec 722 résidents et une augmentation très faible de sa population entre les recensements. On a donc une population inégalement répartie sur le territoire, comme le montre la carte ci-dessous, issue du recensement de 1999. On peut regrouper les communes en groupes semblables : Cergy et Pontoise dominent démographiquement la CACP, suivies par 6 communes périphériques moyennes (Saint Ouen l'Aumône, Pontoise, Eragny, Jouy-le-Moutier, Vauréal et Osny). Enfin, les cinq autres communes sont des zones plus rurales.

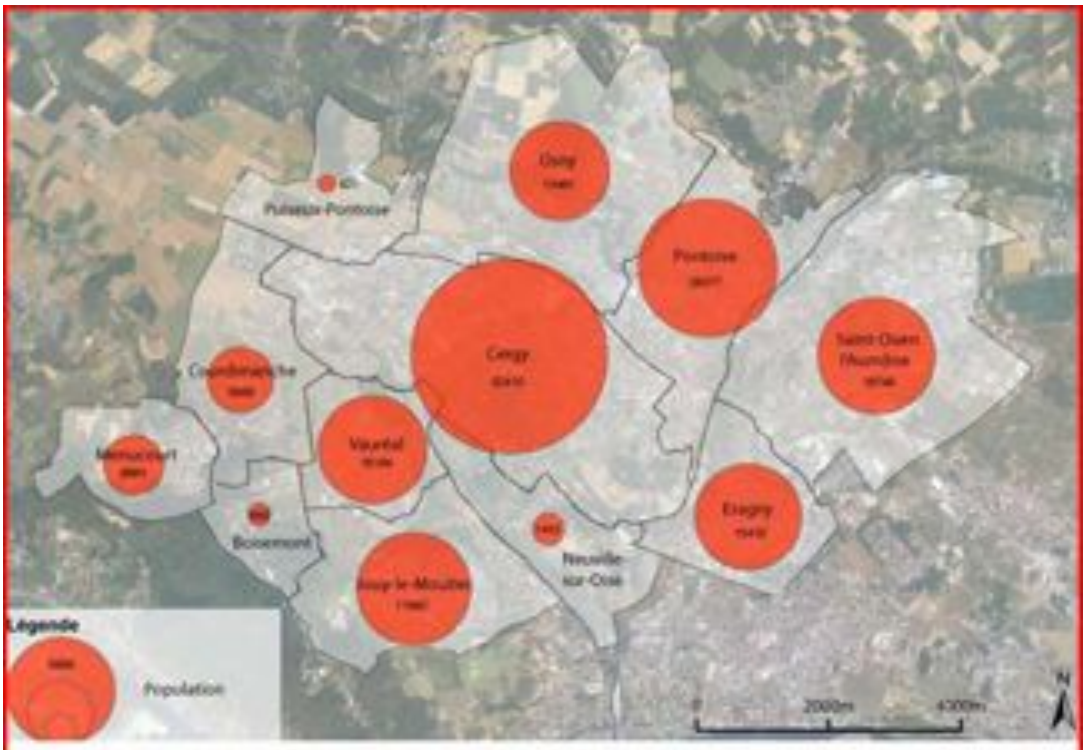

REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE RECENSEMENT DE 1999. (SOURCE : RAPPORT « PROJET MAISON CARBONE : AGIR SUR LES EMISSIONS DE CARBONE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE).

Les densités de population sont également très variées sur le territoire de Cergy-Pontoise. La densité moyenne s'élève en 2006 à 2 327,5 hab/km² mais certaines zones sont très densément peuplées (plus de 20 000 hab/km² pour le centre de Cergy, le centre ancien de Pontoise et le centre de Saint Ouen l'Aumône) alors que d'autres ont moins de 10 habitants par km².

A cette présence inégale de la population, s'ajoute une opposition entre logements collectifs et individuels, de type pavillonnaire. Les centres urbains rassemblent l'habitat collectif. On les trouve dans les parties historiques de la Ville Nouvelle (Cergy-Préfecture, Cergy-le-haut, Cergy-Saint Christophe) mais également dans les centre-ville de Pontoise, Eragny ou Saint-Ouen l'Aumône. Au contraire, de vastes quartiers pavillonnaires se sont développés au Sud de la CACP à partir des années 1980, sur des communes comme Vauréal ou Jouy-le-Moutier.

Les disparités de type d'habitat se retrouvent au niveau des caractéristiques des ménages les occupant. Les habitants de Cergy sont plutôt jeunes, de revenus modestes, vivant dans un habitat collectif et avec une taille de ménage plus élevée que la moyenne de l'agglomération. Au contraire, les quartiers pavillonnaires rassemblent une population plus aisée.

- **<u>Un territoire bien équipé :</u>**

Cergy-Pontoise est un territoire particulièrement bien doté en équipements. On y trouve le plus important centre hospitalier du Val d'Oise, l'hôpital René-Dubos, à Pontoise, qui emploie 2700 salariés. Deux cliniques existent également à Osny et Saint-Ouen l'Aumône.

De même, la CACP possède une offre complète d'enseignement, avec 11 lycées publics, 30 établissements d'enseignement supérieur, regroupant 20 400 étudiants en 2000 et la positionnant comme

second pôle d'enseignement supérieur d'Ile-de-France. Cette offre est enrichie par la présence de grandes écoles (ESSEC, ENSEA).

Enfin, elle propose l'accès à huit piscines, une patinoire, trois golfs, un stade équestre ainsi que vingt-neuf stades et quarante salles omnisports et dispose d'une base de plein air et de loisirs en son centre.

- **<u>La problématique de l'accessibilité et la sur-utilisation de la voiture :</u>**

Au-delà des équipements sportifs, de santé et d'éducation, la communauté d'agglomération possède de vastes zones commerciales : Les *Trois fontaines* à Cergy-Préfecture, *Art de Vivre* à Eragny et *l'Oseraie* à Osny. Cependant, ces zones, à l'image également de la zone de loisirs sont difficilement intégrées au territoire. En effet, les grands centres commerciaux sont facilement accessibles par la route mais bien plus difficilement par les transports en commun (à l'exception des Trois fontaines). Ils se situent à l'écart des zones fortement habitées ce qui fait que les Cergypontains se déplacent en voiture pour effectuer leurs achats.

C'est en réalité un problème transversal sur le territoire. Si Cergy-Pontoise est bien reliée à Paris, avec la présence de lignes RER et de nombreuses gares, les déplacements intra-communautaires se font en voiture.

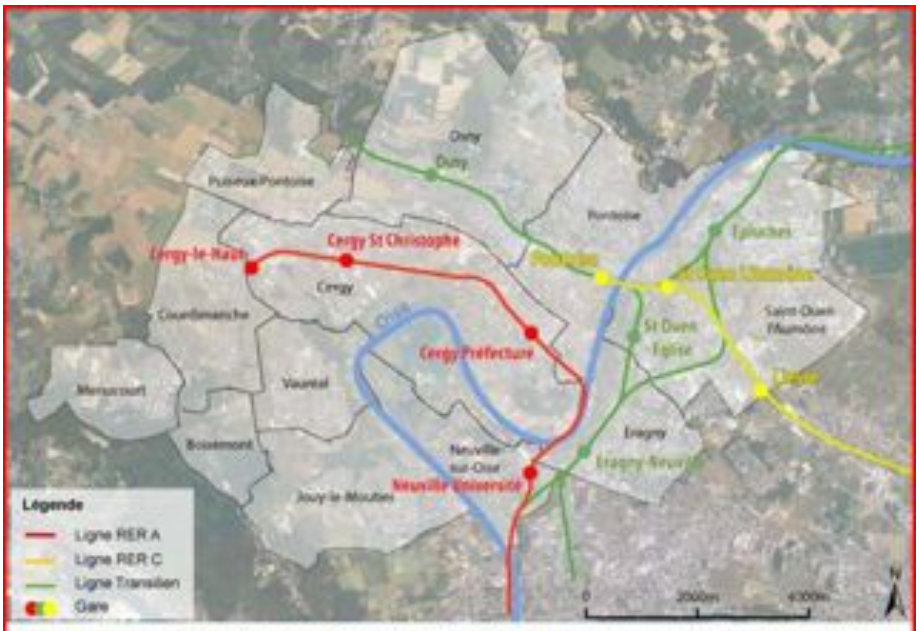

RESEAU FERRE SUR LA CACP. (SOURCE : « PROJET MAISON CARBONE : AGIR SUR LES EMISSIONS DE CARBONE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE).

Plusieurs raisons à cela. En premier lieu, certains territoires ruraux incitent à l'utilisation des véhicules personnels car ils sont très peu reliés par les transports en commun. D'autre part, les lignes de bus STIVO, bien que développées ont un rythme de desserte lent qui fait que les trajets en voiture sont bien plus courts en temps. Enfin, et plus généralement, la ville nouvelle a été créée pour la voiture. Il est simple d'y circuler, de stationner, etc., ce qui incite à son utilisation. Ainsi, les trajets domicile-travail s'effectuent en majorité en voiture (53%), une proportion qui s'accentue nettement lorsque le lieu de travail se situe à l'intérieur de la CACP (61%) et dans le reste du 95 (77%).

Cette brève description des aspects structurants du territoire de la CACP est résumée dans la carte ci-dessous :

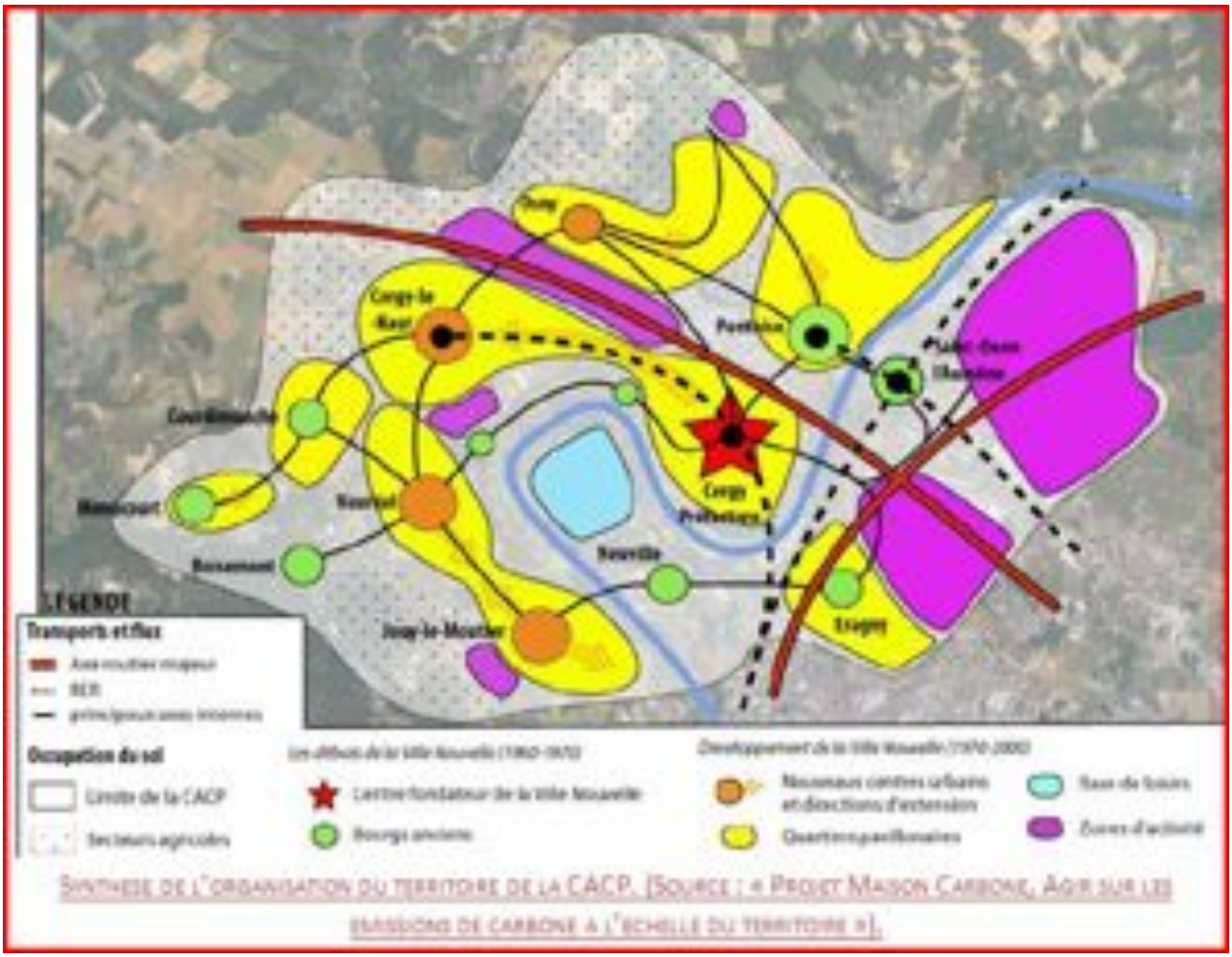

SYNTHESE DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE DE LA CACP. [SOURCE : « PROJET MAISON CARBONE, AGIR SUR LES EMISSIONS DE CARBONE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE »].

Opportunités :

- **Le levier du logement social :**

Un des premiers atouts de la CACP dans la perspective de la lutte contres les émissions de CO2 est sa forte proportion de logements sociaux. Hormis Osny et Menucourt, qui n'ont pas encore atteint les objectifs de la loi SRU (20% de logements sociaux pour les communes de plus de 1500 habitants), l'ensemble des autres municipalités respectent la loi. La Communauté d'Agglomération a même choisi de dépasser la norme et de recommander aux communes un taux de 25% de logements sociaux sur leur territoire. Certaines municipalités, comme Cergy et Saint-Ouen l'Aumône possèdent des taux très élevés de logements sociaux, 44,5% pour la première et 46,4% pour la seconde. Au total, la CACP compte 36,3% de logements sociaux contre 23% pour la région Ile-de-France.

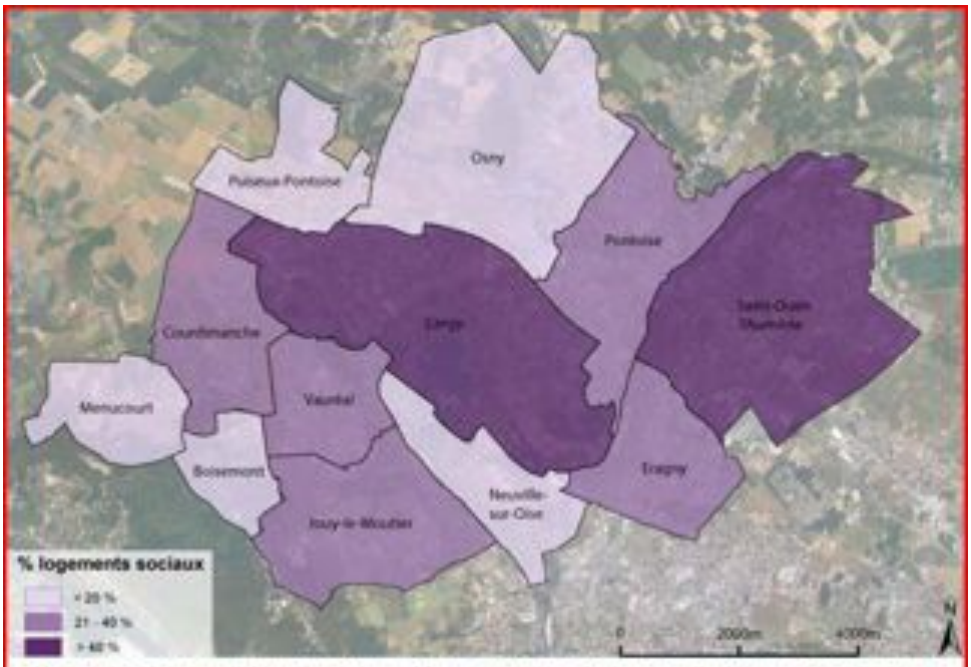

PROPORTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE DE LA CACP. (SOURCE : « PROJET MAISON CARBONE : AGIR SUR LES EMISSIONS DE CARBONE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE »).

Dans le cadre des réductions de GES, la présence en masse de logements sociaux est un formidable levier pour la collectivité. Il est en effet plus facile d'associer les bailleurs à des objectifs de réduction que de jouer sur chacun des particuliers. Ainsi, une action en leur direction pourrait avoir des effets importants sur les émissions de GES du territoire.

- **Une politique énergétique tournée vers les énergies renouvelables :**

La CACP promeut les énergies renouvelables et joue un rôle de précurseur sur cette problématique. En premier lieu, elle dispose d'un chauffage urbain alimentant les communes de Cergy, Pontoise, Eragny et Saint-Ouen l'Aumône, pour une desserte de 20 000 logements et 600 000 m² d'équipements tertiaires. Il est notamment alimenté par une usine d'incinération d'ordures ménagères à Saint-Ouen l'Aumône ce qui permet de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre du territoire par la revalorisation de ses ordures. En 2009 est en outre mis en place une nouvelle chaufferie à bois qui dessert environ 30 000 logements. Le gain attendu s'élève à plus de 30 000 tonnes de CO2/an.

- **La politique de transports :**

Enfin, un nouveau mode de transport à été créé : VelO2. Il s'agit d'un service de bicyclettes en libre-service, concentré sur les grands centres urbains. Il est trop tôt pour en connaître les bénéfices en matière d'émissions de Carbone mais cette initiative montre la volonté de la Communauté d'Agglomération de s'engager pour une mobilité durable.

b. Des politiques de développement durable en cours et des projets parallèles :

Le développement durable à Cergy-Pontoise :

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise considère le développement durable comme « un facteur d'attractivité mais également de solidarité pour ses territoires et ses populations »[19]. Dans ce cadre, un calendrier a été mis en place, divisé en trois étapes de deux ans. En 2008 ont été mises en œuvre 44 actions dans le domaine (expositions, Bande-dessinée pédagogique pour les enfants, etc.). En 2010-2011 devrait être mis en place un Agenda 21 dont les actions seraient évaluées en 2012-2013.

Approche Carbone, Bilan Carbone, Agenda 21 et PCT :

En 2009, au-delà de son caractère pilote pour l'Approche Carbone, la CACP fait réaliser son Bilan Carbone territorial par le Bureau d'Etudes Solving Efeso. La phase de diagnostic est en fin de réalisation et sera présentée au Conseil Communautaire en Novembre. S'ouvrira alors une période de concertation publique pour préparer un Agenda 21 et son volet Climat, le Plan Climat Territorial.

Dans cette perspective vient d'être créé un Conseil Consultatif de Développement Durable d'Agglomération, organe de concertation avec les acteurs du territoire et de coordination des démarches. Il a pour but[20] :

- D'informer les acteurs du territoire sur les actions mises en œuvre par l'agglomération,
- De solliciter leur avis dans le cadre de la démarche de développement durable de l'agglomération,
- De les inciter et/ou les accompagner dans leurs propres démarches durables,
- De fonder les bases des futures actions partenariales
- De coordonner, informer sur les démarches mises en œuvre par les différents acteurs du territoire, proposer d'éventuelles mutualisations de mise en œuvre

Dans le cadre du Plan Climat Territorial, il :

- participe à l'élaboration et au partage du diagnostic territorial en cours d'élaboration,
- est sollicité pour avis sur la définition de la stratégie développement durable de l'agglomération,
- est sollicité pour proposition et avis sur la définition du plan d'actions Agenda 21-Plan Climat
- suit et évalue la démarche.

[19] Conseil Communautaire du 16 Décembre 2008.
[20] Conseil Communautaire du 23 Juin 2009.

La concertation de la population se fait à travers des Comités Consultatifs communaux en 2010.

Ainsi, si la CACP expérimente la Maison du Carbone, un travail de coordination et de cohérence est à réaliser pour « coller » avec les initiatives en cours, notamment en termes de calendrier.

Après avoir revu les principales caractéristiques de Cergy-Pontoise, nous pouvons nous concentrer sur les acteurs à intégrer au sein de la Maison du Carbone.

B) Les acteurs à intégrer dans la Maison du carbone :

Une fois le concept de Maison du Carbone défini, il est crucial de réfléchir en termes d'acteurs à associer à cette structure. En effet, il est tout aussi important (voire plus) de penser les interactions, les jeux, les relais entre décideurs pouvant être créés que de lancer la dynamique de réduction des émissions de GES. C'est ce que nous nous proposons d'aborder, et ce selon deux axes : une première réflexion, générale et théorique, sur les acteurs à mobiliser au sein de la Maison du Carbone, puis une seconde partie, plus concrète, à l'échelle locale, précisant quels décideurs associer dans le cas de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

1. Une réflexion sur les acteurs-clés des réductions de GES :

Dans un premier temps, nous menons donc une réflexion générale sur les décideurs à mobiliser au sein de la Maison du Carbone, en rappelant les enjeux d'une étude de l'environnement décisionnel des collectivités territoriales et en présentant notre typologie d'acteurs, basée sur leurs compétences et leur poids dans le processus de décision.

Connaître son environnement décisionnel	Typologie basée sur les compétences des acteurs et leur poids dans le processus décisionnel
➔ La situation initiales = 5 millions de décideurs anonymes en Ile de France, (chefs d'entreprises, élus, habitants, etc.)	➔ **4 publics ciblés par la Maison du Carbone : élus, chefs d'entreprises, bailleurs et particuliers.**
➔ Il faut savoir : **quels sont les acteurs du territoire ? Quel rôle peuvent-ils jouer dans la réduction des émissions de GES ? A quel niveau ?**	➔ Une typologie retenue :
➔ Cela permet : d'affiner, de préciser ses politiques en direction des acteurs, **créer une dynamique de mobilisation des décideurs du territoire en associant « les bons interlocuteurs » à la Maison du Carbone qui feront à leur tour levier sur le territoire**.	- **Acteurs institutionnels**, moteur de la Maison du Carbone, l'impulsant et la finançant, - **Acteurs-ressources**, possédant des savoir-faire et/ou des données, alimentant la Maison du Carbone , - **Acteurs-relais**, représentants des publics-cibles, diffusant les actions de la Maison du Carbone et faisant levier sur le territoire.

a. La pertinence et les enjeux de connaître son environnement décisionnel :

Enjeu : Une multiplicité d'acteurs hétérogènes :

La première question à se poser, quelle que soit l'échelle territoriale considérée, pour lutter contre le réchauffement climatique et les émissions de CO2 est : qui est responsable ? Qui peut agir pour réduire les émissions de GES ? La réponse est alors immédiate : une multiplicité de personnes, entreprises, institutions, etc. C'est là toute la complexité et à la fois tout l'intérêt de la démarche : tout le monde peut faire quelque chose, à son niveau et selon ses moyens, des acteurs les plus institutionnels (collectivités locales, etc.) au simple particulier, en passant par les chefs d'entreprises, les chefs d'établissements publics, les promoteurs, bailleurs…. C'est en effet la conjonction d'actes majeurs, de réglementations nouvelles mais aussi de changements individuels de comportement qui peut permettre d'atteindre les objectifs de réduction fixés pour 2050.

Si l'on regroupe tous ces « décideurs » pouvant agir à plus ou moins grande échelle, on estime à 5 millions le nombre d'acteurs en Ile de France qui peuvent participer à une réduction durable les émissions de carbone. C'est donc tous ces décideurs, plus ou moins « anonymes », qu'il faut arriver à mobiliser. Ces derniers ont une marge d'action différente. Ils interviennent de manière diverse, à des échelles variées et ont un impact sur le territoire distinct. Pourtant, tous possèdent un rôle.

La seconde interrogation qui émerge est alors pour les pouvoirs publics : comment coordonner une démarche de tous ces acteurs ? Comment les convaincre de s'engager ? Comment les faire travailler ensemble sur cet objectif commun ? L'étape cruciale est tout d'abord d'étudier l'environnement décisionnel de la collectivité pour sortir les décideurs de l'anonymat et comprendre les leviers d'action existants pour chacun d'entre eux.

La pertinence d'une bonne connaissance de son environnement décisionnel :

Connaître les acteurs de son territoire et les relations qu'ils entretiennent entre eux permet en premier lieu de préparer une stratégie de réduction adéquate à son territoire en ciblant les acteurs concernés. Il s'agit de savoir quels acteurs émettent le plus, quels sont ceux qui ont déjà entamé des démarches, quels seraient ceux intéressés pour participer à une initiative commune à l'échelle territoriale.
De plus, c'est un moyen d'affiner ces objectifs. Il peut s'agir de préciser les méthodes de sensibilisation utilisées, c'est-à-dire cibler ses politiques grâce à la connaissance des besoins de chacun.
Au-delà, connaître son environnement décisionnel, c'est préciser les moyens d'action à développer pour chaque groupe d'acteurs. Quels sont les points forts et faibles de mon territoire, etc. ?

Au-delà, et c'est le plus important, observer les forces vives du territoire permet de lancer une dynamique de réduction des GES appropriée. On connaît ainsi les acteurs-relais à même, de part leurs poids et leur influence sur la zone, de diffuser la sensibilisation et d'entraîner les autres. On fait alors émerger des leviers d'action.

En résumé, l'étude de l'environnement décisionnel nous permet de répondre aux questions suivantes : Qui sont les acteurs de ce territoire ? Comment peuvent-ils agir ? Comment les aider ?

Objectif : Rendre compte des acteurs en présence sur le territoire pour les mobiliser :

Au niveau méthodologique, se pose le problème de rendre compte de l'environnement décisionnel sur le territoire. Une première tentative, élaborée par les étudiants de la Sorbonne, consiste en une typologie basée sur les postes d'émissions. Elle présente l'avantage de « coller » directement à l'Approche Carbone en reprenant les deux secteurs mesurés par la méthode : les transports et le bâti. On aboutit donc à une présentation en trois groupes : deux sont à sensibiliser et le troisième sert de relais sur le territoire, constitué par les différents échelons de pouvoirs publics.

Cette typologie n'est cependant pas satisfaisante. Tout d'abord, si elle liste les acteurs, elle n'est pas assez révélatrice du rôle joué par chacun. On ne distingue pas par exemple les poids du bailleur et du locataire dans le processus de décision. Or, il est « important de pouvoir différencier les acteurs par la valeur ajoutée qu'ils peuvent apporter, c'est-à-dire les organiser selon leur impact sur le territoire, et les actions qu'ils peuvent mettre en œuvre pour permettre cette réduction des émissions de GES »[21].

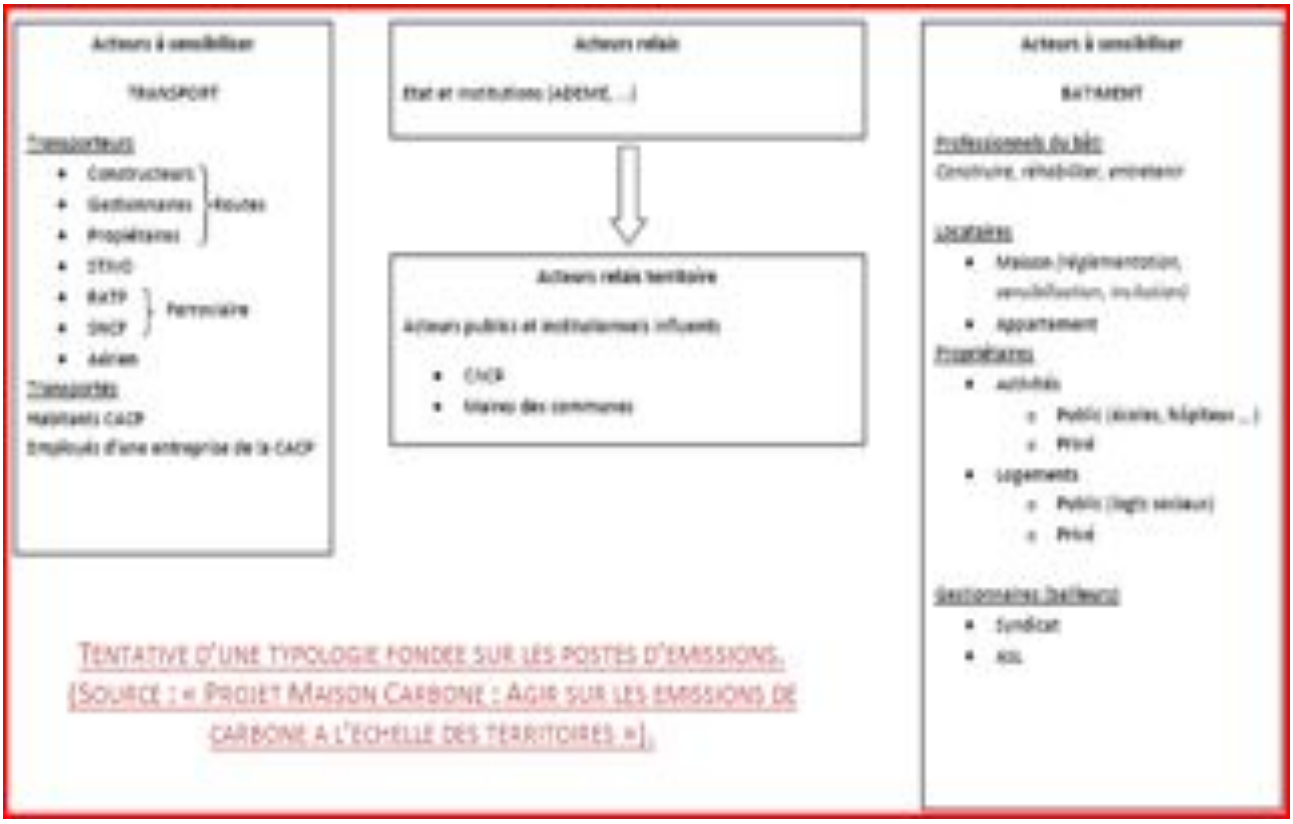

C'est pourquoi nous avons préféré élaborer une typologie basée sur les compétences des acteurs dans le processus de décision, essayant de mettre en valeur leur poids, leur rôle à jouer dans le cadre d'une Maison du Carbone.

[21] Projet Maison carbone : Agir sur les émissions de carbone à l'échelle du territoire.

Notre réflexion est partie des quatre groupes de décideurs à intégrer dans toute démarche de réduction (cf. Schéma ci-contre).

Les élus en constituent un membre évident, qui peut impulser la démarche de réduction des émissions de GES et développer la dynamique d'intégration des autres acteurs à la stratégie Climat de la collectivité.

Les bailleurs, du fait de l'importance des rejets en carbone des logements, sont un autre acteur majeur de la lutte contre le réchauffement climatique. De plus, les collectivités ont un pouvoir de levier sur les bailleurs sociaux, étant habitués à travailler avec eux.

Les entreprises sont également un groupe incontournable d'acteurs à associer à la réduction des GES. Leurs activités émettent en effet de nombreux rejets. Elles sont déjà ciblées par l'Ademe, même si l'aide apportée est souvent méconnue (aide à la certification – ISO 14000, Envol ou 1.2.3 Environnement pour les PME –, aides financières pour le Bilan Carbone d'entreprise, etc.).

Enfin, les particuliers doivent être intégrés à la démarche. Au-delà, des politiques macro, les comportements individuels restent en effet décisifs. On estime ainsi que la moitié des émissions de GES découle des choix et des comportements individuels dans la sphère privée. On peut donc dire que la lutte contre le changement climatique ne peut être réussie qu'à partir de la participation active de chacun. Pour cela, des outils et des incitations ont été développés par l'Ademe et les pouvoirs publics : points infos-énergie, aides financières pour la réalisation de travaux de performance énergétique ou l'installation d'énergies renouvelables dans sa résidence principale.

A partir de la définition de ces quatre publics-cible pour une Maison du Carbone, nous nous sommes demandés quel était le poids de chacun de ces groupes dans le processus décisionnel, quels leviers existaient pour favoriser leur passage à l'acte et quelles étaient les interactions pouvant exister entre eux. Cette réflexion a abouti à une typologie en trois groupes d'acteurs à intégrer dans la Maison du Carbone pour mobiliser les quatre groupes mentionnés : des acteurs-ressources, des acteurs institutionnels et des acteurs-relais.

b. Une typologie basée sur les compétences des acteurs dans le processus de décision :

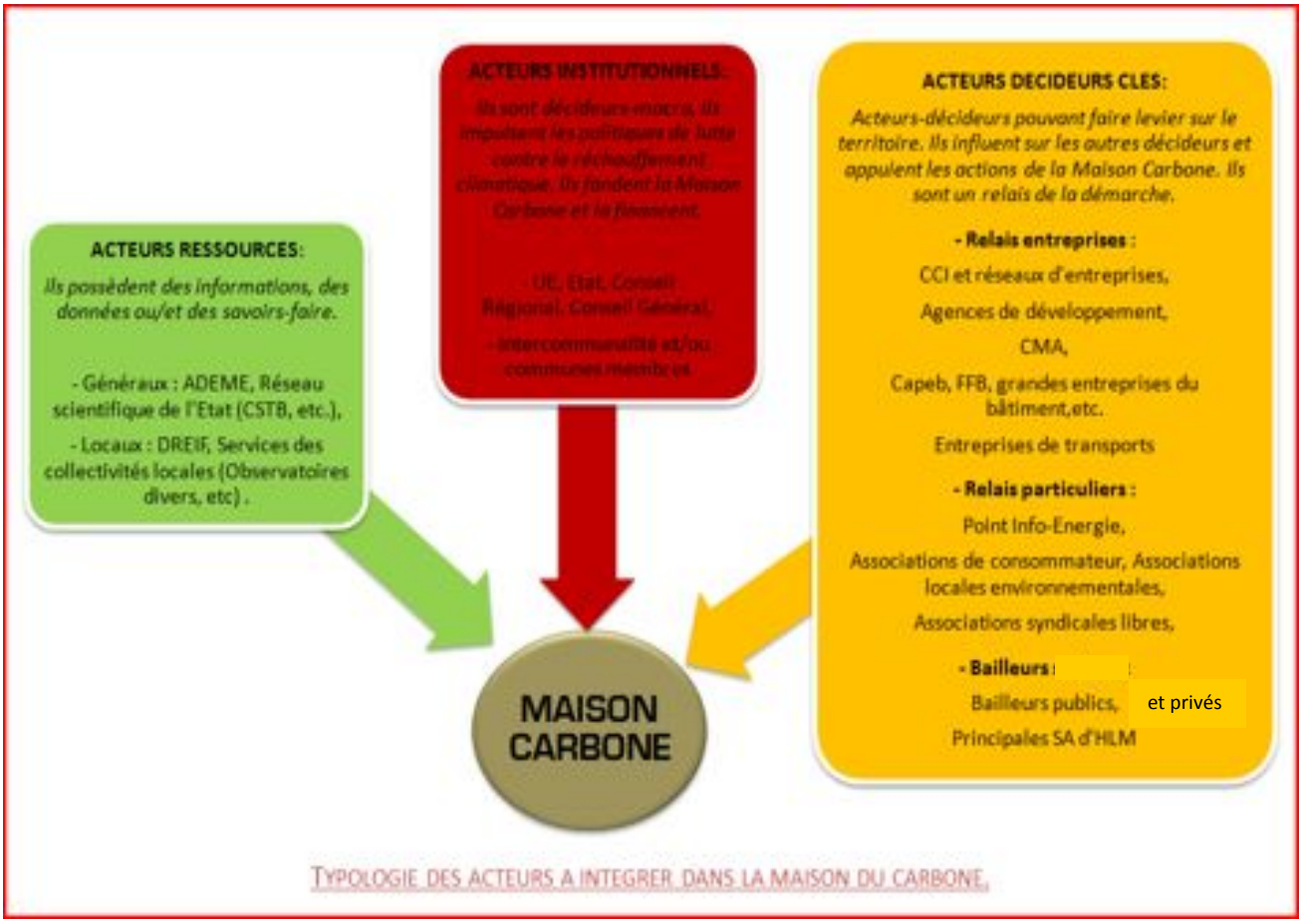

TYPOLOGIE DES ACTEURS A INTEGRER DANS LA MAISON DU CARBONE.

Les acteurs institutionnels : acteurs-décideurs majeurs et moteur de la démarche :

Les acteurs institutionnels se caractérisent tout d'abord par leur rôle clé dans le processus de réduction des émissions de carbone. En effet, ces acteurs prennent les décisions à l'échelle « macro », concernant l'ensemble du territoire, et ces décisions ont des répercussions sur la structure du territoire. Aménagement du territoire (localisation des emplois et des logements) avec les distances domicile-travail qui en résultent, organisation des transports, facilitation des déplacements à vélo, mixité urbaine, etc., sont modelés par les politiques publiques produites par les divers échelons de gouvernement.
D'autre part, les acteurs institutionnels ont la capacité d'agir sur les autres acteurs, en les contraignant (loi[22], réglementations) ou en les incitant à s'engager dans des démarches de développement durable (aides financières, aide technique, etc.).
Nous ne nous attardons pas sur l'Union Européenne, qui ne concerne la Maison du Carbone qu'en termes de financement et que nous avons déjà évoquée dans ce cadre.

[22] Loi NRE sur le bilan environnemental des entreprises côtées en bourse par exemple.

- **L'Etat :**

L'Etat est un acteur majeur puisqu'il définit les politiques de lutte contre les émissions de GES à l'échelle nationale et fixe les objectifs à atteindre. Actuellement, il s'agit de diviser par 4 les émissions de GES, par rapport à 1990, à l'horizon 2050, ce qui correspond à une diminution des émissions de 3% par an.

Au-delà, il met en œuvre les moyens juridiques et financiers qui permettent la réduction de ces émissions et ses services déconcentrés peuvent apporter une aide technique et impulser de nouvelles méthodes et bonnes pratiques comme c'est le cas actuellement de la DREIF.

Il mobilise également les acteurs. La loi Grenelle II envisage d'étendre le bilan environnemental des entreprises cotées à celles de plus de 500 salariés. Surtout, il vient de confier un nouveau rôle aux collectivités territoriales, au travers de la loi dite Grenelle 1 (du 3 août 2009), qui stipule que « l'Etat incitera les régions, les départements, les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme, des Plans Climat-Energie Territoriaux avant 2012 ».

- **Les Collectivités territoriales :**

En premier lieu, les collectivités disposent d'une large marge de manœuvre en ce qui concerne l'aménagement du territoire, et les objectifs prioritaires qui doivent y être atteints. Elle peuvent donc atténuer l'impact du territoire sur le climat. Elles disposent de compétences directes (gestion de leurs bâtiments et des équipements publics, politiques gérées en régie ou déléguées – déchets, transports collectifs, distribution de l'eau et de l'énergie, etc –. D'autre part, elles possèdent des instruments d'organisation et de planification de leur territoire (SCOT, PLU, PLH, PADD, Agenda 21, etc.).

Elles organisent et impulsent par ailleurs une politique de réduction des GES à échelle locale, tout en respectant les règles et les limites fixées par l'Etat.

Enfin, leur proximité avec leurs administrés ainsi que l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire est un atout de poids dans la création d'un environnement décisionnel efficace pour une réduction des émissions de CO2. Elles sont le premier interlocuteur du citoyen en tant que premier niveau d'autorité publique et elles ont à ce titre une capacité d'influence sur les comportements individuels. De plus, elles peuvent mobiliser les acteurs, créer des dynamiques de coopération autour de projets concrets, comme l'Agenda 21 ou le Plan Climat-Energie Territorial.

Ces acteurs institutionnels peuvent être à l'origine de la Maison du Carbone, la financer et donner l'impulsion première nécessaire à sa fondation.

Les acteurs RELAIS : relais entreprises, bailleurs, et particuliers :

Comme nous l'avons expliqué, la réflexion initiale sur les acteurs est partie de la définition des quatre groupes de décideurs qu'il est crucial d'intégrer, d'informer, d'inciter à entrer dans une démarche de réduction des émissions de carbone. La Maison du Carbone est dans ce cadre leur lieu de référence, leur guichet unique.

Cependant, il n'est bien entendu pas possible d'intégrer tous les habitants ou toutes les entreprises dans la Maison du Carbone. Le travail effectué ici est donc un effort de tri, de sélection parmi les acteurs. Il s'agit d'adapter la règle des 20/80[23] à la mobilisation des territoires : quels sont les 20 % de décideurs qu'il est nécessaire d'intégrer dans la Maison du Carbone pour mobiliser l'ensemble du territoire ? Nous proposons une réponse à travers la formation d'un groupe « Acteurs-Relais », chargé de représenter l'ensemble des décideurs et de répercuter les actions de leur structure sur l'ensemble du territoire de par leurs poids, leur visibilité, leur pouvoir d'influence.

Un sous-groupe fait office de relais auprès des entreprises : il s'agit de fédérations (pour le secteur du bâtiment par exemple), d'organismes de représentation des entreprises et de défense de leurs intérêts (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, etc.), ainsi que toute forme de réseaux existants, regroupant des entreprises pionnières dans le domaine du développement durable. Leur intégration dans la Maison du Carbone permet à la fois de faire entendre la voix des entreprises du territoire et de diffuser les actions menées, l'information, les opportunités d'engagement auprès de l'ensemble des acteurs économiques. On peut également ajouter dans ce groupe relais les syndicats volontaires pour participer à la démarche.

Un second rassemblement concerne les relais auprès des particuliers. Se retrouvent ici les associations de consommateurs, les groupes environnementaux, les diverses structures associatives locales permettant de toucher les individus. On peut ajouter à ce groupe les représentants d'associations Syndicales Libres et les responsables de copropriété.

Enfin, pour faire levier sur les bailleurs, on intégrera les bailleurs publics et les plus gros bailleurs privés pour créer un effet d'entraînement sur l'ensemble des propriétaires de patrimoine locatif.

Cette typologie présente des limites : où placer les universités, les chefs d'établissements publics, etc. ? On peut les intégrer au groupe des institutionnels. Mais il faut surtout souligner que cette typologie se présente plus comme un guide pour ordonner la pensée que comme une typologie opérationnelle. Il s'agit de présenter quels types d'acteurs intégrer dans une logique de levier, mais en aucun cas de fermer la porte à tout acteur pertinent à l'échelle d'un territoire.

[23] Selon le principe de Pareto, 80 % du chiffre d'affaires est réalisé par 20 % des clients. L'évocation du principe de cette règle permet de souligner l'importance de se concentrer sur les meilleurs clients dans le cadre d'une politique de fidélisation …

Les acteurs RESSOURCES :

Afin de compléter notre typologie, il est nécessaire d'ajouter à la Maison du Carbone les acteurs ressources, ou outils, nécessaire à son fonctionnement. On a ainsi, des acteurs moteurs (institutionnels), des relais, et il nous faut maintenant un carburant pour faire fonctionner ce système.

Les acteurs-ressources sont cités car ils possèdent des savoir-faire, développent des méthodologies, diffusent les bonnes pratiques produites dans les territoires ou encore permettent le partage d'expériences entre structures similaires. Ils sont en outre parfois sources de données pertinentes dans la lutte contres les émissions de GES.

On retrouve ici le réseau scientifique de l'Etat, les divers observatoires (de la mobilité, des consommations d'énergie, etc.) développés tant au niveau national qu'à celui des collectivités. L'Ademe est bien entendu l'acteur-ressource clé.

Ils peuvent intégrer la Maison du Carbone (par exemple son Conseil d'Administration) mais constituent avant tout une mine d'information pour alimenter le travail de la Maison du Carbone.

Ainsi, un premier travail théorique de sélection des acteurs-clés à intégrer dans la Maison du Carbone permet d'en dégager trois groupes : des acteurs institutionnels, moteurs de la dynamique de réduction des émissions de GES et coordinateurs des diverses forces vives du territoire ; des acteurs-relais, répercutant l'information et servant d'interface entre la multitude de décideurs, et le groupe restreint nécessaire au bon fonctionnement de la structure ; et enfin des acteurs-ressources, alimentant la Maison du Carbone et pouvant lui servir de référent. L'application de ce schéma d'acteurs au territoire de la CACP nous permet de préciser cette typologie.

2. Les acteurs retenus sur le territoire pilote :

A l'échelle de la CACP, la réflexion méthodologique, théorique, sur les acteurs à intégrer se concrétise. Il s'agit de repérer sur le terrain qui pourrait être associé à la Maison du Carbone si celle-ci voit le jour sur la Communauté d'agglomération. Cette seconde partie permet également de préciser la première recherche au sens où elle met au jour l'existence de réseaux et de partenariats existant sur la CACP mais aussi sur d'autres territoires, ce qui pourra guider les démarches futures lors d'une reproduction du projet.

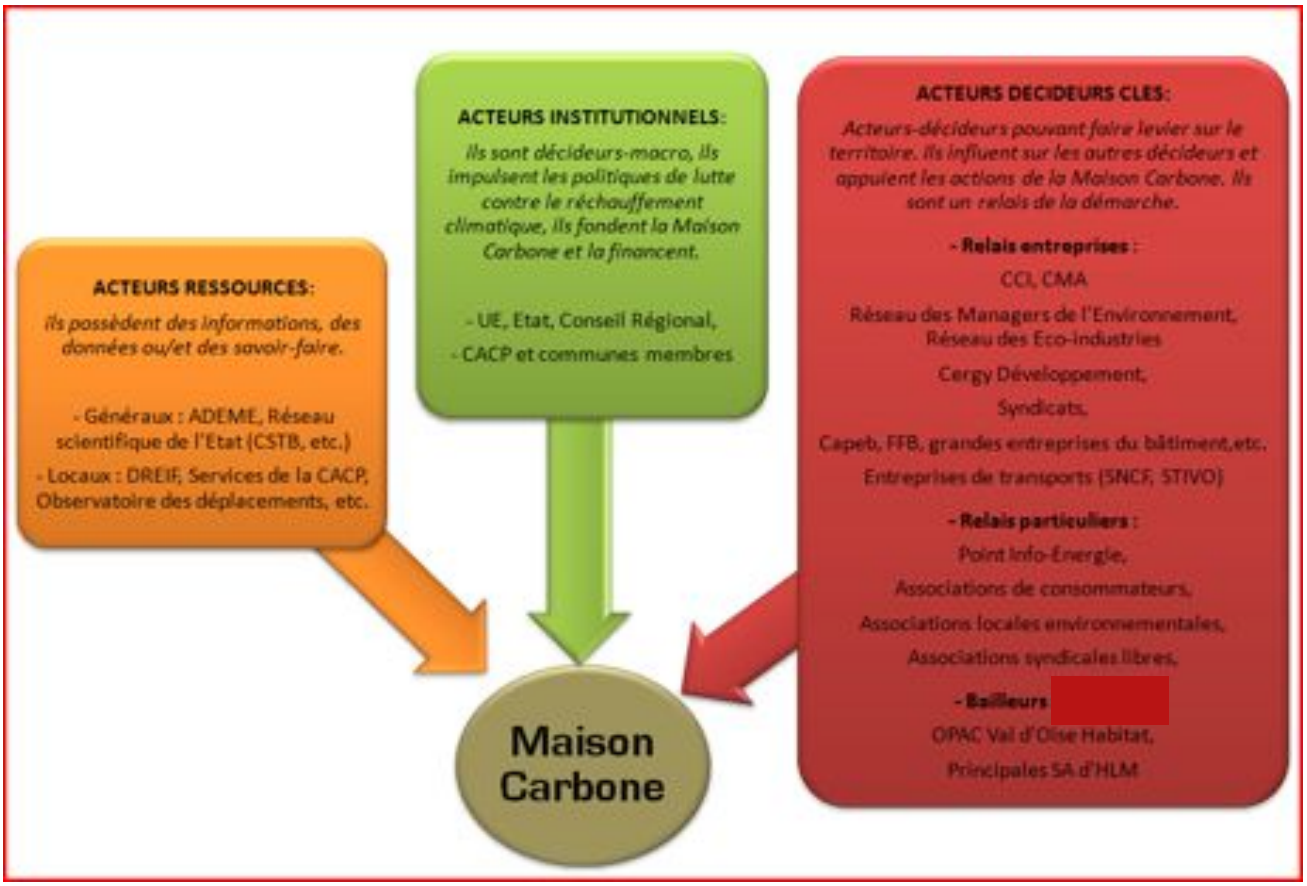

a. Acteurs institutionnels et acteurs ressources :

Acteurs institutionnels :

A l'échelle de la CACP, les acteurs institutionnels sont bien entendu les élus municipaux siégeant à la Communauté d'Agglomération, dont on trouvera un organigramme à cette adresse : http://www.cergypontoise.fr/cergypontoise/communaute/representation.php. On retrouve les autres échelles de collectivité et l'Etat, sur lesquels nous ne nous attarderons pas.

A ces élus et administrations, peuvent être ajoutés les Universités et grandes écoles de Cergy-Pontoise ainsi que les établissements publics comme l'Hôpital de Pontoise.

Acteurs ressources :

Les acteurs ressources, au-delà de ceux cités dans l'approche théorique, sont les services de la CACP, en particulier :

- Le Pôle Développement durable, Energie, Flux, Infrastructures en réseau, sa directrice Sandra DI BELLA, ses chargées de mission : Camille ZELLER et Geneviève LITTOT.
- Le Pôle transport et déplacements : Angélique BOUSQUET.
- Le Pôle habitat : Marie GEROUDET-DALLE.
- Le Pôle Développement économique : Olivier DUBOSC.

On peut également penser à la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture du Val d'Oise.

b. Acteurs-relais :

Relais entreprises :

Au-delà des acteurs déjà cités dans la partie théorique (syndicats, fédérations, etc.), nous nous intéressons ici aux déclinaisons locales des relais-entreprises.

- **Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise :**

Plus d'informations :
- *Adresse :*
CCIV, 34, rue de Rouen 95 300 Pontoise
Tél. : 01 30 75 35 95

La Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines est un acteur incontournable à intégrer à la Maison du Carbone. Elle permettrait de faire entendre les entreprises en même temps qu'elle pourrait répercuter les initiatives menées sur la CACP. Au-delà de ses missions bien connues, on peut souligner que la CCIV a développé une expertise dans le domaine de l'accompagnement collectif des entreprises industrielles et de service au management de l'environnement. Deux axes sont proposés :

- Valid'action environnement : il s'agit d'analyser la situation environnementale de l'entreprise,

- Activ'action environnement : les entreprises mettent en place un système de management environnemental selon le référentiel ISO 14001.

- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**

La CMA du Val d'Oise est un établissement public de l'Etat à caractère économique géré par 36 artisans, élus. Elle a pour finalité de représenter les intérêts de l'artisanat auprès des pouvoirs publics et d'aider les artisans et les futurs artisans dans leur vie professionnelle.

La CMA a impulsé une démarche de développement durable auprès de ses artisans. Comme nous l'avons évoqué, elle a participé à la rédaction du Guide de l'Eco-construction avec l'EIE de Cergy. De plus, elle propose une sensibilisation des entreprises au travers de stages, de permanences et de son journal interne. Elle leur propose également un accompagnement par la réalisation de pré-diagnostics environnementaux gratuits et confidentiels.

Plus d'informations :
- *Plaquette de présentation :* *http://www.versailles.cci.fr/CCIVGC.nsf/0/f4f6f115d1072cd9c125705300344583/$FILE/Brochure%20Managers%20de%20l%27environnement.pdf*
- *Vidéos de témoignage et des financeurs :* http://www.versailles-ecobiz.fr/cciv/communaute.nsf/EXMHP?ReadForm&HP=/cciv/communaute.nsf/TBVGN/Fr-PresRMEVideos
- *Contacts :*
  Isabelle FRANCOIS
  Ingénieur / Animatrice du RME
  ifrancois@versailles.cci.fr

- **Réseau des Managers de l'Environnement :**

Les entreprises engagées dans les démarches environnementales de la CCI du Val d'Oise se sont regroupées au sein du réseau des Managers de l'Environnement. Il s'agit d'un « lieu de réflexion et d'actions collectives concrètes qui a pour objectif de concevoir des actions visant à :

- renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté thématique,
- valoriser les échanges d'expériences et les bonnes pratiques,
- rayonner, participer à l'image de nos territoires,
- promouvoir une marque pour les entreprises "exemplaires" en environnement,
- défendre les intérêts de la filière sur le territoire auprès des acteurs locaux »[24].

Ce réseau est réservé aux entreprises qui ont engagé une démarche de management environnemental (exemple : des entreprises qui ont suivi ou qui suivent un accompagnement de la CCIV, qui sont certifiées ISO 14001 ou qui peuvent démontrer une gestion effective de l'environnement).

Le réseau reçoit entre-autres le soutien de l'Ademe, de la Région Ile de France et de la DRIRE.

Plus d'informations :
- *Site internet :* *http://www.cma95.fr*
- Adresse :
  CMA du Val d'Oise
  1 avenue du Parc
  95015 Cergy-Pontoise cedex
  Tél. 01 34 35 80 00
  Fax 01 34 35 80 49
  info@cma95.fr

[24] Site Internet de la CCIV.

- **Réseau des éco-industries :**

Second réseau de la CCI en relation avec l'environnement, le réseau des Eco-industries a pour objectif de concentrer l'ensemble des savoir-faire et compétences en matière d'environnement dans des domaines tels que la collecte et la valorisation des déchets, le traitement des eaux usées, des rejets gazeux, la dépollution des sols, l'analyse et la mesure des émissions, ainsi que le conseil et les études en développement durable.

Plus d'informations :

- *Site internet du réseau :* *http://www.versailles-ecobiz.fr/cciv/communaute.nsf/EXMHP?ReadForm*
- *Contacts :*
  Céline VITHE
  Animatrice du réseau des éco-industries
  cvithe@versailles.cci.fr
  01 39 29 23 20

Le but est de « renforcer la compétitivité individuelle et collective de ses membres en favorisant l'échange entre les entreprises du même secteur d'activité et les partenariats de proximité, en mettant en œuvre des actions concrètes, décidées de manière concertée et en favorisant le dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire ». « L'entrée dans le réseau est soumise à la signature d'une charte de collaboration dans laquelle les entreprises garantissent être en conformité avec la réglementation environnementale »[25].

- **Autres :**

Il existe d'autres réseaux pouvant servir de levier pour une Maison du Carbone sur le territoire de la CACP, même s'ils ne sont pas directement en lien avec le développement durable. On trouve ainsi, le **Réseau des Jeunes Entreprises**, le **Réseau des Cafés, Hôtels, Restaurants**, le **Réseau des PME-PMI « Plato »**, et le **Réseau des Parcs d'Activités du Val d'Oise**.

Relais particuliers :

Là encore, nous n'évoquons que les acteurs locaux. Nous ne revenons pas sur l'Espace Info-Energie ni sur les associations de consommateurs.

- **Les Associations Syndicales Libres :**

Créées lors de la naissance de la Ville Nouvelle, les ASL constituent aujourd'hui un fort levier d'action pour toucher les ménages. Il s'agit d'une forme souple de copropriété. L'ASL est principalement chargée de la propriété et de la gestion des espaces communs. Elle répartit les dépenses et recouvre les charges afférentes. Chaque propriétaire en est membre de droit et dispose d'une voix lors des différents votes. Il serait donc intéressant d'intégrer au sein de la Maison du Carbone des représentants de ces ASL. Cependant, il n'existe pas de regroupements sur le territoire de la CACP. Il faudrait donc prendre contact avec chacune d'entre-elles, en passant par les maires des communes concernées, notamment trois contacts : M. Bernard Morin (Maire de Vauréal, 1er Vice président de la CACP, chargé du développement durable), M. Gilbert MARSAC (Maire de Jouy le Moutier, Vice-président en charge de l'habitat) et M. Dominique Lefebvre (Maire de Cergy et Président de la CACP).

[25] Site Eco-biz de la CCI : http://www.versailles-ecobiz.fr/cciv/communaute.nsf/EXMHP?ReadForm

- **<u>Les organismes intervenant sur les questions d'Habitat privé :</u>**

D'autres acteurs pouvant être associés à la Maison du Carbone sont présents sur Cergy-Pontoise. On trouve en premier lieu une antenne de l'Agence NAtionale de l'Habitat qui peut être une forme de relais auprès des propriétaires privés.

Plus d'informations :
- Contact ANAH :
  Albert LAC, locaux situés dans la préfecture de Cergy,
  01.34.25.25.32.

L'ADIL constitue un second acteur important du logement sur la CACP. L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement renseigne les particuliers sur « les questions financières, juridiques et fiscales pour acheter, construire, vendre, améliorer, louer un logement »[26]. Le Pact-Arim, association gérant l'EIE de Cergy peut également être un interlocuteur.

Plus d'informations :
- Contact ADIL 95.
  Maison de l'Habitat,
  M. MARZOUQ : 01.30.32.83.19

Dernier acteur relais possible, le CAUE de Cergy-Pontoise. Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement sont des organismes départementaux d'information, de conseil, ouverts à tous. Ils ont été créés pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ils assument des missions de service public dans un cadre et un esprit associatifs.

Plus d'informations :
- Contact CAUE.
  Moulin de la couleuvre à Pontoise,
  M. AOUST

Relais bailleurs :

On peut distinguer les bailleurs sociaux et les bailleurs privés .

Deux voies seraient à explorer concernant les bailleurs sociaux sur le territoire de la CACP. Tout d'abord, il est possible de s'adresser à l'organisme représentant les bailleurs sur le territoire régional, qui dispose d'une antenne à Pontoise. D'autre part, les bailleurs majeurs, indiqués par Marie Geroudet-Dalle, en charge des bailleurs sociaux et de l'habitat pour la Communauté d'Agglomération, peuvent constituer un second levier d'action.

Le recensement des bailleurs privés n'a pas été réalisé mais pourra pour ce faire s'appuyer sur l'UNPI, repérer les bailleurs institutionnels, Foncières, ou autres Fonds d'investissement. Le Programme Local de l'Habitat et les services qui s'occupent de son suivi peut à ce titre être une source d'information.

[26] Site de l'ADIL 95.

- **L'antenne de l'AORIF – Union sociale de l'habitat Ile de France à Pontoise :**

L'Association régionale Hlm regroupe les organismes de logement social ayant leur siège social dans la région d'Ile-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union sociale pour l'Habitat. Elle constitue la « porte d'entrée » pour toucher les bailleurs du territoire de la CACP. Concrètement, l'AORIF a plusieurs missions qui peuvent intéresser la Maison du Carbone :

- Mission de représentation : Elle défend les intérêts communs des bailleurs auprès des acteurs de l'habitat et les représente dans les différentes instances de décision et de réflexion sur les thèmes qui intéressent la profession.
- Mission de coordination : Elle articule les actions des bailleurs et favorise les échanges entre eux.

Plus d'informations :

- *Site internet :* http://www.aorif.org/
- *Contacts :*
  AORIF, 2 rue des Cordeliers, à Pontoise.
  Chargée de Mission : Cécile NOIRET
  Tél. : 01.34.25.25.32.

- Mission d'animation et d'information : Elle diffuse auprès de ses adhérents les informations utiles à leurs activités et participe à la collecte des données professionnelles dans le cadre de l'Observatoire du logement social en Ile-de-France.

Elle pourrait donc intégrer la Maison du Carbone au nom des bailleurs et jouer un rôle de relais vers ces professionnels.

- **Principaux bailleurs :**

De nombreux bailleurs sont présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. On peut cependant citer les plus importants, qui pourraient donc être intéressés par la Maison du Carbone :

- Domaxis,
- Logement francilien,
- Val d'Oise Habitat, à noter qu'il s'agit d'un bailleur public.
- Valestis
- 3F Immobilier .

Ainsi, l'application de notre méthodologie au cas de Cergy-Pontoise nous permet de faire émerger des acteurs-relais pour les entreprises, les particuliers et les bailleurs. Les acteurs institutionnels et les acteurs-ressources sont également présents. Pour compléter cette recherche d'acteurs-clés, on pourra croiser les données avec la composition du Comité Consultatif de Développement Durable d'Agglomération, qui permet de savoir quels acteurs ont d'ores et déjà présenté un intérêt pour une initiative de Développement Durable à l'échelle de la CACP. (Cf. Annexes). Nous pouvons à présent conclure sur les perspectives ouvertes pour la Maison du Carbone et les questions qui demeurent en suspens.

C) Les perspectives pour la Maison Carbone :

Pour terminer ce rapport, il reste à évoquer les perspectives de la Maison du Carbone. Quelles sont les étapes à venir ?

1. Les développements nécessaires :

Tout d'abord, deux étapes sont nécessaires pour terminer la méthodologie Maison du Carbone et l'expérimenter.

a. Des acteurs à rencontrer : finir la démarche sur le territoire pilote :

En premier lieu, afin de procéder à une véritable expérimentation, la réflexion sur les acteurs doit être menée à terme. Il s'agit donc maintenant de rencontrer les acteurs que nous avons proposés d'intégrer dans la Maison du Carbone. Au-delà de la réflexion, il est important de les interpeler pour connaître leur position vis-à-vis d'une éventuelle participation à ce type de structure.

Ainsi nous aurons une étude complète effectuée sur le territoire de la CACP.

b. La reproduction sur un autre territoire :

Un développement de la méthode Approche Carbone et Maison du Carbone sur un autre territoire est également à envisager. Ce serait l'occasion de vérifier la reproductibilité des deux démarches dans d'autres zones d'Ile de France et de pouvoir les corriger si nécessaire.

Une réflexion est en cours pour effectuer cette reproduction dans les mois qui viennent.

2. Les questions en suspens :

Afin de développer la Maison du Carbone, il est nécessaire de trancher certaines interrogations. Tout d'abord, il faudrait valider une forme de structure à proposer. Dans un second temps, une réflexion est à mener sur les modalités d'une intégration/coordination avec les organismes existants sur le territoire francilien.

a. Des interrogations sur la structure de la Maison du Carbone ?

Quelle échelle d'intervention et quel rôle exact ?

En premier lieu, des aspects relatifs à la structure de la Maison du Carbone sont à trancher. Il s'agit tout d'abord de définir son échelle d'intervention. Quel est son territoire pertinent d'action ? A quel niveau de collectivités territoriales devrait-elle être développée ? On peut suggérer l'échelle intercommunale. En effet, les EPCI disposent de compétences déléguées par les communes (environnement, transports, etc.) qui en font un niveau particulièrement pertinent pour développer la Maison du Carbone. Elles combinent compétences et proximité avec les acteurs du territoire, là où une Maison régionale ou départementale peinerait peut-être à les toucher de part leur nombre. De plus,

comme les intercommunalités doivent mettre en place des Plans Climat-Energie Territoriaux, la Maison du Carbone trouverait une opportunité de développement certaine à cette échelle.

Seconde question à trancher pour développer la Maison du Carbone, les missions de la structure devraient être validées pour proposer une Maison du Carbone modèle, pouvant être adaptée par les collectivités territoriales.

Quelle organisation et quel financement ?

Enfin, pour procéder à son développement physique (et non pas seulement sous la forme d'un site internet), il est nécessaire d'en définir une organisation et notamment un statut : association Loi 1901, etc.

De la même manière se posera la question du financement. Quelles collectivités contribueraient-elles au fonctionnement des Maisons du Carbone ? L'Ademe s'inscrirait-elle dans la démarche ?

b. Un label « Maison du Carbone » ? Une méthodologie pour les collectivités ?

Une question fondamentale : comment s'intégrer dans le paysage des organismes existants ?

Le principal écueil à éviter pour la Maison du Carbone est de se transformer en une structure de plus dans le paysage francilien en matière de réduction de Gaz à Effet de Serre. Dans des territoires où aucun organisme n'est présent, le problème ne se pose pas. Cependant, par exemple au sein de la CACP, il serait regrettable que la Maison du Carbone et l'Espace Info-Energie existant ne se coordonnent pas.

La structure proposée se conçoit en effet comme un guichet unique permettant de clarifier la situation existante et d'amplifier les initiatives qui peuvent exister. Elle ne doit pas ajouter de confusion. Pour cela, deux axes sont à penser. En premier lieu, il faut réfléchir à une intégration de certaines structures comme les EIE au sein des Maisons du Carbone. D'autre part, on peut concevoir la Maison du Carbone comme une tentative d'harmoniser les structures existantes. C'est ce que nous développons dans la suite.

Un label Maison du Carbone ? Renforcer la boîte à outils à disposition des collectivités.

La Maison du Carbone se présente aujourd'hui comme une méthodologie et un prototype. Il faut maintenant penser dans quelle mesure cette structure pourrait être développée dans les collectivités.
Dans des territoires « vides » de structures agissant dans le domaine des réductions des GES, il n'y a priori pas d'obstacle à la fondation de Maison du Carbone. Dans les autres va se poser la question de la coordination avec ces organismes.
C'est pourquoi nous proposons que la Maison du Carbone se construise comme un label, répondant à un cahier des charges, dans le cadre de la méthode @d aménagement durable®[27], développée par la DREIF. Cela permettrait à la fois d'éviter l'hétérogénéité que l'on peut rencontrer par exemple au sein des Agences Locales de l'Energie, et d'intégrer les structures déjà existantes sous réserve qu'elles

[27] Disponible sur le site internet de la DREIF : www.ile-de-france.equipement.gouv.fr

s'adaptent à ce cahier des charges. Cela permettrait d'unifier les différents organismes sur le territoire francilien et de clarifier le paysage institutionnel relatif aux réductions des émissions de carbone.

CONCLUSION :

La réalisation d'un benchmark aux échelles francilienne et européenne nous permet de connaître les structures existantes, de relever les bonnes pratiques et initiatives qu'elles peuvent mettre en place et d'en pointer les faiblesses, les manquements, qui sont autant d'opportunités de développement pour la Maison du Carbone.

Afin de proposer une forme optimale de Maison du Carbone, pensée comme un lieu de relais territorial et ensemblier de la politique du Facteur 4, nous préconisons qu'elle se structure en 3 piliers complémentaires :

- un pôle fournissant aux acteurs une information fiable, dans un environnement décisionnel construit, permettant de les mobiliser, de les faire se rencontrer et de faire levier sur le territoire ;
- un autre faisant office de relais des Plans Climat-Energie territoriaux, organisant les échanges d'expériences pour faire avancer la réflexion, les propositions d'actions, et permettant un embrayage des acteurs, institutionnels ou particuliers, par des projets motivants sur une stratégie partagée ;
- enfin un pôle Observatoire du carbone, centralisant les données carbone disponibles, identifiant les manquantes et communiquant sur les méthodologies et les hypothèses de calcul retenues, permettant à chacun de disposer des données pour penser carbone.

Nous avons noté un bon accueil sur le territoire lors de la présentation du concept de Maison du Carbone, mais il reste à mener une réflexion en termes d'échelle et d'intégration des structures et réseaux existants.

Nous avons donc permis au projet « Maison du Carbone » de faire un pas supplémentaire vers une réalisation concrète de cette structure, en proposant un prototype opérationnel et en recensant les acteurs à y intégrer sur le territoire pilote. Il reste maintenant à mener à bien une véritable expérimentation.

Sommaire:

EXECUTIVE SUMMARY 2

CONTEXTE ET OBJECTIFS 5

1. Contexte de la mission 5
2. Objectifs de la mission 6
1. Méthodologie adoptée 6
2. Difficultés rencontrées 6

I. Conceptualisation de la Maison du Carbone : 7

A) Benchmark des structures existantes : 8

1. Une étude à l'échelle régionale : 8

a. Les Espaces INFO-ENERGIE : 10

Présentation générale : un réseau national pour une information de proximité des particuliers. .. 10

L'Espace Info-Energie de Cergy Pontoise : 12

Comparaison avec l'activité d'autres EIE d'Ile de France : 16

b. Les Agences Locales de l'Energie : 19

Présentation générale : 19

L'Agence Locale de l'Energie « Maîtriser votre Energie » de Montreuil : 20

L'Agence Locale de l'Energie « Arc de Seine Energie » à Meudon : 22

c. Sites Internet : 26

Présentation générale : 26

Les sites Internet des lieux et organismes déjà évoqués : 26

Les sites internet institutionnels : 28

2. Une étude à l'échelle internationale : 32

a. Le réseau des Agences du Programme Intelligent Energy : 33

Présentation générale : 33

Quelques agences en Europe : 34

b. L'initiative originale de la « GlashusEtt » suédoise : 37

Présentation : 37

c. « I Herning » (Danemark) : un réseau d'acteurs locaux pour la réduction des émissions de GES 40

Présentation : 40

B) Apports de l'étude comparative : 41

1. De bonnes pratiques dont on peut s'inspirer : 41

a. L'intégration de l'ensemble des acteurs du territoire à une démarche partagée : 42

Les réseaux, les comités : la mobilisation de tous les acteurs pour faire levier sur le territoire : 42
Une démarche qui fait évènement sur le territoire : 42
b. Des outils innovants à toutes les étapes de la chaine de décision : 43
Des moyens de sensibilisation attractifs et originaux : 43
La preuve par l'exemple : 43
c. Un outil d'expertise, de conseil aux pouvoirs publics : 44
Une aide pratique apportée : 44
Un générateur d'idées et de solutions innovantes : 44
2. Des faiblesses auxquelles il est crucial de remédier : 45
a. Des acteurs inégalement touchés : 46
Une concentration de l'offre sur les ménages : 46
Collectivités et bailleurs modestement intégrés, entreprises oubliées 46
b. Un manque de lisibilité : 47
Une multiplication des structures hétérogènes : 47
Un maillage hétérogène du territoire : 48
c. Un traitement partiel des enjeux liés à la réduction des émissions de GES : 50
Une action centrée sur l'habitat et les économies d'énergie : 50
Un manque d'envergure : l'absence d'objectifs, de vision structurante : 50
C) Proposition de Maison du Carbone : 52
1. Trois piliers pour assurer la mobilisation du territoire : 52
a. Moteur du territoire : faire levier sur les acteurs-décideurs : 54
Informer les acteurs : 54
Former les acteurs sur les problématiques qui leur sont propres : 55
Mettre en contact les acteurs : 55
b. Relais territorial de la politique de facteur 4 : 57
Permettre le partage d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques : 57
Participer au Plan Climat Territorial : 57
c. Observatoire Carbone du territoire : 58
Améliorer le calcul des émissions territoriales de GES : 58
Recueillir les données carbone du territoire : 59
Mettre des données à disposition des acteurs : 59
2. Organisation, financement : 60
a. Un site internet : le premier pas : 61
Nécessité d'une plate-forme virtuelle : 61

Proposition concrète d'organisation : 61
b. Un lieu physique : 65
Un second pas indispensable : 65
Quel lieu ? 65
c. Quelle structure ? Financement et organisation : 66
Organisation : 66
Financement : 66
II. Acteurs, expérimentation et perspectives de la Maison du Carbone : 68
A) La CACP, territoire pilote : 69
1. La mise en œuvre d'une Approche Carbone sur le territoire de Cergy-Pontoise : 69
a. La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise : 70
Présentation générale : 70
Compétences de la Communauté d'Agglomération : 71
b. L'Approche Carbone et ses résultats sur le territoire pilote : 72
L'Approche Carbone, une commande de la Direction Régionale de l'Equipement d'Ile de France : 72
Les principaux résultats de l'Approche sur la CACP : 73
2. Les spécificités du territoire : 73
a. Des particularités pointées par l'Approche Carbone : 75
Un territoire hétérogène, conçu pour la voiture : 75
Opportunités : 79
b. Des politiques de développement durable en cours et des projets parallèles : 80
Le développement durable à Cergy-Pontoise : 80
Approche Carbone, Bilan Carbone, Agenda 21 et PCT : 80
B) Les acteurs à intégrer dans la Maison du carbone : 82
1. Une réflexion sur les acteurs-clés des réductions de GES : 82
a. La pertinence et les enjeux de connaître son environnement décisionnel : 83
Enjeu : Une multiplicité d'acteurs hétérogènes : 83
La pertinence d'une bonne connaissance de son environnement décisionnel : 83
Objectif : Rendre compte des acteurs en présence sur le territoire pour les mobiliser : 84
b. Une typologie basée sur les compétences des acteurs dans le processus de décision : 86
Les acteurs institutionnels : acteurs-décideurs majeurs et moteur de la démarche : 86
Les acteurs RELAIS : relais entreprises, bailleurs, et particuliers : 88
Les acteurs RESSOURCES : 89
2. Les acteurs retenus sur le territoire pilote : 90

a. Acteurs institutionnels et acteurs ressources : 91
Acteurs institutionnels :..... 91
Acteurs ressources : 91
b. Acteurs-relais :..... 91
Relais entreprises : 91
Relais particuliers :..... 93
Relais bailleurs :..... 94
C) Les perspectives pour la Maison Carbone :..... 96
1. Les développements nécessaires : 96
a. Des acteurs à rencontrer : finir la démarche sur le territoire pilote : 96
b. La reproduction sur un autre territoire :..... 96
2. Les questions en suspens : 96
a. Des interrogations sur la structure de la Maison du Carbone ?..... 96
Quelle échelle d'intervention et quel rôle exact ? 96
Quelle organisation et quel financement ?..... 97
b. Un label « Maison du Carbone » ? Une méthodologie pour les collectivités ?..... 97
Une question fondamentale : comment s'intégrer dans le paysage des organismes existants ? 97
Un label Maison du Carbone ? Renforcer la boîte à outils à disposition des collectivités..... 97
CONCLUSION :.....98